

**Les MOUVEMENTS
INTERNATIONAUX
d'ŒUVRES
et OBJETS D'ART**

Analyse statistique des évolutions 1993-2004

François Rouet



Delégation au
développement
et à l'action
internationale

**Département des
études, de la prospective
et des statistiques**

N°12 – septembre 2005

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	5
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE I – Les évolutions de long terme des échanges.....	9
CHAPITRE II – L’accroissement des mouvements depuis 1993.....	19
Les mouvements définitifs.....	20
Les mouvements temporaires pour vente éventuelle.....	24
Les certificats et leur signification.....	26
Mouvements définitifs / mouvements temporaires.....	29
CHAPITRE III – Les spécificités sectorielles des mouvements avec l’extérieur.....	35
La peinture et les dessins.....	36
Les objets d’antiquité.....	45
La statuaire.....	56
Trois catégories de biens culturels à seuil zéro : archéologie, manuscrits, archives.....	67
Deux catégories à la progression ambiguë : gravure et collections.....	77
CHAPITRE IV – Les mouvements avec les principaux partenaires.....	83
Avec les États-Unis.....	83
Avec la Suisse.....	91
Avec le Japon.....	97
Avec les pays de l’Union européenne.....	101
CONCLUSION.....	107
ANNEXE 1 - Éléments statistiques disponibles.....	111
ANNEXE 2 - Catégories de biens culturels et seuils.....	117

AVANT-PROPOS

L'Observatoire des mouvements internationaux d'œuvres d'art (OMIOA) est un lieu de rencontre des représentants des principales professions du marché de l'art avec ceux des principales administrations amenées à connaître de l'évolution de ce marché. Il a été créé en 1990, peu de temps avant la mise en place des certificats et la suppression des barrières douanières intervenues en 1993.

À l'issue d'une période de presque quinze années, il a paru utile de mettre en perspective les données statistiques qui sont fournies mensuellement à l'Observatoire des mouvements internationaux d'œuvres d'art concernant d'une part le nombre des certificats délivrés, d'autre part le nombre et la valeur des licences d'exportation attribuées et le montant des opérations d'importation et d'exportation saisies par les statistiques douanières.

Ces différentes données, ne se référant ni à des nomenclatures ni à des saisies identiques, sont hétérogènes. Du fait de l'existence de seuils, les valeurs, lorsqu'elles sont connues, ne sont pas directement comparables. Certaines données sont parfois confondues, telles les sorties temporaires pour vente éventuelle ou pour exposition.

Il n'en reste pas moins que des séries peuvent désormais être établies sur des périodes longues. Se rapportant au même objet - les transactions internationales concernant le marché de l'art - leur rapprochement peut acquérir un sens. C'est en tout cas le pari qu'à bien voulu tenter, à la demande de l'Observatoire, le Département des études et de la prospective avec le concours de la direction générale des douanes et droits indirects. L'exercice réalisé précédemment sur la période 1993-2001 est ici complété et actualisé sur la période 1993-2004.

La lecture du présent document sera facilitée par la lecture préalable des deux annexes précisant la nature des données disponibles. L'un de ses résultats pourrait être de mieux cerner les améliorations qu'il serait utile d'apporter aux instruments de connaissance de cet aspect essentiel du marché de l'art que sont les échanges internationaux.

L'Observatoire
des mouvements internationaux d'œuvres d'art

INTRODUCTION

L'importance du marché de l'art français se mesure tant à l'ampleur des transactions intervenues sur le sol français qu'à l'intensité des échanges internationaux (exportations et importations).

Les données statistiques font encore largement défaut pour suivre l'activité du marché de l'art en France, apprécier son ampleur et repérer ses évolutions. Avant les améliorations intervenues dans la saisie de l'activité des sociétés de ventes aux enchères publiques dans le cadre du Conseil des Ventes, on se référait essentiellement à une estimation de la part « artistique » du chiffre d'affaires des commissaires-priseurs et au chiffre d'affaires des galeries et autres diffuseurs cotisant à la Maison des artistes. Des appréciations plus qualitatives ne viennent que très partiellement suppléer à l'insuffisance de ces données statistiques.

La situation statistique est par contre plus favorable en ce qui concerne les échanges internationaux, et en particulier les mouvements d'exportation. Si pour les importations seules les statistiques douanières sur les mouvements définitifs peuvent être mobilisées, pour les exportations, trois types de données sont en effet disponibles :

- les statistiques douanières sur les mouvements définitifs ou temporaires fournies par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI),
- les données relatives aux licences d'exportation délivrées par la DGDDI jusqu'au 31 décembre 2004, par le Ministère de la Culture à partir du 1^{er} janvier 2005,
- les données relatives aux certificats attribués depuis 1993 par les différents services du Ministère de la Culture : Direction des Musées de France (DMF), Direction des Archives de France (DAF), Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA), Direction du Livre et de la Lecture (DLL).

Ces données présentent des différences en termes de champ, de catégories, de mode de saisie..., autant de spécificités qui sont rappelées succinctement dans l'encadré ci-dessous et détaillées dans l'annexe 1. Ils n'en permettent pas moins de fournir une appréciation des évolutions intervenues depuis 1993, date de la suppression des barrières douanières à l'intérieur de la Communauté qui a occasionné des modifications importantes en matière statistique, date également de l'entrée en vigueur du certificat et de la licence d'exportation.

Le présent document a pour objet la présentation de cette analyse, qui est effectuée d'abord globalement (Chapitre II) puis au niveau des différentes catégories d'œuvres et d'objets d'art (Chapitre III) ainsi que d'un point de vue géographique, les quatre principaux partenaires étant les États-Unis, la Suisse, le Japon et l'Union européenne (Chapitre IV). Elle est précédée d'une mise en contexte de plus long terme fournies par la description des évolutions sur les vingt dernières années à partir des données douanières (Chapitre I).

Le parti retenu a été de fournir des éléments d'analyse succincts appuyés sur une présentation graphique des principales données et de faire ressortir les grandes tendances plutôt que de commenter systématiquement l'ensemble des données disponibles qui forment un ensemble très important en quantité même s'il est largement insatisfaisant du fait même de son hétérogénéité.

PRECISIONS TERMINOLOGIQUES

Statistiques douanières : (Pour plus de précisions, voir annexe 1)

Il s'agit de données (en valeur) établies à partir des seules déclarations en douane jusqu'en 1993. À partir de cette date, les statistiques douanières concernant les pays de la Communauté proviennent des déclarations d'échanges de biens (DEB) faites par les opérateurs exportateurs après l'opération

“ *Tous pays* ” signifie pays de la Communauté et pays tiers

“ *Ensemble* ” signifie l'ensemble des positions douanières retenues par l'Observatoire : tableaux, peinture (97-01), gravure (97-02), statuaire (97-03), collections (97-05), antiquités de plus de 100 ans d'âge (97-06).

Les statistiques douanières portent sur les mouvements “ *définitifs* ” mais aussi sur les mouvements “ *temporaires* ” ; ces derniers sont qualifiés de “ *globaux* ” car ils agrègent sans distinction possible deux types de mouvements : les mouvements temporaires avec retour obligatoire, concernant en général des biens culturels et surtout de trésors nationaux circulant pour exposition et les mouvements temporaires avec retour facultatif, dans la perspective de la vente éventuelle de biens culturels.

Licences d'exportation

Les données correspondantes (en nombre et en valeur) ne concernent que les exportations vers les pays tiers au-dessus des seuils de valeur pour les biens culturels soumis à licence d'exportation (voir liste en annexe 2).

“ *Ensemble* ” signifie l'ensemble des 14 catégories de biens culturels soumis à licence.

Les licences sont attribuées pour “ *vente définitive (VD)* ” ou pour “ *vente éventuelle (VE)* ”.

Certificats

Les données correspondantes (en nombre) ne distinguent pas de destination, le certificat étant valable pour toute destination (pays tiers et l'Union européenne).

“ *Ensemble* ” signifie concernant l'ensemble des 14 catégories de biens culturels soumis à certificat (voir liste en annexe 2).

CHAPITRE I –

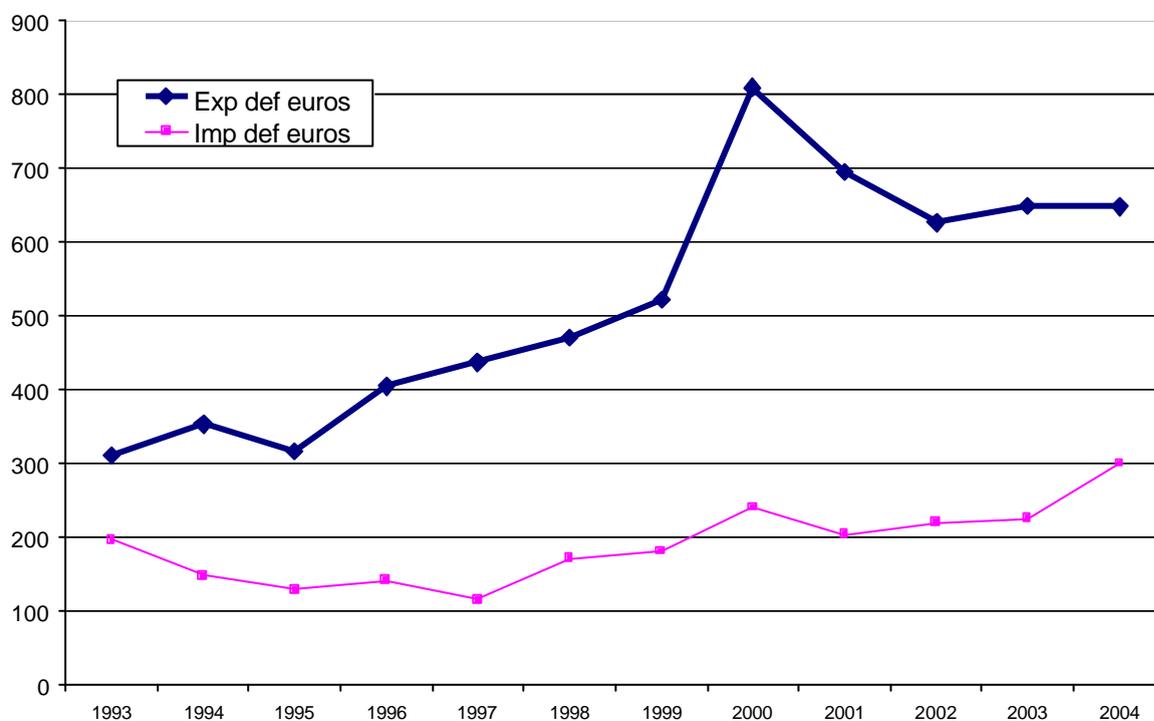
Les évolutions de long terme des échanges

Les évolutions de long terme depuis 1980 sont retracées au travers des données douanières sur les échanges définitifs avec tous les pays (pays de l'Union européenne et pays tiers) pour les œuvres et objets d'art de toute valeur. Il s'agit de la seule source disponible sur l'ensemble de cette période : en effet, à partir de 1993, les échanges temporaires (à la fois pour vente éventuelle et pour exposition) ne sont plus disponibles qu'avec les pays tiers.

Deux points doivent rester à l'esprit lors de l'examen de ces séries : les données sont en monnaie courante, l'utilisation d'un déflateur ne semblant pas s'imposer pour de telles transactions malgré la longueur de la période ; par ailleurs une profonde évolution des modes de saisie des données avec les pays membres de l'Union européenne est intervenue en cours de période à partir de 1993 sans que l'on puisse considérer qu'il y ait eu véritablement rupture des séries.

Les données 1980-2001 retracent durant les années 1980 une croissance qui s'amplifie jusqu'à devenir en fin de décennie ce que l'on peut appeler une "bulle", puis le brutal retournement de tendance de 1990 et la décroissance rapide des échanges au début des années 1990. On voit ensuite s'esquisser un mouvement de reprise dans la seconde moitié des années 1990 avec un bref regain au début des années 2000.

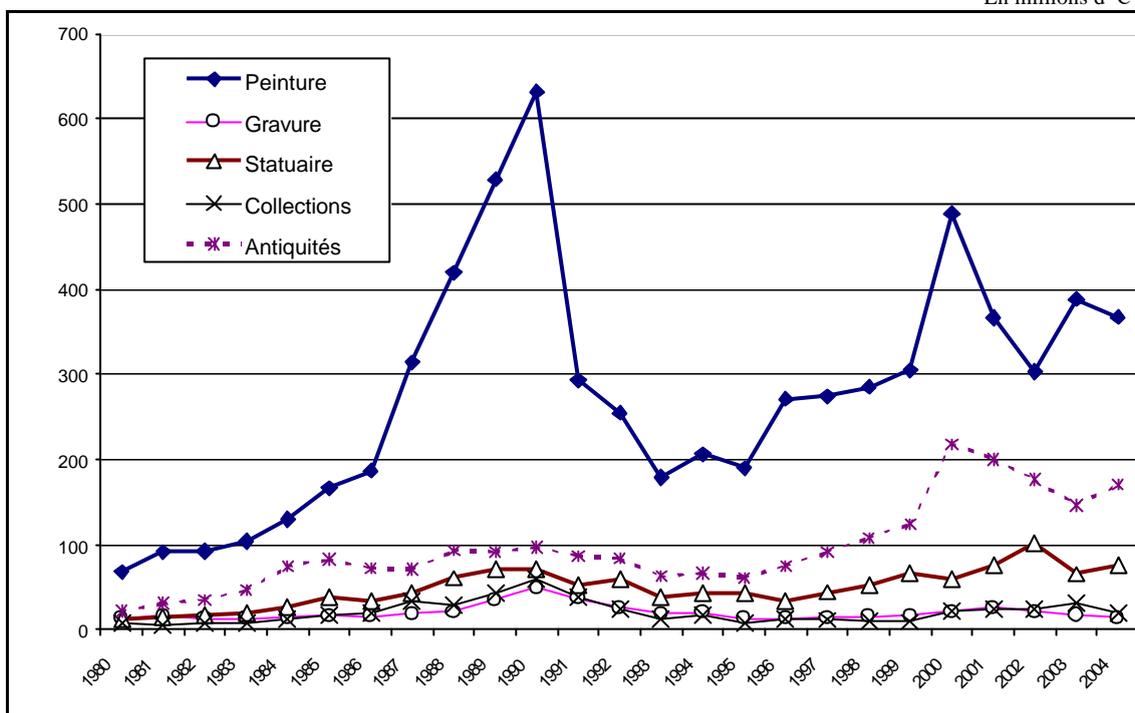
Cette évolution est d'abord celle de l'ensemble des échanges définitifs. A ce niveau, les importations et les exportations connaissent des évolutions relativement proches même si les exportations connaissent une reprise plus précoce et plus marquée que les importations en particulier pour le regain de 2000. On note cependant que les importations restent systématiquement inférieures aux exportations, l'écart tendant à s'accroître depuis 10 ans, ce qui alimente des inquiétudes récurrentes sur une éventuelle « fuite » du patrimoine français (voir graphique ci-dessous).



Cette évolution d'ensemble est essentiellement celle de la peinture, poste majoritaire dans les échanges. Les autres catégories d'œuvres et objets connaissent toutes une évolution analogue mais avec moins de netteté (voir graphiques 1 et 2).

Graphique 1 – Exportations définitives 1980-2004 – tous pays

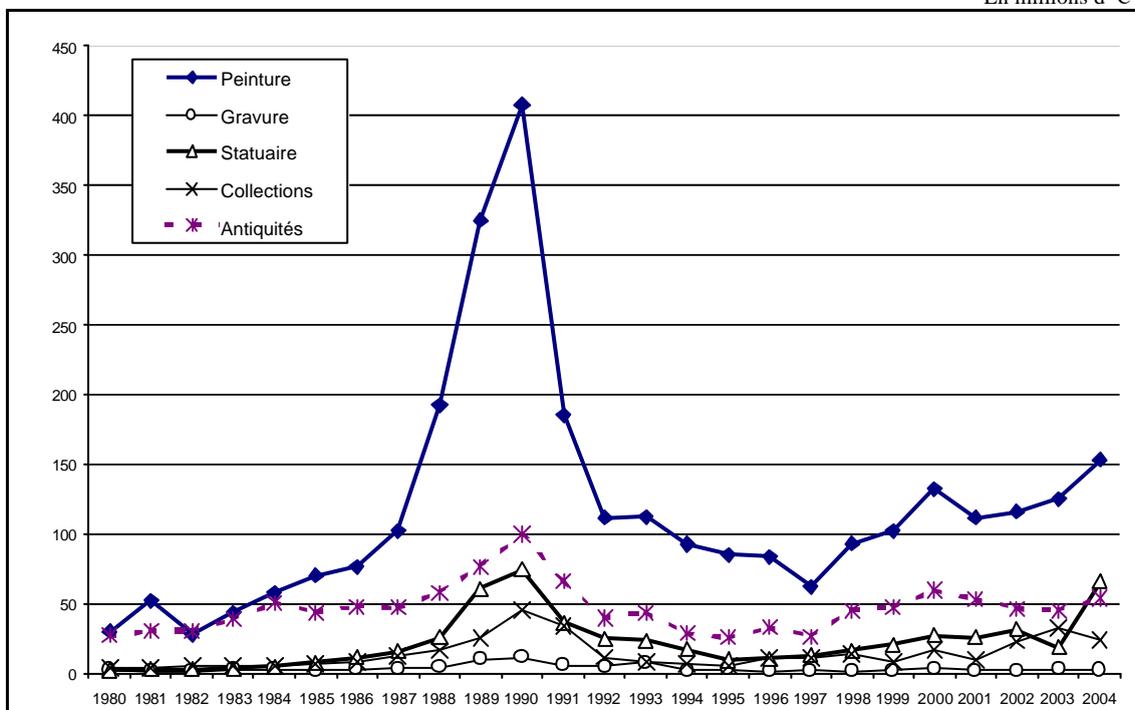
En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Graphique 2 – Importations définitives 1980-2004 – tous pays

En millions d'€

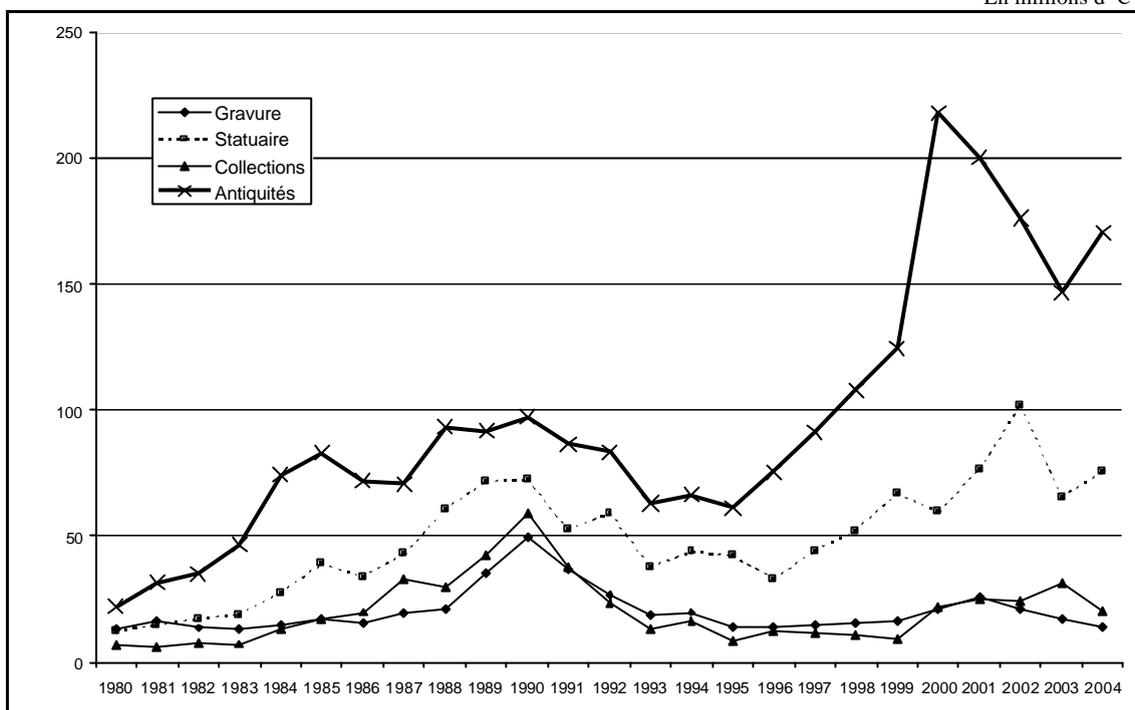


Source : DEP/OMIOA

Les échanges qui présentent l'évolution la plus proche de celle de la peinture sont les exportations de gravure et de collections ainsi que les importations d'antiquités, de statuaire et de collections. Par contre, d'autres échanges comme les exportations d'antiquités et les importations de gravure se différencient nettement, quant à leur évolution, du mouvement général (voir graphiques 3 et 4).

Graphique 3 – Exportations définitives (hors peinture) 1980-2004 – tous pays

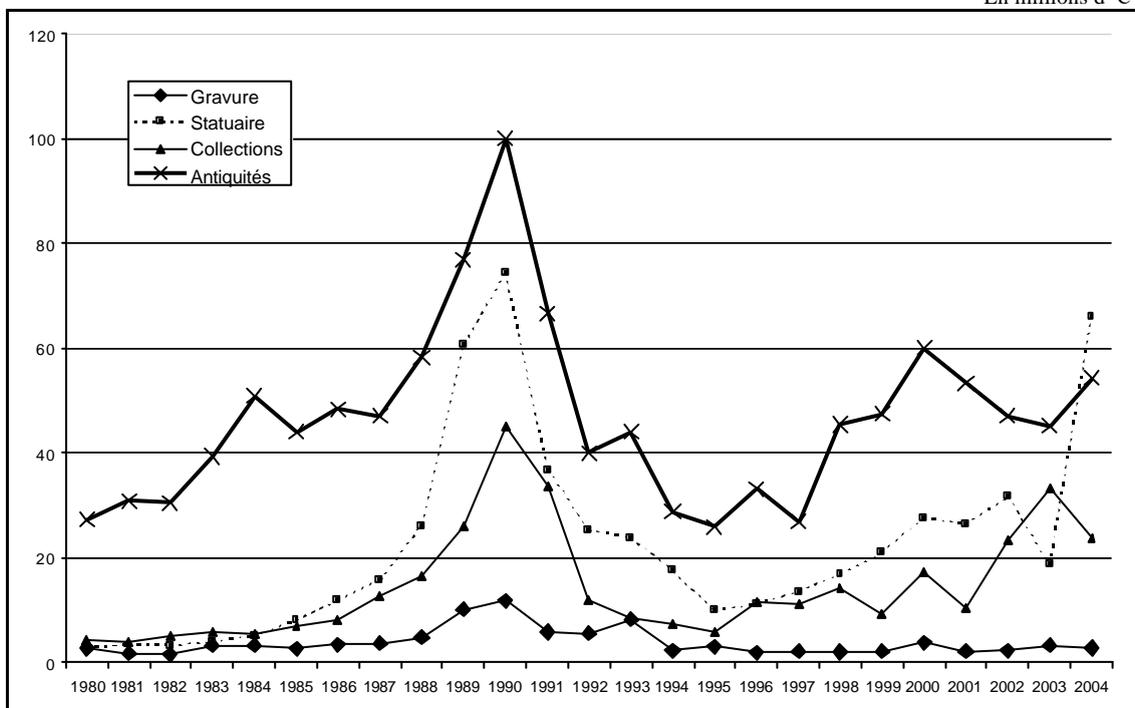
En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Graphique 4 – Importations définitives (hors peinture) 1980-2004 – tous pays

En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Les profils de “ sortie de crise ” des différentes catégories diffèrent sensiblement quant à leur date et au niveau d'échanges qu'ils permettent d'atteindre au début des années 2000 :

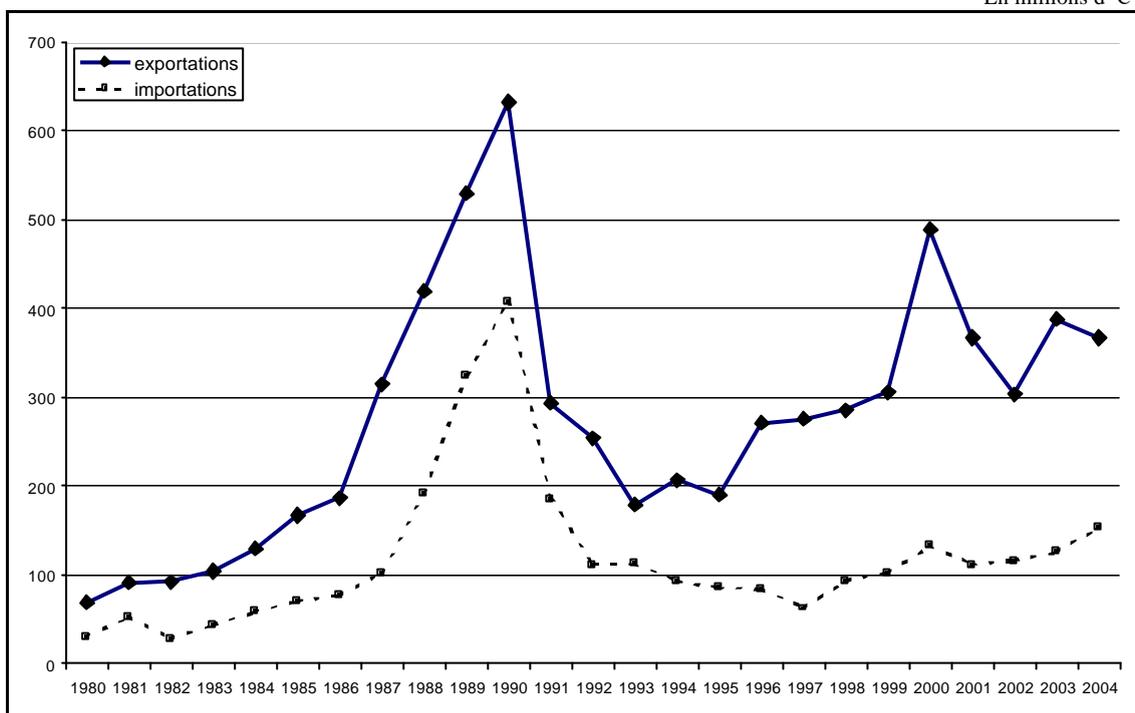
- Les *exportations des trois principaux postes* (peinture, antiquités et statuaire) se remettent à croître dès 1996-1997 et ont atteint au tournant du siècle des niveaux temporairement élevés (antiquités et statuaire), voire proches de ceux atteints au maximum de la “ bulle ” (peinture). Il faut noter que cela a supposé des rythmes de progression analogues, voire très supérieurs (antiquités) à ceux atteints lors de la période 1986-1990. Depuis le tournant du siècle, on observe un retour à la tendance de moyen terme pour la peinture et les antiquités alors que les exportations de statuaire régressent (voir graphiques 5, 7 et 9).
- Les *exportations de gravure et de collections*, quant à elles, ne se redressent que tardivement, en 2000, et encore temporairement pour la gravure (voir graphiques 6 et 8).
- Les *importations* ne se remettent à progresser que tardivement par rapport aux exportations, à partir de 1998 (sauf pour la statuaire en 1996). Il n'y a toujours pas eu de reprise pour les importations de gravure. Les niveaux atteints ne dépassent ceux d'avant-crise que pour la peinture et les collections (voir graphiques 5 à 9).

On notera encore que les exportations sont en permanence supérieures aux importations pour toutes les catégories examinées, à l'exception des collections dont les volumes d'exportations et d'importations sont très voisins et évoluent de manière proche. Ce n'est qu'au moment du “ pic ” de 1990 que le gonflement des importations aboutit à un équilibre des échanges pour les antiquités.

Cet excédent structurel de la balance commerciale ne saurait cependant s'interpréter de manière simple comme une “ perte de patrimoine ”. En effet, il faudrait approfondir le lien entre l'évolution du marché intérieur et cette évolution des échanges : des mouvements internationaux peuvent correspondre au dénouement aussi bien de transactions réalisées en France que de transactions réalisées sur des marchés étrangers par des agents économiques français.

Graphique 5 – Peinture - Exportations et importations définitives 1980-2004 – tous pays

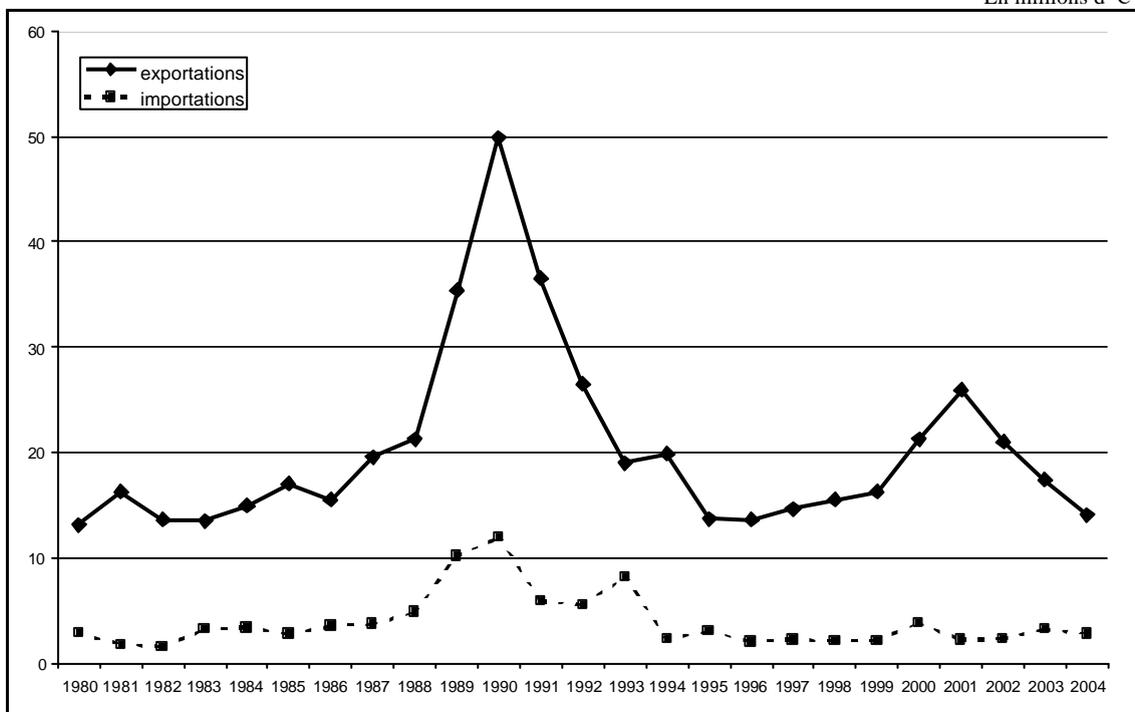
En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Graphique 6 – Gravure - Exportations et importations définitives 1980-2004 – tous pays

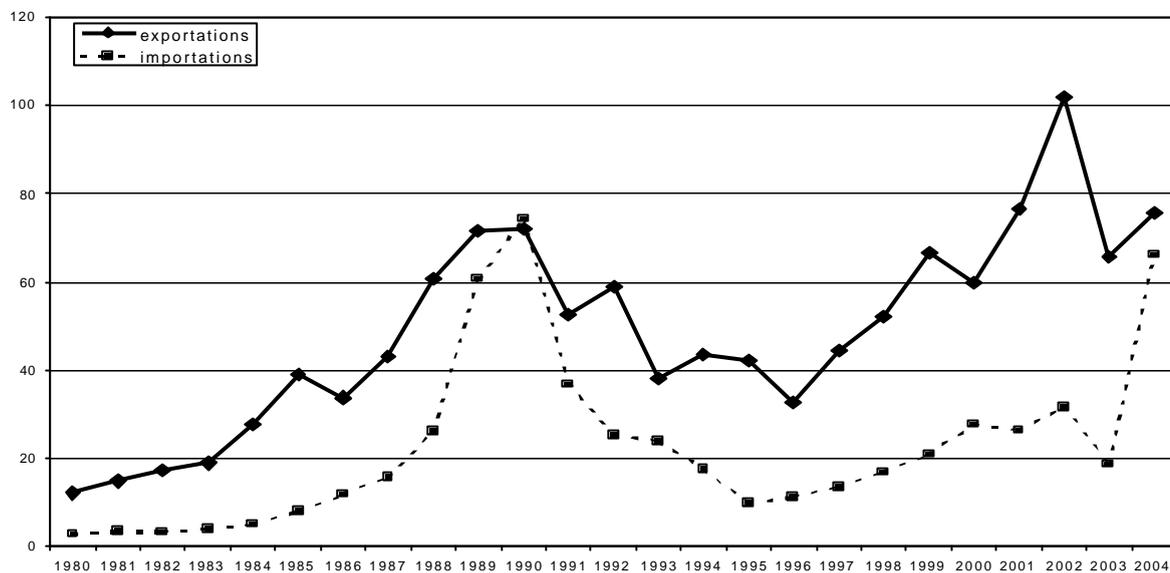
En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

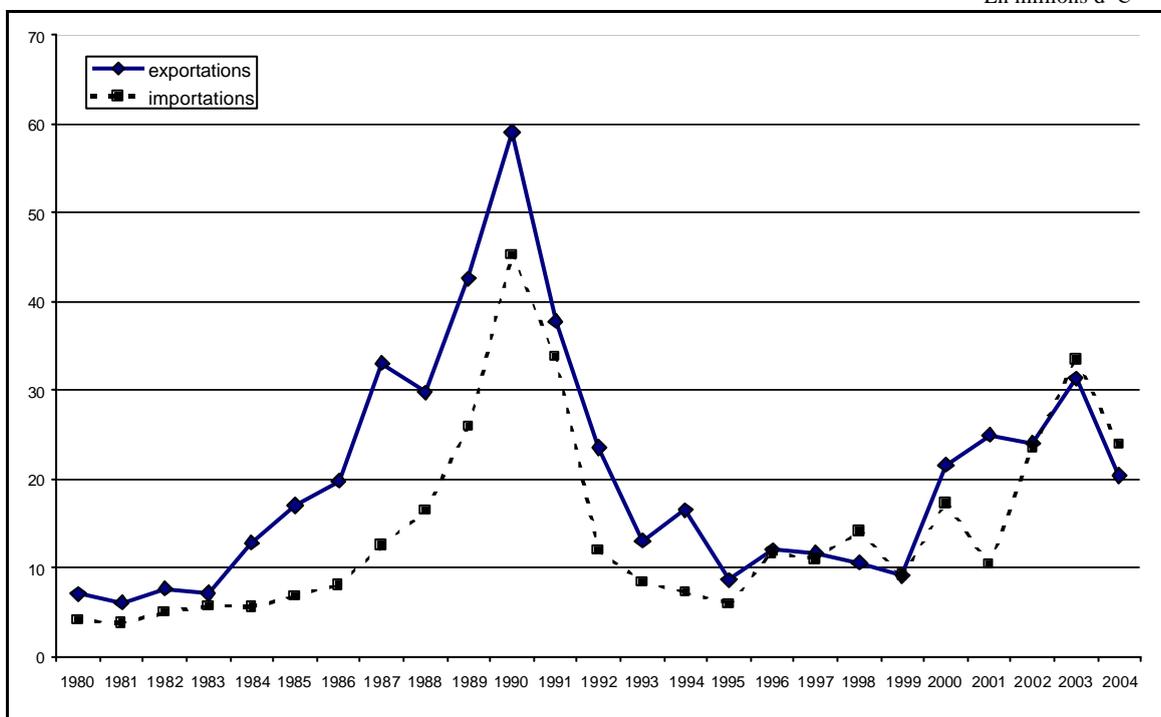
Graphique 7 – Statuaire - Exportations et importations définitives 1980-2004 – tous pays
En millions d'€

Source : DEP/OMIOA



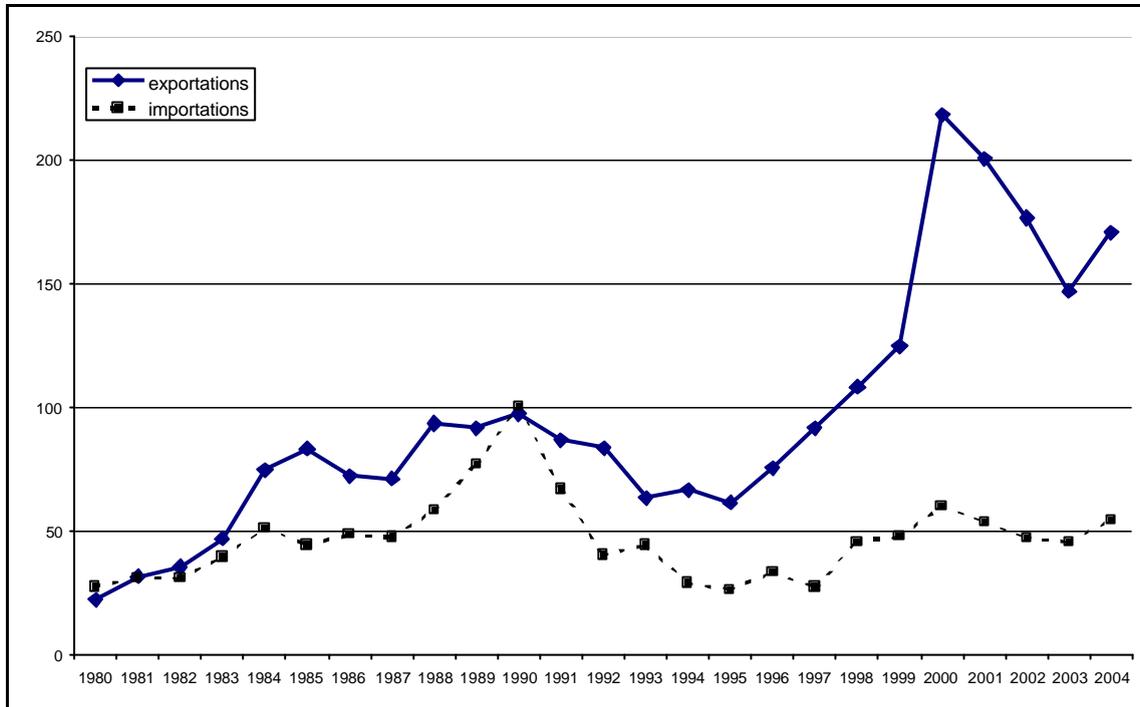
Graphique 8 – Collections - Exportations et importations définitives 1980-2004 – tous pays

En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Graphique 9 – Antiquités - Exportations et importations définitives 1980-2004 – tous pays
En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

CHAPITRE II –

L'accroissement des échanges avec l'extérieur depuis 1993

Les trois types de données disponibles attestent de tendances analogues à la hausse depuis 1993 – 1995 pour les licences d'exportation –, hausse qui se poursuit de manière moins nette et systématique depuis le tournant du siècle.

C'est ce qu'on constate en examinant d'abord les mouvements définitifs au travers des exportations et importations définitives et des licences pour ventes définitive, ensuite les mouvements temporaires pour vente éventuelle au travers des licences d'exportation pour vente éventuelle, puis le nombre de certificats délivrés en comparant son évolution avec celle du nombre des licences et du montant des exportations. Enfin, on tentera de mettre en regard les mouvements définitifs et les mouvements temporaires globaux.

Les données de ce chapitre retracent les mouvements dans leur ensemble c'est-à-dire à destination de *tous les pays* concernés et concernant *tous les biens*, à savoir :

- pour les *exportations et importations définitives ou temporaires globales*, vers ou en provenance de tous les pays tiers et de l'Union européenne et concernant l'ensemble des positions douanières : tableaux, peinture (97-01), gravure (97-02), statuaire (97-03), collections (97-05), antiquités de plus de 100 ans d'âge (97-06) ;
- pour les *licences*, vers tous les pays tiers et concernant l'ensemble des 14 catégories de biens culturels soumis à licence d'exportation (voir liste en annexe 2)
- pour les *certificats*, vers tous les pays tiers et de l'Union européenne et concernant l'ensemble des 14 catégories de biens culturels soumis à certificat (voir liste en annexe 2).

Les mouvements définitifs

Il s'agit des mouvements les plus significatifs à examiner du fait même de leur caractère définitif. De plus, on dispose, pour les examiner, de deux types de données : les exportations et importations définitives d'une part, et les licences d'exportation pour vente définitive avec les pays tiers d'autre part.

Les exportations et importations définitives

Les exportations définitives connaissent une progression particulièrement régulière si l'on excepte le léger fléchissement de 1995 et le pic de 2000-2002. Le montant des exportations définitives passe ainsi de 300 millions d'€ à plus de 600 millions en fin de période. Quant aux importations, elles sont d'abord en repli avant de reprendre à partir de 1998 pour atteindre 300 millions d'€ en fin de période (voir graphique 10).

Les licences d'exportation pour vente définitive

Rappelons que ces licences ne sont accordées que pour des exportations vers les pays tiers (hors Union européenne).

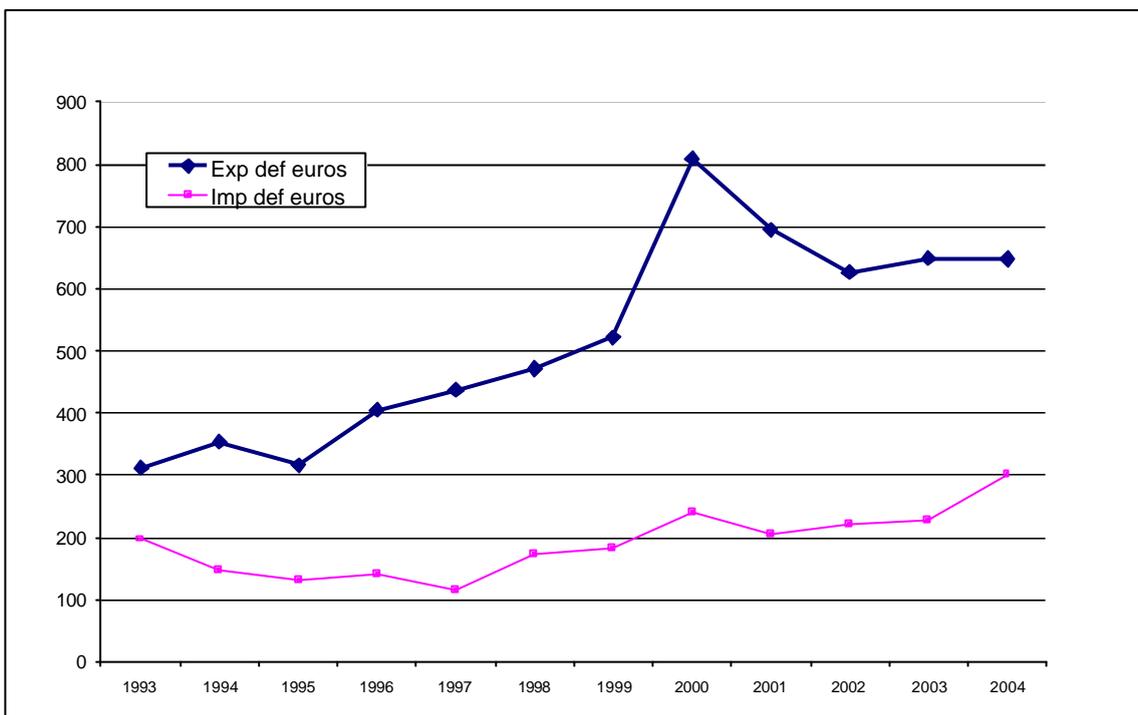
Le *nombre* de licences d'exportation pour vente définitive est depuis 1995 en augmentation constante et forte, particulièrement en 2000 et ce, jusqu'en 2002 pour régresser en suite à 1 000 après avoir atteint 1 400 (voir graphique 11).

Leur *valeur totale* ne progresse pratiquement pas sur la période : elle commence par baisser puis connaît un pic en 2000-2001 et revient en fin de période à environ 200 millions d'€. Le montant des licences est inférieur à celui des exportations définitives du fait de l'exclusion des pays de l'Union européenne et de l'application de seuils parfois élevés.

Leur *valeur moyenne*, vraisemblablement sensible à des licences pour des œuvres ou ensemble d'œuvres de très grande valeur, fluctue sensiblement d'une année sur l'autre entre 150 000 et 350 000 € avec une tendance à la baisse sur la période. (voir graphique 12).

Graphique 10 – Ensemble – exportations et importations définitives 1993-2004 – tous pays

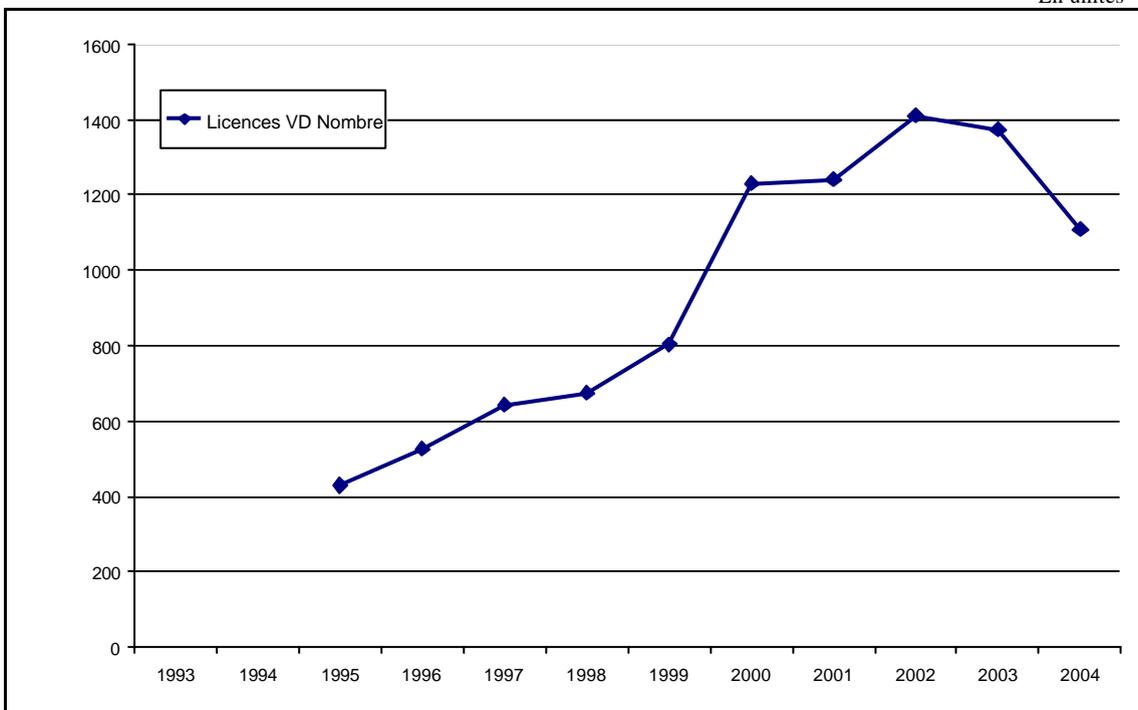
En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Graphique 11 – Ensemble – licences pour vente définitive 1995-2004 – tous pays

En unités



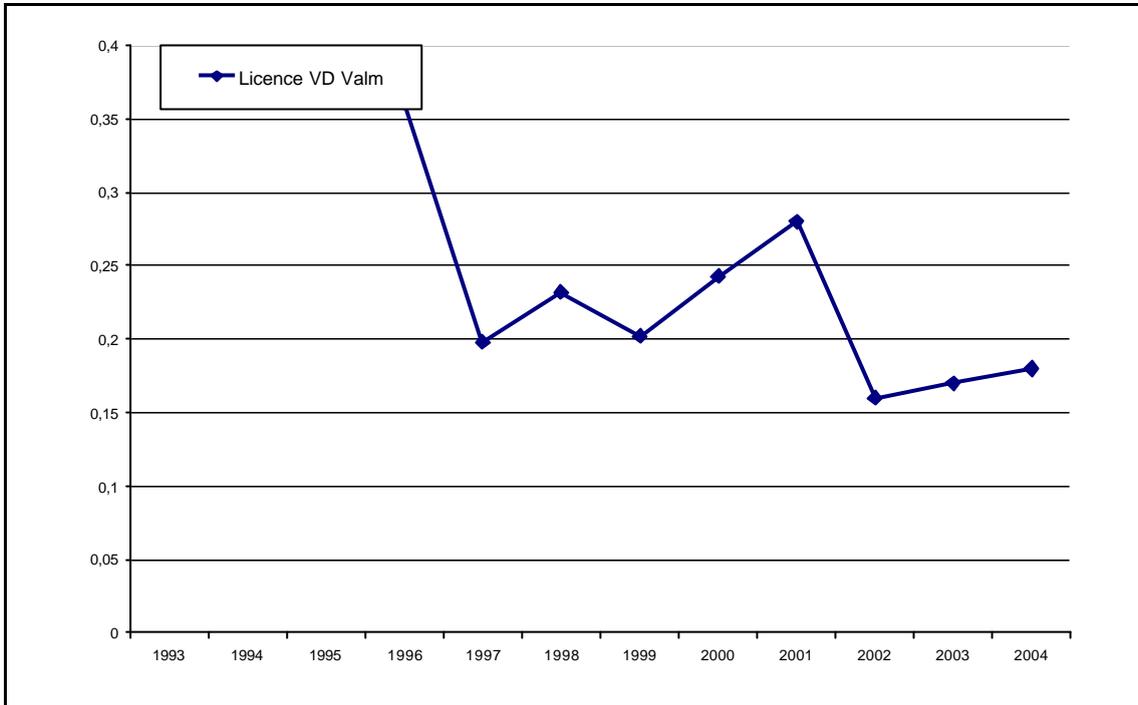
Source : DEP/OMIOA

Une tendance plutôt à la hausse

Si l'on met en regard l'évolution du montant des exportations définitives et celle des licences pour vente définitive (en indice), on constate des profils pas très éloignés avec un pic en 2000-2001. Par contre, le rythme d'évolution sur la période est à la hausse de plus de 50% pour les exportations mais plus faible pour les licences (voir graphique 13).

Graphique 12 – Ensemble – valeur moyenne des licences pour vente définitive 1996-2004 – tous pays

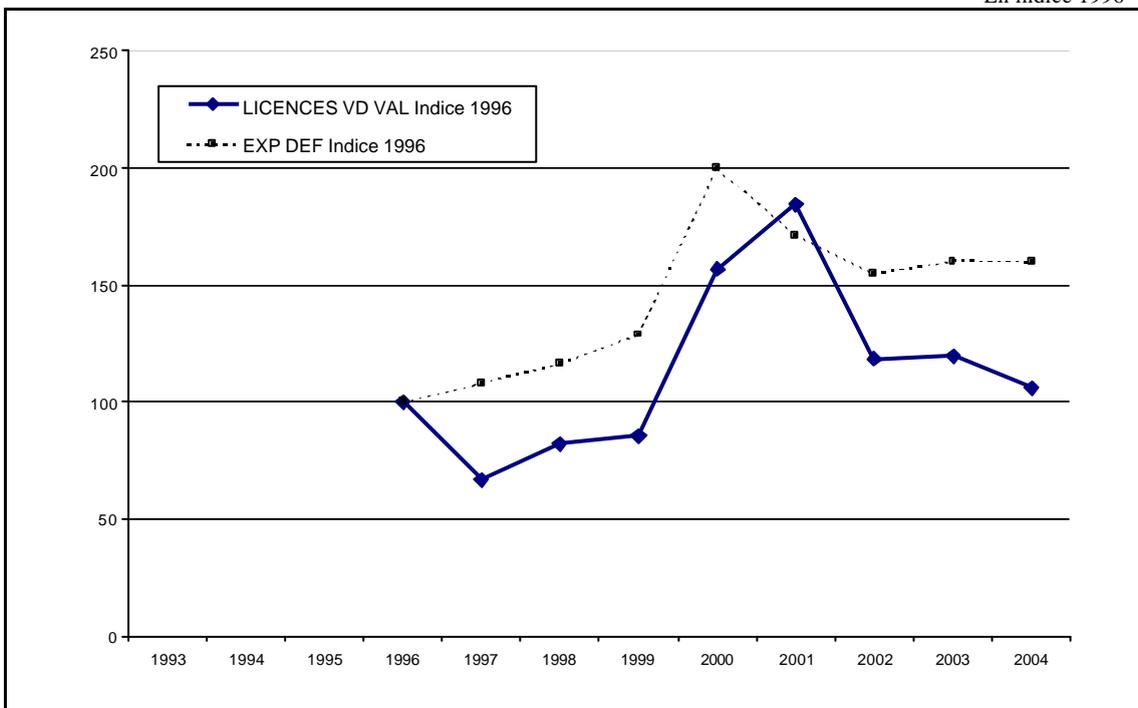
En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Graphique 13 – Ensemble – comparaison valeur des licences pour vente définitive des exportations définitives 1996-2004 – tous pays

En indice 1996



Source : DEP/OMIOA

Les mouvements temporaires pour vente éventuelle

Les mouvements temporaires pour vente éventuelle ne débouchent que pour une part sur une transaction et un mouvement définitif. La seule source pour les apprécier sont les licences d'exportation pour vente éventuelle, qui, rappelons-le, ne concernent que les exportations vers les pays tiers (hors Union européenne).

Les licences d'exportation pour vente éventuelle

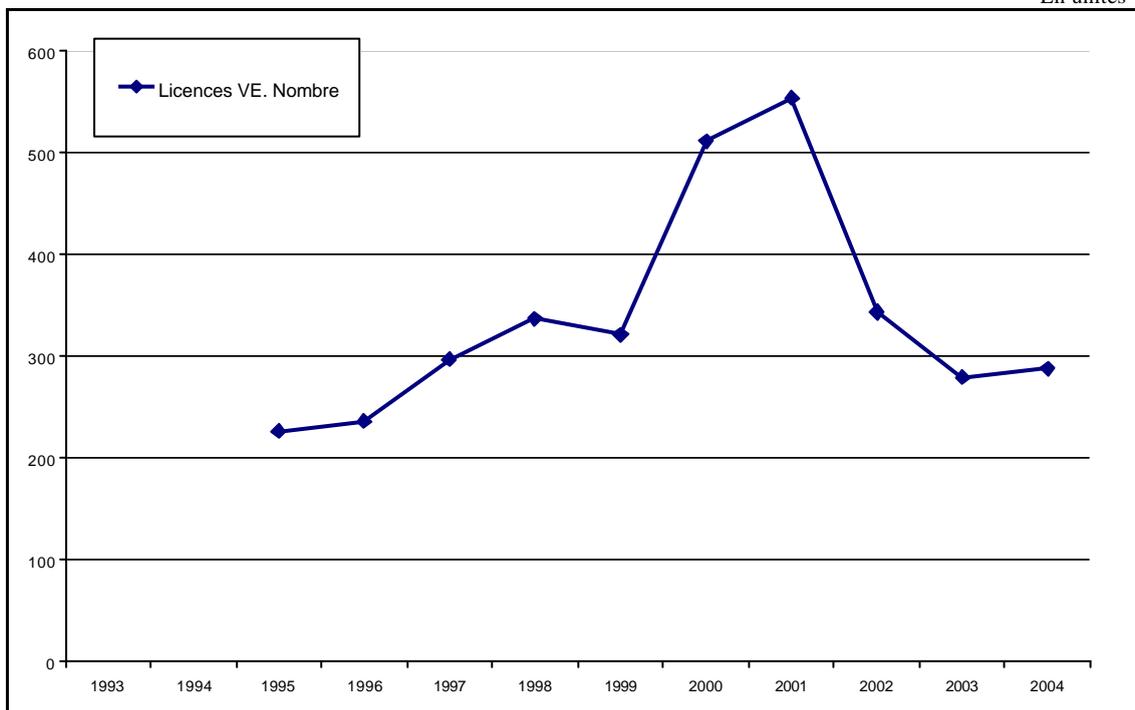
Le *nombre* des licences d'exportation pour vente éventuelle connaît de 1995 à 2001 une progression forte pour fléchir ensuite et revenir de plus de 500 en 2001 à moins de 300 en 2004 (voir graphique 14).

La *valeur totale* de ces licences pour vente éventuelle fluctue sensiblement entre 300 millions en 2000 et un peu plus de 50 millions d'€ en 2003, ce qui s'explique par les effets de seuil et donc la place accrue des exportations de montant élevé (voir graphique 15).

La *valeur moyenne* de ces licences fluctue sensiblement autour de 400 000 € sur la période, ce qui s'explique pour les raisons précédentes et le fait qu'il s'agit d'une moyenne. (voir graphique 16).

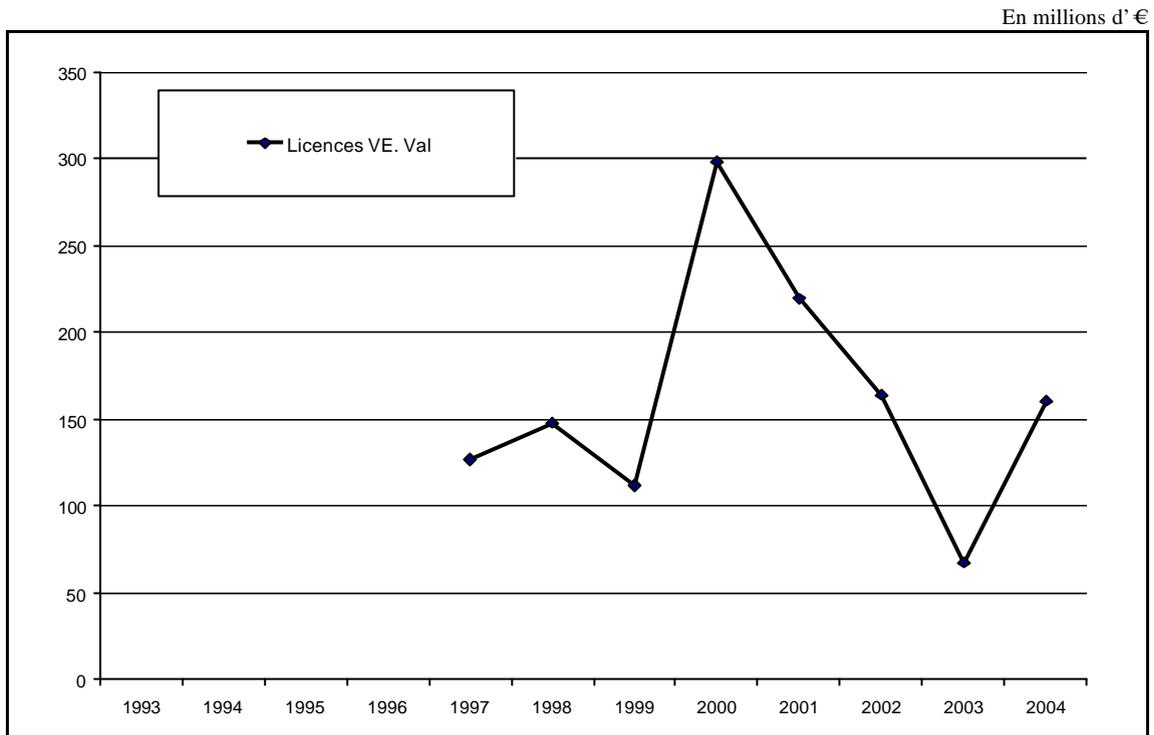
Graphique 14 – Ensemble – nombre de licences pour vente éventuelle 1995–2004 - tous pays

En unités



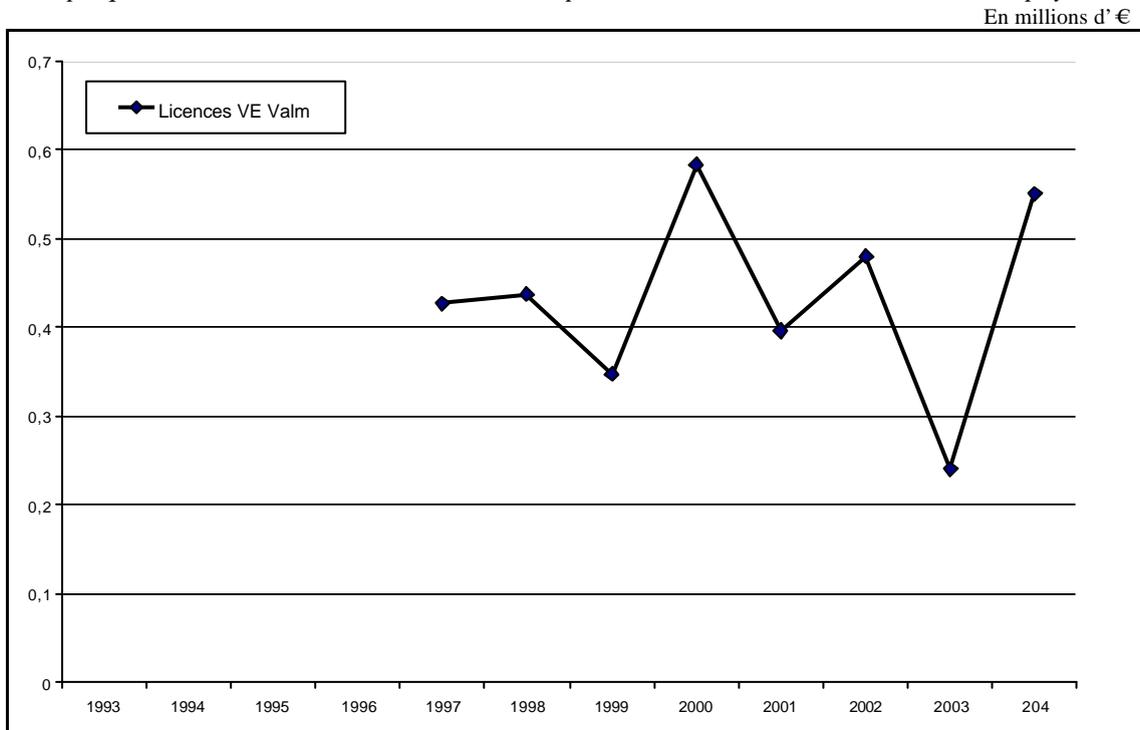
Source : DEP/OMIOA

Graphique 15 – Ensemble – valeur des licences pour vente éventuelle 1997–2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 16 – Ensemble - valeur des licences pour vente éventuelle 1997–2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Les certificats et leur signification

On a retenu les certificats accordés depuis 1993 par la DMF, la DLL et la DAF et, depuis 1999, PAR la DAPA pour les biens culturels de la catégorie 2 (éléments de monuments).

Le certificat est indispensable pour toute exportation définitive, quel que soit le pays de destination, mais il est peu à peu devenu de plus en plus nécessaire pour proposer à la vente en envisageant une vente éventuelle. Dans ces conditions, le nombre de certificats peut – ou a pu – constituer un indicateur avancé des mouvements d'exportations, sans qu'il soit possible de dire s'il anticipe les mouvements plutôt définitifs ou plutôt temporaires. C'est pourquoi, après avoir examiné l'évolution du nombre de certificats, on la comparera d'abord à celle des exportations définitives puis à celle du nombre de licences, tant pour vente définitive que pour vente éventuelle.

Un nombre de certificats en forte croissance

Ce nombre progresse de façon à la fois forte et très régulière jusqu'en 2001 si l'on excepte le fléchissement de 1995, qui peut correspondre à la fin de la période de mise en place du certificat. Depuis 2001, la progression continue de manière plus heurtée pour atteindre des niveaux de 8 000-9 000 certificats délivrés par an (voir graphique 17).

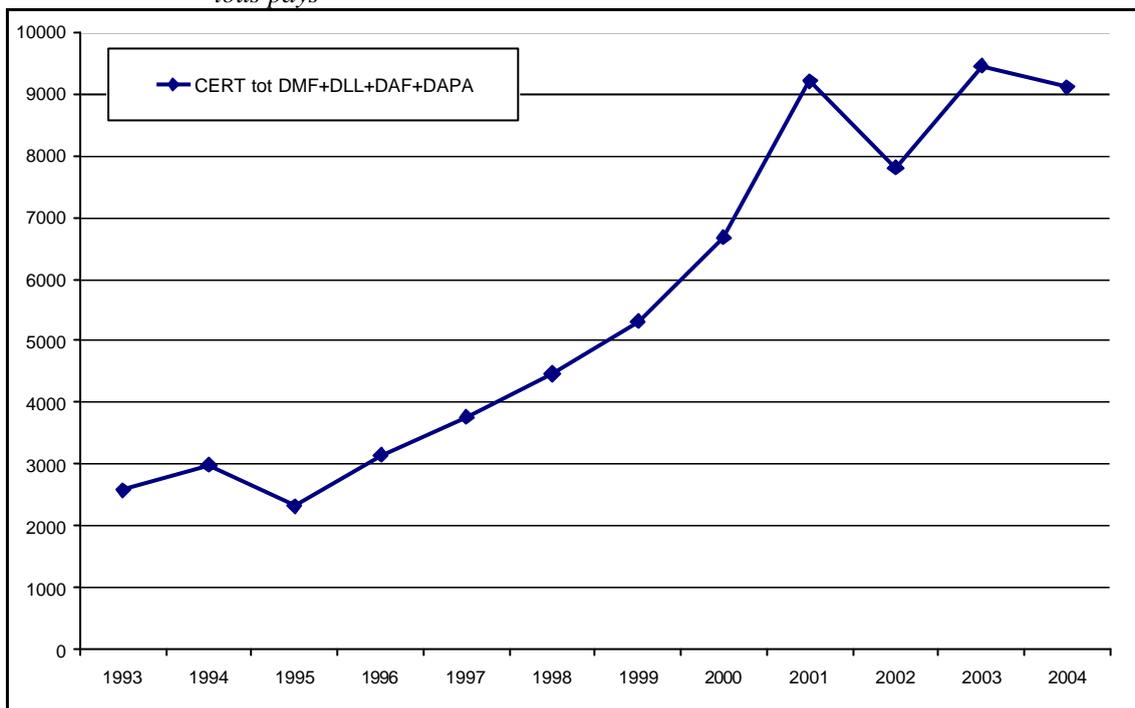
Une évolution proche de celle des mouvements définitifs

Le rapprochement du nombre de certificats et du montant des exportations définitives, pour hétérogènes que soient ces données, montre une assez bonne corrélation avec les exportations définitives jusqu'en 2000, en particulier dans la mise en évidence du fléchissement de 1995. Ensuite, les évolutions divergent nettement, les exportations se stabilisant alors que le nombre de certificats continue à progresser (voir graphique 18).

L'évolution du nombre de certificats après 2000 est également nettement moins proche de celles des licences que sur la période 1995-2000 avec une stagnation puis une baisse de ces dernières. Cette divergence est moins forte avec les licences pour vente définitive qu'avec les licences pour vente éventuelle (voir graphique 19). Les certificats donnent donc une vision de l'évolution plus proche de celle des mouvements définitifs que des mouvements temporaires pour vente éventuelle.

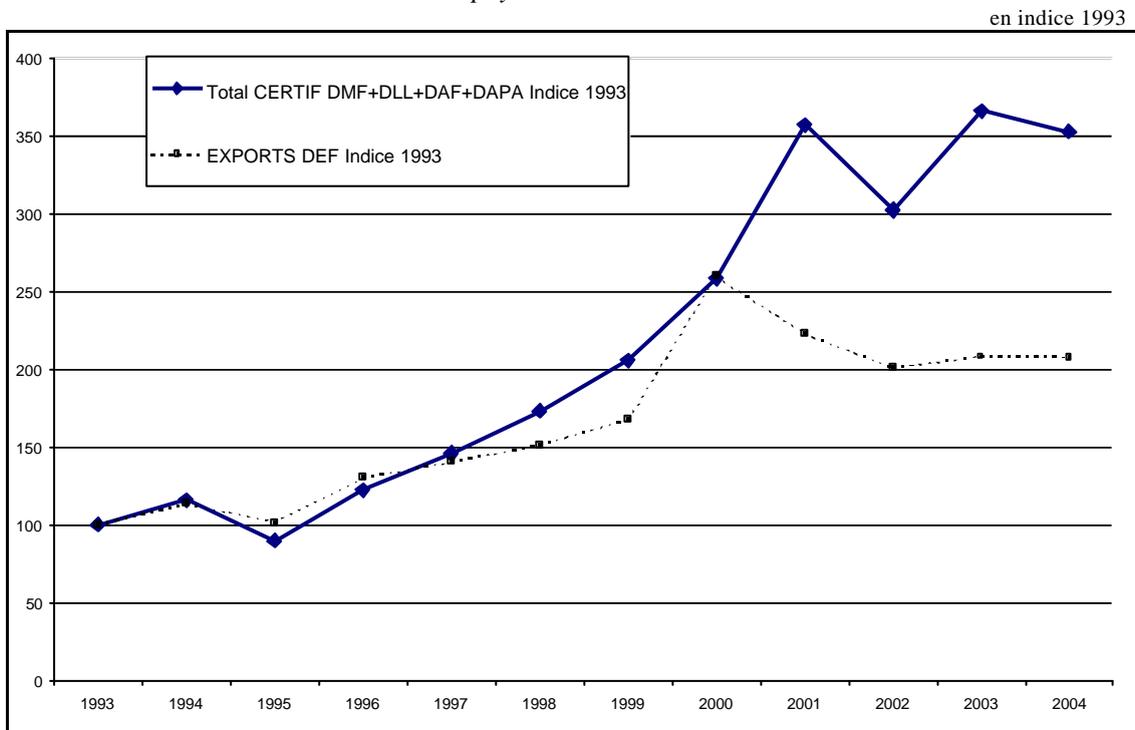
L'ensemble des données disponibles converge donc pour identifier, après un fléchissement en 1995, une croissance continue qui s'accélère temporairement en 2000. Les évolutions apparaissent depuis 2001 à la fois beaucoup plus divergentes et plus heurtées.

Graphique 17– Ensemble – nombre de certificats délivrés (DMF+DLL+DAF+DAPA) 1993-2004 – tous pays



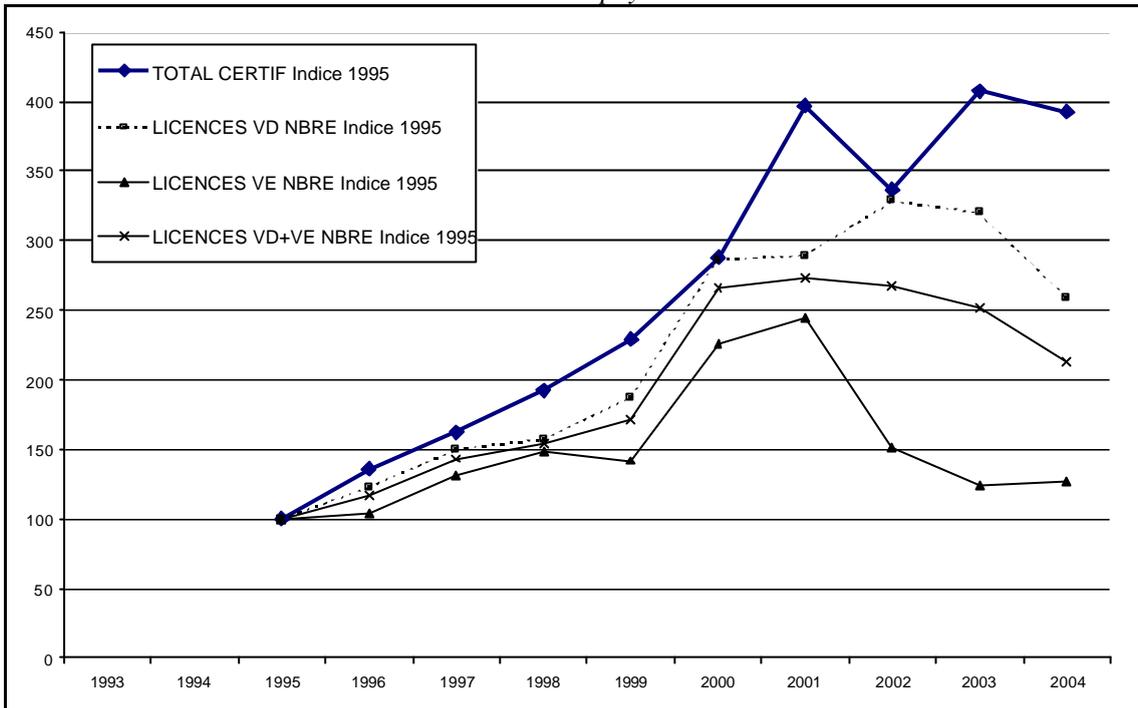
Source : DEP/OMIOA

Graphique 18– Ensemble – comparaison nombre de certificats et montant des exportations définitives 1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 19 – Ensemble – nombre de certificats/nombre de licences pour vente définitive et vente éventuelle 1995-2004– tous pays



Source : DEP/OMIOA

Mouvements définitifs/mouvements temporaires

Les relations entre mouvements définitifs et mouvements temporaires appellent plusieurs commentaires.

Les données disponibles sur la période 1995-2004 permettent d'apporter quelques précisions mais pas une réponse globale. En effet, si les statistiques douanières enregistrent les *mouvements temporaires globaux*, ces derniers comprennent à la fois les mouvements temporaires pour vente éventuelle, qui retiennent notre attention, et les mouvements temporaires pour exposition qui n'ont pas de signification économique marchande et dont le montant correspond en fait à la valeur d'assurance déclarée de biens et objets dont la vente est exclue. Par contre, des données sont disponibles sur les *mouvements définitifs en suite de mouvements temporaires* dans lesquels sont repris les mouvements temporaires pour vente éventuelle qui, donnant lieu à une vente dans le pays d'exportation et ne revenant donc pas en France (ou donnant lieu à une vente en France et ne retournant donc pas dans le pays de provenance), sont transformés en mouvements définitifs.

Les mouvements définitifs suite à des mouvements temporaires sont limités par rapport à l'ensemble des mouvements définitifs : les exportations définitives suite à exportations temporaires représentent moins d'un quart des exportations définitives. Les importations définitives suite à des importations temporaires sont également du même ordre de grandeur par rapport aux importations définitives totales. Dans leurs évolutions respectives, on repère à la fois des mouvements en phase (exportations en 2000 et 2003 et importations en 1997) et en opposition comme pour les importations en 2000-2001 (voir graphiques 20 et 21).

Concernant les mouvements temporaires globaux, (c'est-à-dire pour vente éventuelle et pour exposition), on relèvera seulement que :

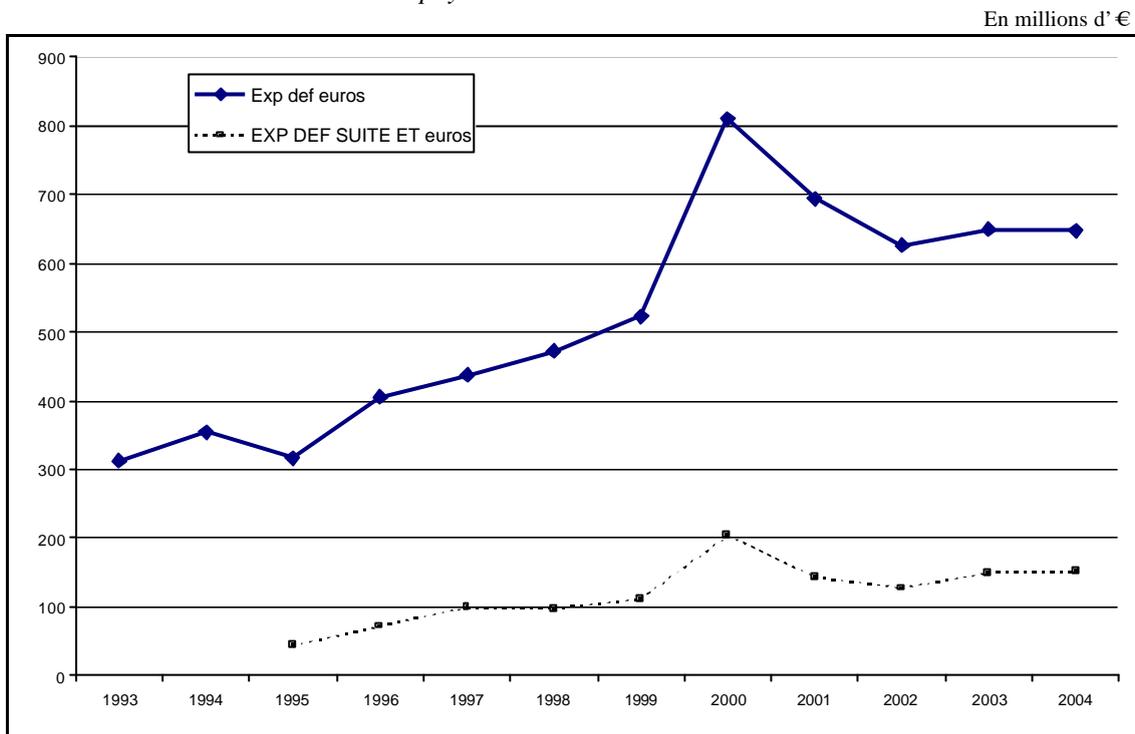
- ils sont d'un volume beaucoup plus élevé que les mouvements définitifs – de l'ordre de 2 à 6 milliards d'€- et évoluent à un rythme très heurté ; les exportations temporaires sont plutôt en croissance alors que les importations temporaires se replient en fin de période ;
- ils donnent lieu à des flux de réimportation et de réexportation d'ampleur analogue et présentant le même rythme d'évolution à long terme malgré de fortes variations de court terme ;
- les mouvements définitifs suite à des mouvements temporaires sont totalement marginaux comparés à l'ampleur de ces mouvements temporaires globaux.

Le fait que ces mouvements temporaires globaux donnent lieu à des flux de retour (réimportations ou réexportations) si importants et à des mouvements définitifs si faibles donne à penser que les mouvements temporaires pour exposition sont en valeur beaucoup plus importants que les mouvements pour vente éventuelle.

Une autre approche du rapport entre mouvements définitifs et temporaires est fournie par la mise en regard des licences d'exportation pour vente définitive et éventuelle :

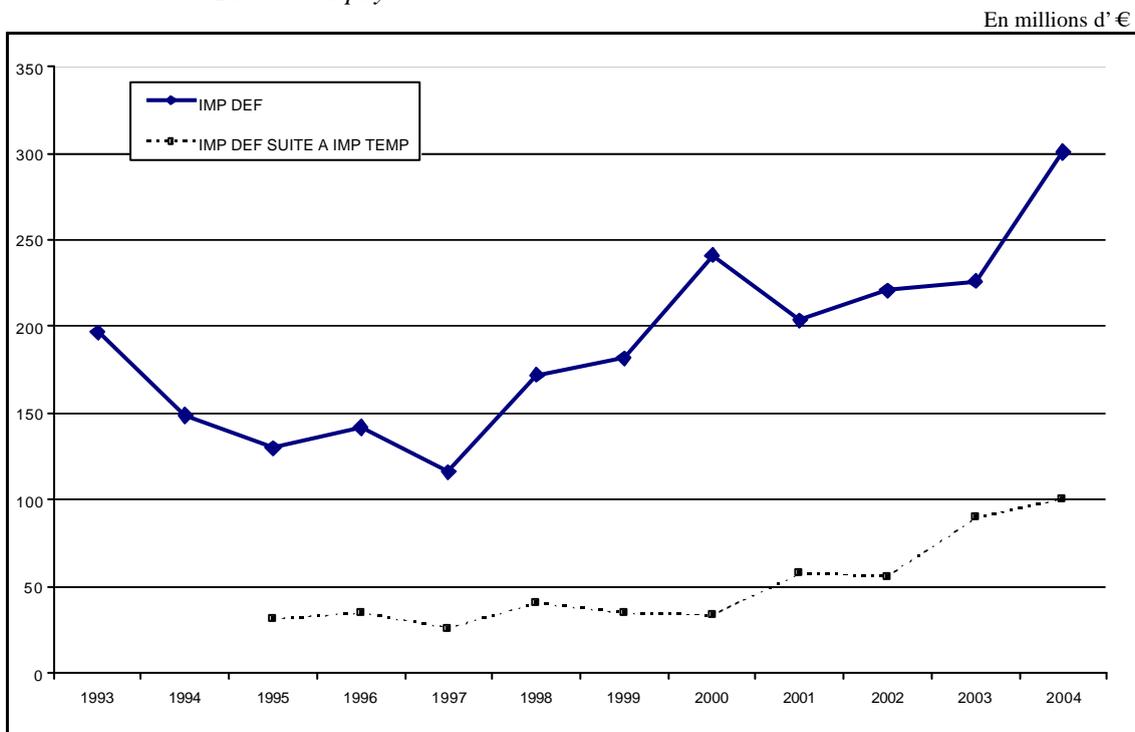
- On note une moindre croissance du *nombre* de licences pour vente éventuelle qui , de plus, sont moitié moins nombreuses que les licences pour vente définitive et se replient plus rapidement (respectivement 2002 et 2004) en fin de période (voir graphique 22).
- La *valeur totale* des deux types de licences, très erratique, est du même ordre de grandeur et connaît un pic en 2000-2001(voir graphique 23).
- Simultanément, la *valeur moyenne* des licences pour vente éventuelle reste en moyenne à plus de 400 000 €alors que celle des licences pour vente définitive est en légère baisse sur la période tout en étant d'un niveau plus faible (de l'ordre de 200 000 €), sachant que ces mouvements n'enregistrent que des opérations excédant les seuils (voir graphique 24).

Graphique 20 – Ensemble - Exportations définitives totales et en suite d'exportation temporaire
1993-2004 – tous pays



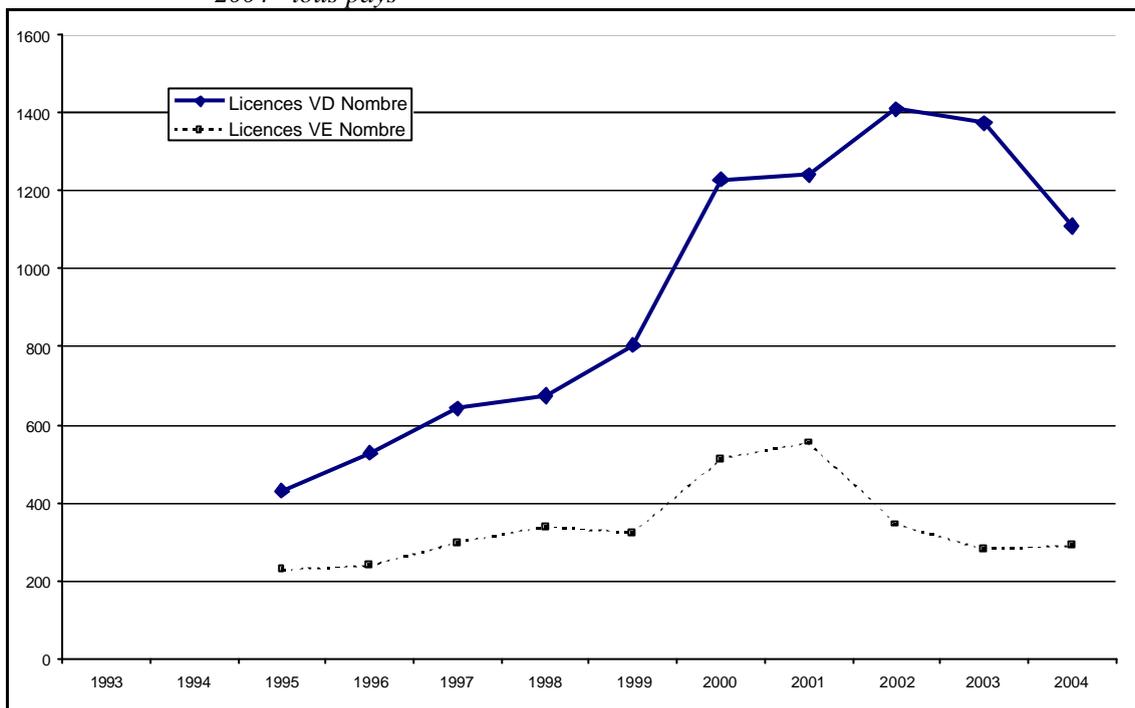
Source : DEP/OMIOA

Graphique 21 – Ensemble - Importations définitives totales et suite à admission temporaire 1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

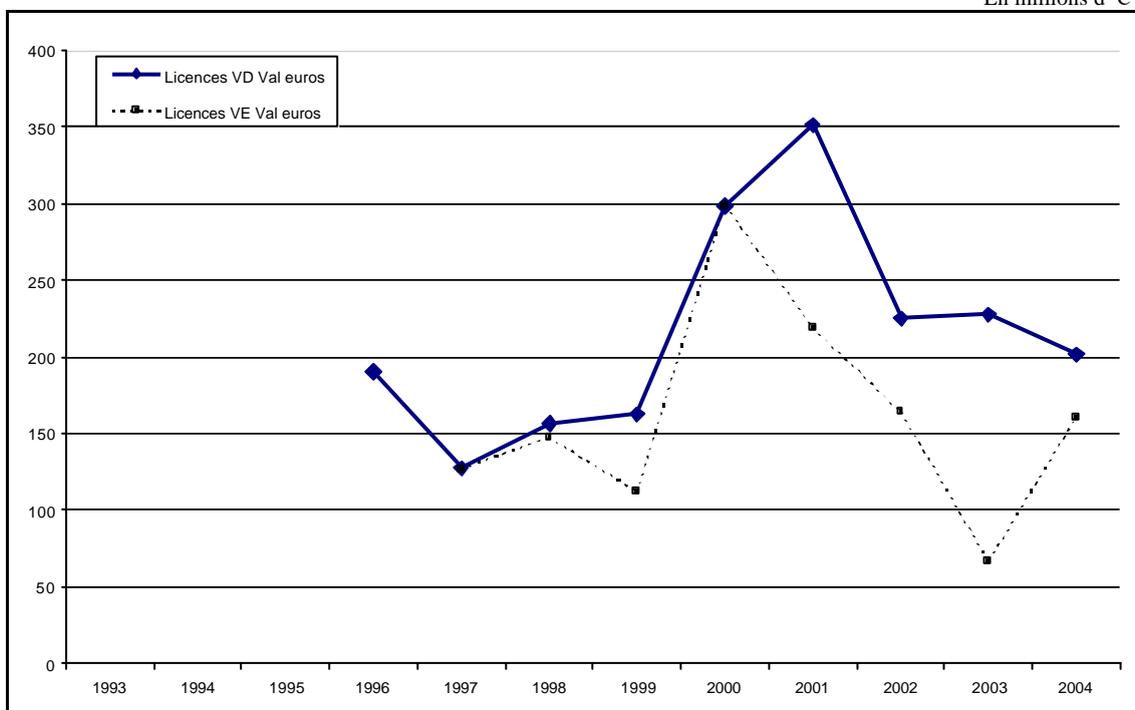
Graphique 22 – Ensemble – nombre de licences pour exportation définitive/temporaire 1995-2004– tous pays



Source : DEP/OMIOA

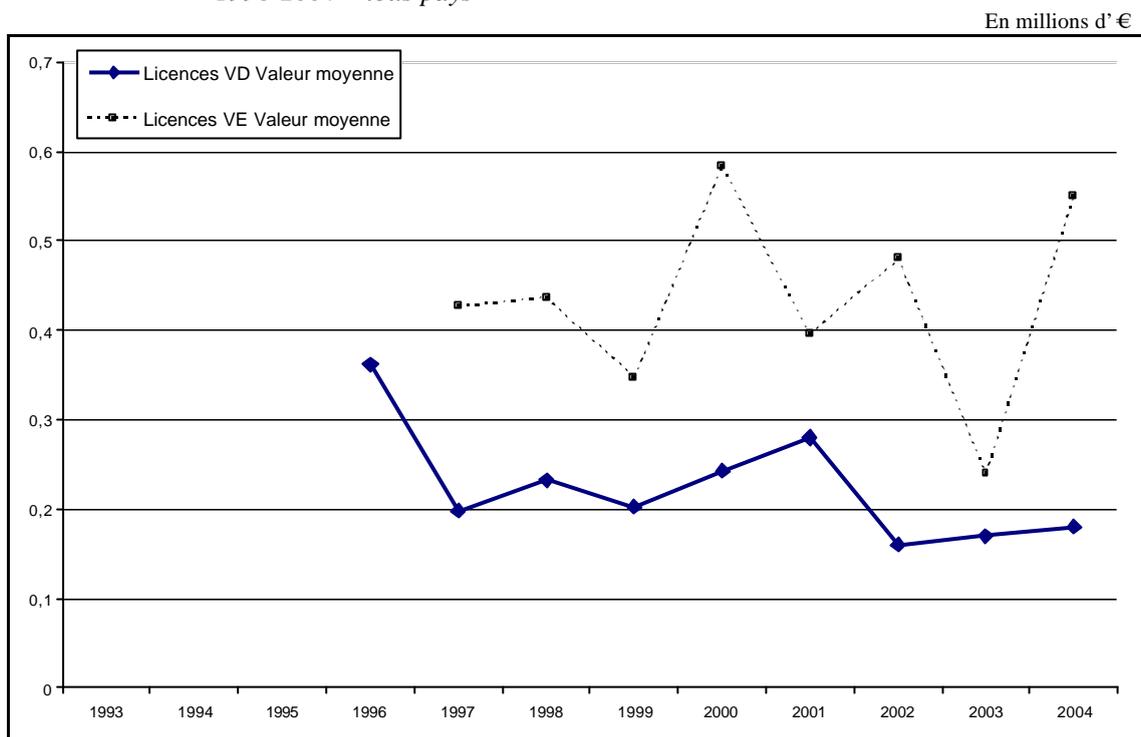
Graphique 23 – Ensemble – valeur totale des licences pour exportation définitive/temporaire 1996-2004– tous pays

En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Graphique 24 – Ensemble – valeur moyenne des licences pour exportation définitive/temporaire
1996-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

L'ensemble de ces éléments conforte la vision d'un fort dynamisme des échanges marchands au moins jusqu'à la fin des années 90 ; les évolutions divergent ensuite en même temps qu'elle se font plus heurtées, ce qui rend difficile la mise en évidence d'une véritable évolution globale. Ces échanges marchands vont de pair avec des mouvements non-marchands importants tant en valeur qu'en nombre d'œuvres et objets circulant pour exposition. Mais, dans l'état actuel des données, il est impossible d'apprécier plus finement l'un par rapport à l'autre ces deux types d'échanges.

CHAPITRE III –

Les spécificités sectorielles des mouvements avec l'extérieur

Les mouvements avec l'extérieur possèdent des spécificités sectorielles qu'il est intéressant de mettre en évidence. On traitera d'abord des trois principales catégories que sont peinture-dessin, antiquités et statuaire, sur lesquelles les données sont les plus détaillées. On examinera ensuite trois autres catégories – archéologie, archives et manuscrits –, qui font l'objet de nombreux certificats et licences du fait d'un seuil zéro (jusqu'au décret 2004-709 du 16 juillet 2004), mais ne correspondant pas à une position douanière particulière, ils ne sont donc pas identifiables dans le Tarif des douanes : les données sur les exportations et importations – vraisemblablement faibles – sont donc indisponibles Enfin seront apportées quelques indications sur deux autres catégories de biens culturels, la gravure et les collections, relativement bien renseignées statistiquement car elles sont reprises nommément à des positions douanières spécifiques malgré l'importance limitée de leurs mouvements.

Les données présentées dans cette partie concernent l'ensemble des destinations géographiques (tous pays).

La peinture et les dessins

Il s'agit de la catégorie de loin la plus importante, voire majoritaire dans l'ensemble des échanges. Ses évolutions sont donc souvent proches de celles de l'ensemble des œuvres et objets d'art (voir Chapitre II). Les mouvements concernés portent sur des biens qui sont repris à la position douanière 97-01 et correspondent aux catégories 3 et 4 de biens culturels (respectivement peinture et dessins).

Les exportations et importations définitives

Les exportations définitives sont marquées par une progression plutôt régulière sur l'ensemble de la période malgré une forte hausse en 2000 qui ouvre une période aux évolutions conjoncturelles plus heurtée. Les exportations définitives passent de moins de 200 millions d'€ à près de 400 millions. Les importations commencent par une baisse jusqu'en 1997 avant une progression plutôt régulière avec une très légère inflexion en 2000, qui les conduit à un niveau de 150 millions d'€ en fin de période (voir graphique 25).

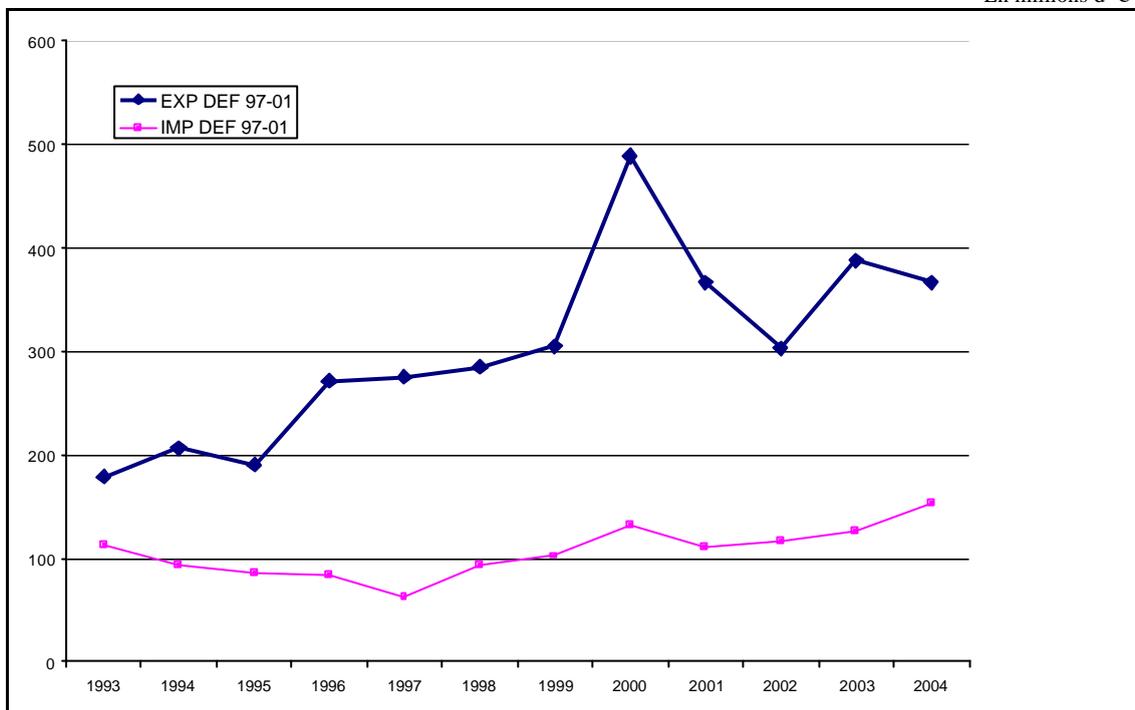
Les licences

Les licences pour les catégories 3 et 4 évoluent de manière très contrastée :

- Le nombre de licences (vente définitive et éventuelle) pour le dessin est pratiquement stable à environ 300 licences par an alors que le nombre de licences de peinture connaît presque un doublement en 1998 pour se stabiliser et revenir ensuite à environ 600 par an (voir graphique 26).
- La valeur des licences (vente définitive et éventuelle) est également limitée et assez stable pour le dessin alors que, pour la peinture, l'évolution est heurtée avec un doublement en 2000 mais des valeurs voisines en début et fin de période de l'ordre de 200 millions d'€ (voir graphique 27).
- La valeur des licences (total peinture et dessins) respectivement pour vente définitive et vente éventuelles sont d'abord proches et évoluent de la même manière, ce n'est plus le cas à partir de 2001 (voir graphique 28).

Graphique 25 – Peinture – dessin - montant des exportations et importations définitives 1993-2004 – tous pays

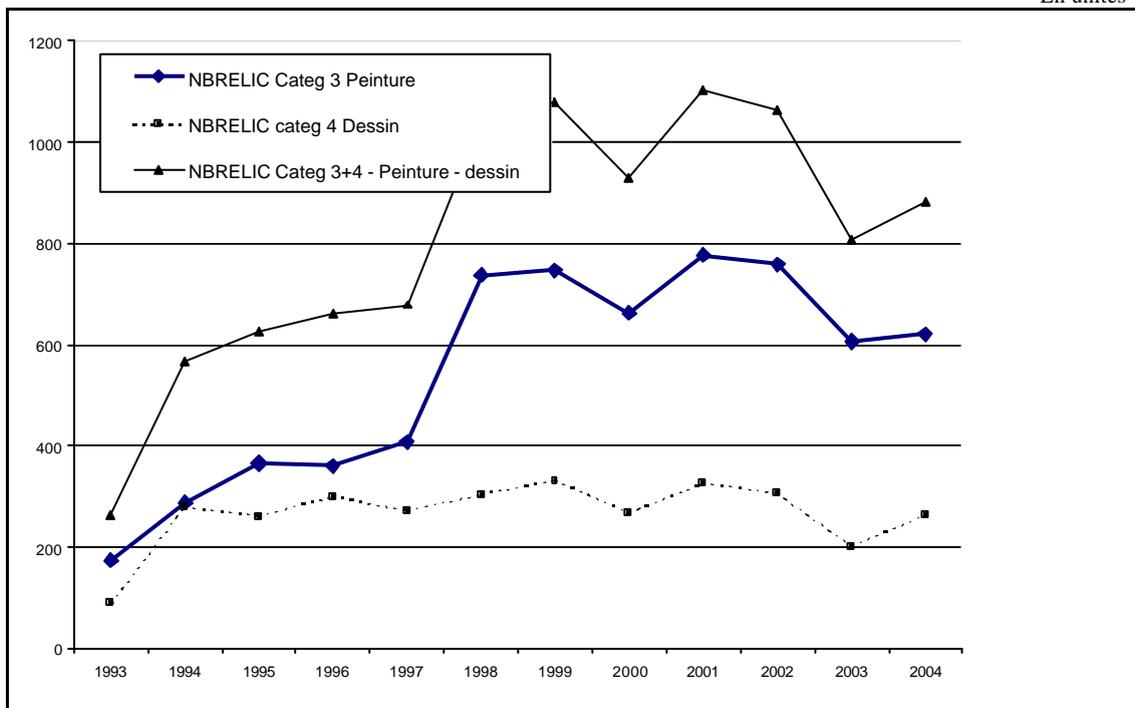
En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

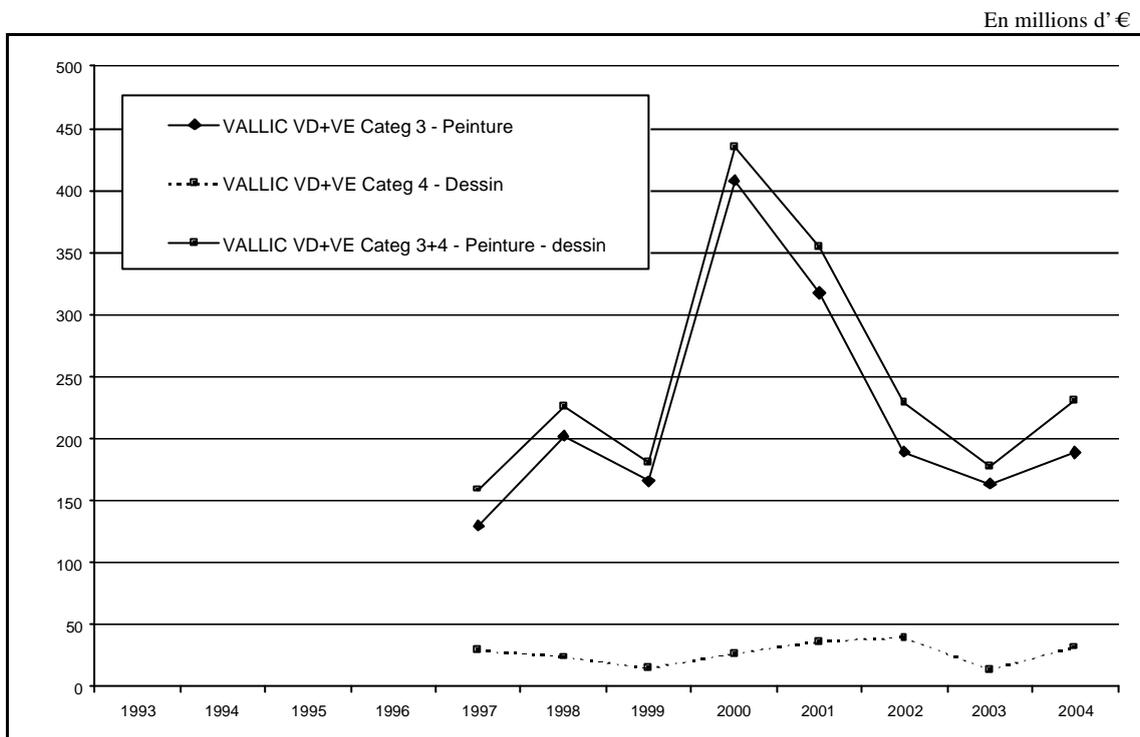
Graphique 26 – Peinture - dessin – nombre de licences d'exportation pour vente définitive et éventuelle 1993-2004 – tous pays

En unités



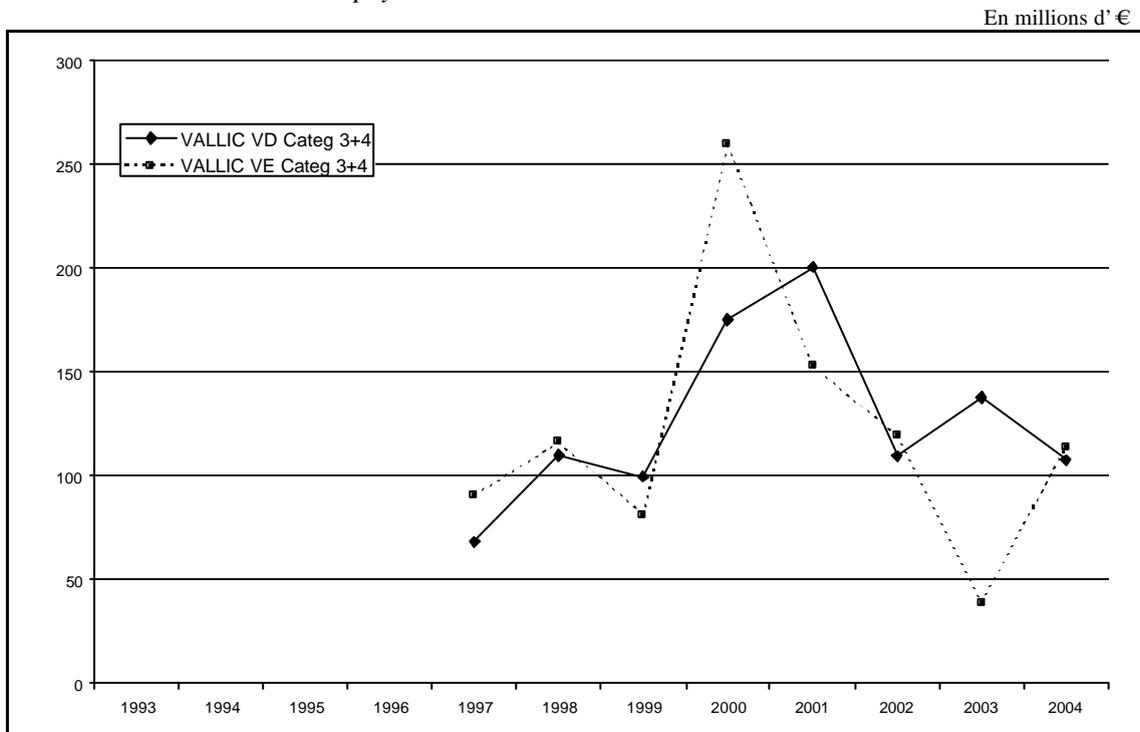
Source : DEP/OMIOA

Graphique 27 – Peinture/ dessin – valeur des licences pour vente définitive et éventuelle
1997-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 28 – Peinture - dessin – valeur des licences pour vente définitive/éventuelle 1997-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Les certificats

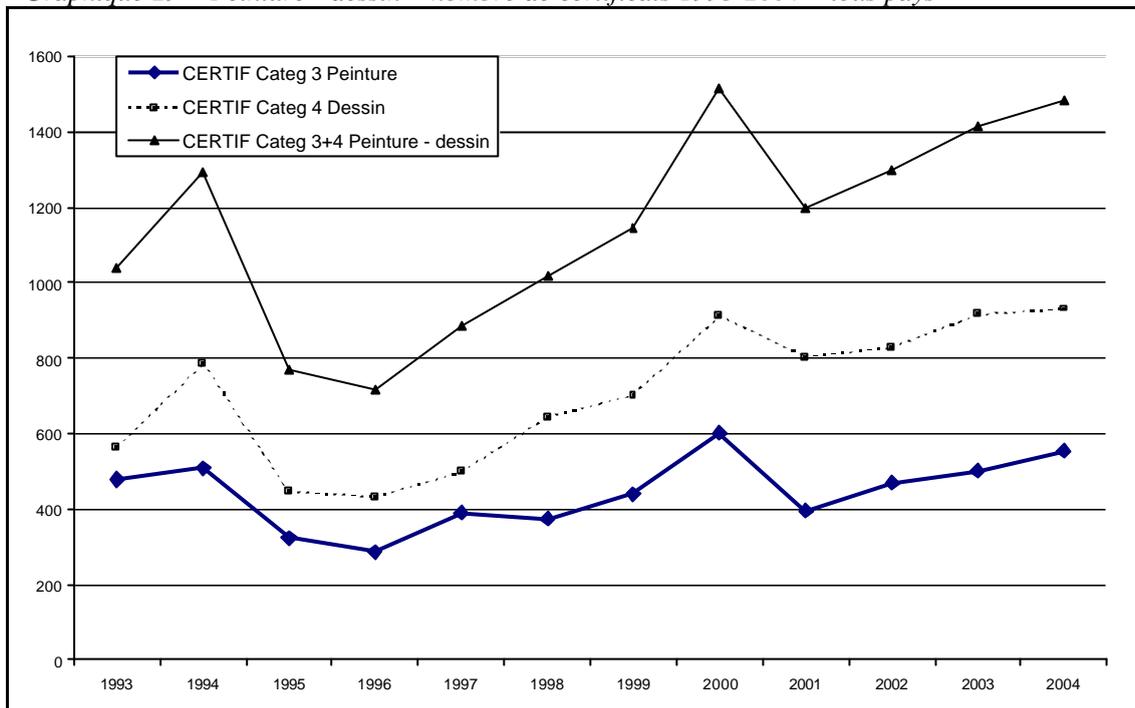
Les certificats de peinture et de dessin (catégories 3 et 4) suivent des évolutions voisines : si l'on excepte les premières années qui ont connu le rodage de la procédure, l'évolution est plutôt régulière à l'exception du pic de 2000 qui introduit un « décrochage » du nombre de certificats de peinture délivrés. Le nombre de certificats délivrés atteint en fin de période près de 600 pour la peinture et plus de 900 pour les dessins (voir graphique 29).

Une tendance globale plus difficile à mettre en évidence que pour l'ensemble des œuvres et objets d'art

- La *valeur des licences pour vente définitive* et celle des *exportations définitives* ont des inflexions conjoncturelles plutôt voisines mais des amplitudes de variation très différente, la valeur des licences évoluant de manière particulièrement heurtée. Les exportations définitives en deçà des seuils en direction des pays tiers ou vers l'Union européenne ont moins progressé que celles au-dessus des seuils vers les pays tiers (essentiellement États-Unis et Suisse) (voir graphique 30).
- Les nombres de *certificats et de licences* évoluent de façon largement différente, compte tenu des hausses du nombre de licences intervenues en 1994 et en 1998. La progression du nombre des licences est sensiblement plus forte que celle du nombre de certificats (voir graphique 31).
- La comparaison *nombre de certificats/valeur des exportations définitives* montre des évolutions relativement proches, avec en particulier un pic commun en 2000 (voir graphique 32).

Les données sur la peinture et les dessins convergent moins que les données globales pour mettre en évidence, en début de période, une évolution commune à la hausse. Le « pic » de 2000-2001 débute une période où les évolutions sont plus heurtées et divergentes.

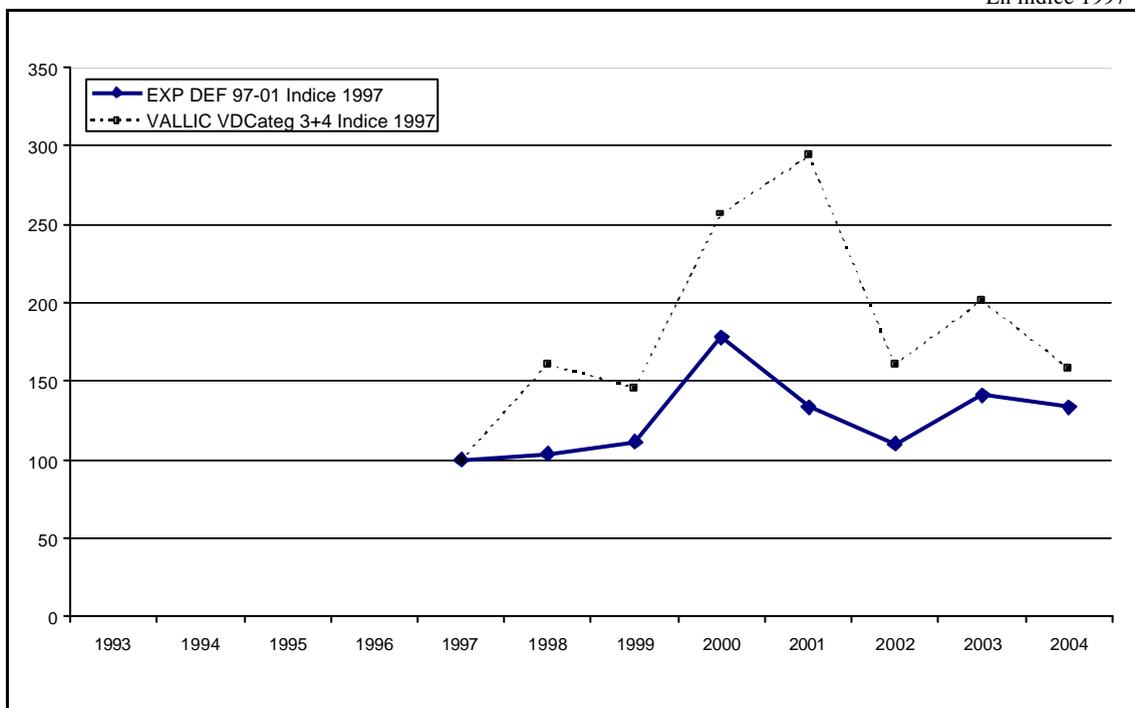
Graphique 29 – Peinture - dessin – nombre de certificats 1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

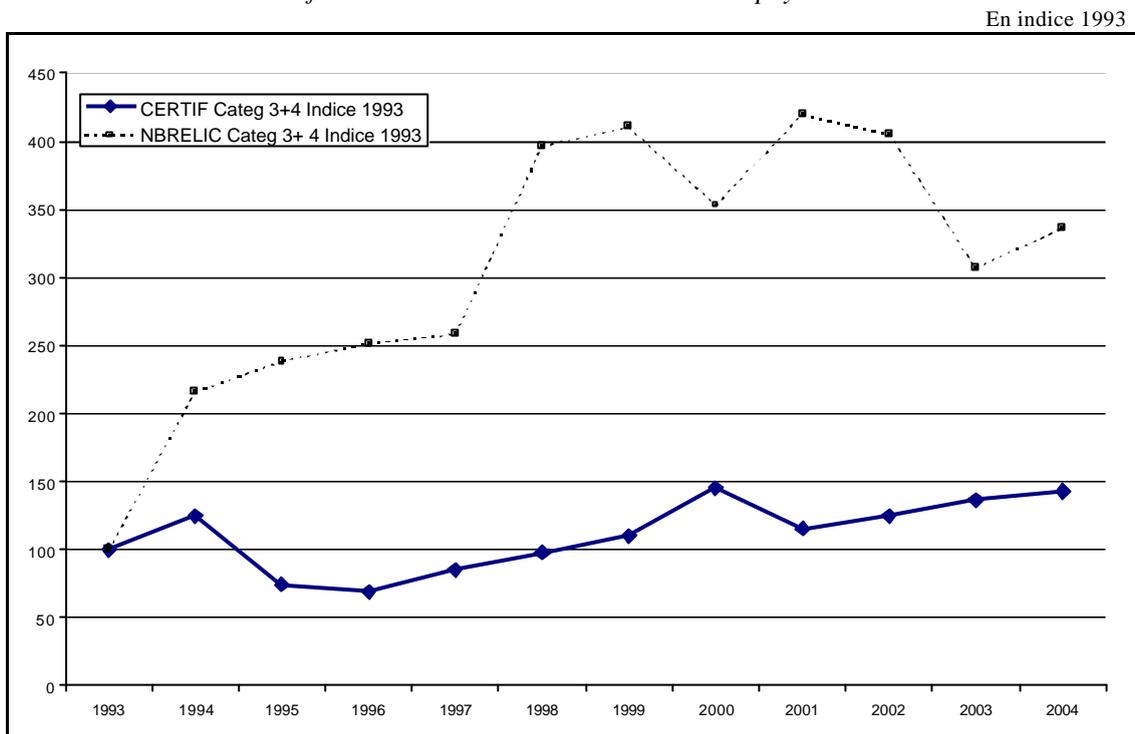
Graphique 30 – Peinture - dessin – comparaison exportations définitives/valeur des licences pour exportation définitive 1997-2004 – tous pays

En indice 1997



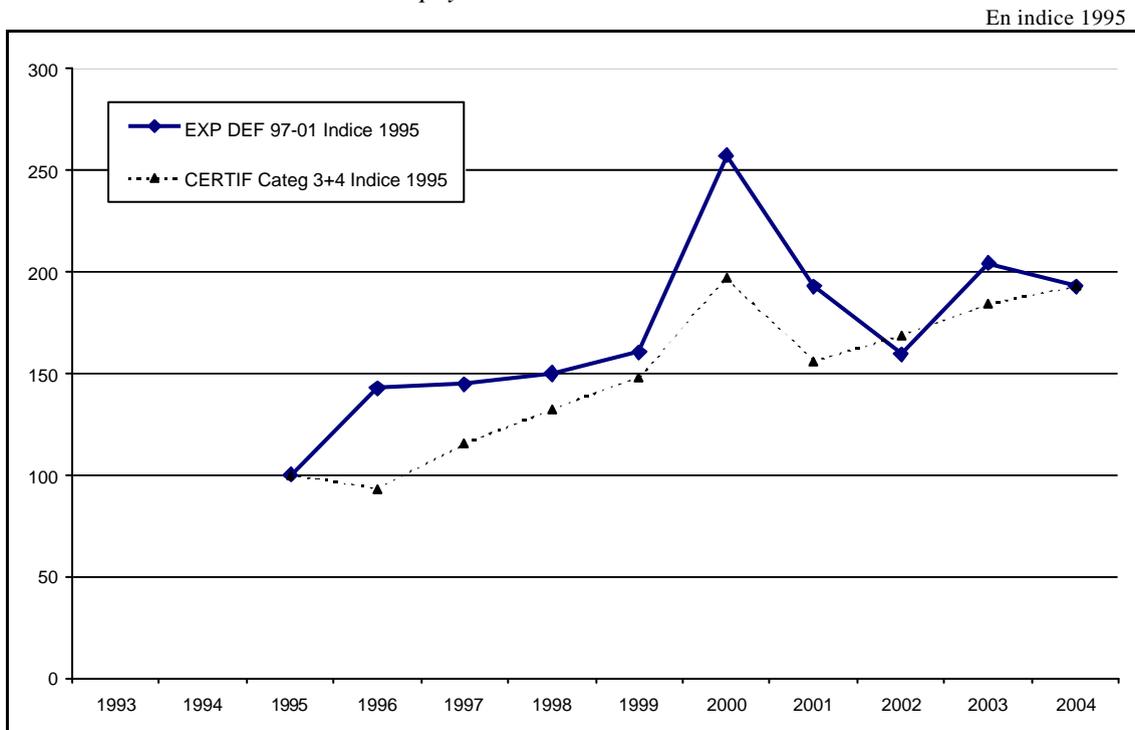
Source : DEP/OMIOA

Graphique 31 – Peinture - dessin – comparaison nombre de certificats/nombre de licences pour vente définitive et éventuelle 1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 32 – Peinture - dessin – comparaison exportations définitives /nombre de certificats 1995-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

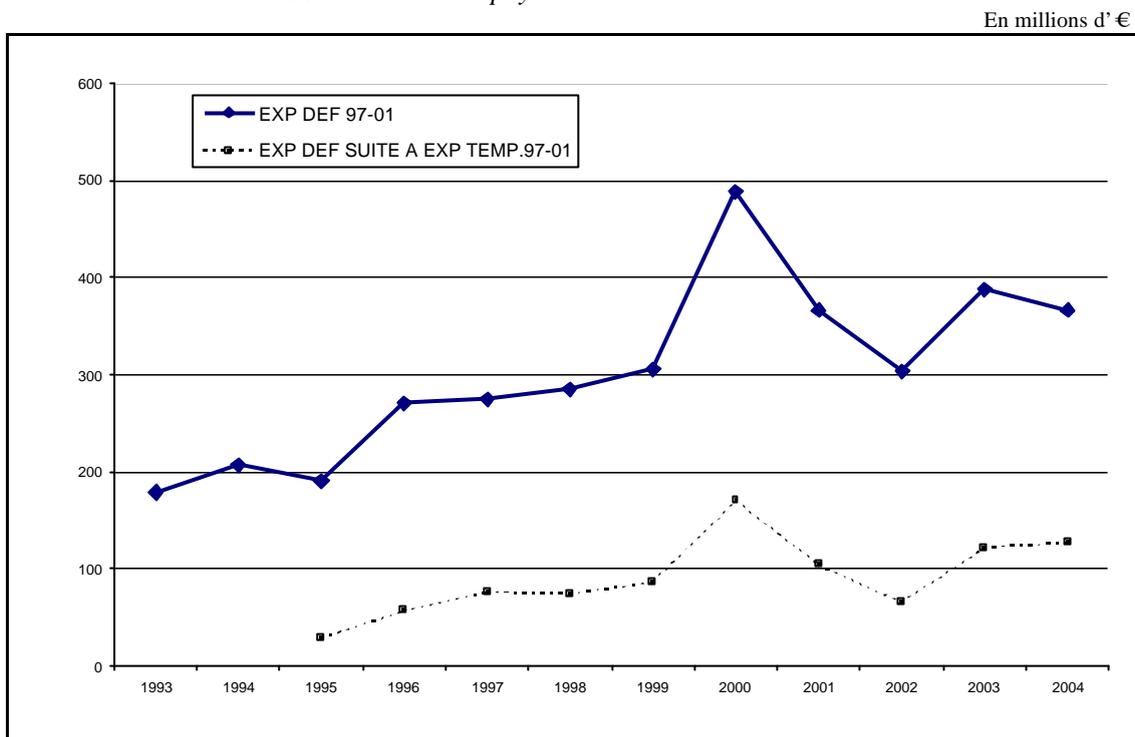
Le rôle des échanges temporaires

Les mouvements définitifs suite à des mouvements temporaires représentent de l'ordre du tiers pour les exportations et entre un quart et un cinquième pour les importations. Ils contribuent à renforcer les évolutions comme pour le pic des exportations en 2000 ou et leur repli temporaire en 2002. Par contre, ils peuvent contribuer à les amortir comme pour la baisse des importations en 1996 ou leur hausse en 2000 (voir graphiques 33 et 34).

Les mouvements temporaires globaux (incluant donc les mouvements de trésors nationaux pour exposition) sont, quant à eux, à la fois beaucoup plus importants et plus sujets à de très fortes variations de court terme que les mouvements définitifs. Ils connaissent néanmoins une tendance à la progression (les exportations temporaires globales passent ainsi de 1,5 milliards d'€ en 1995 à plus de 4 milliards en 2004).

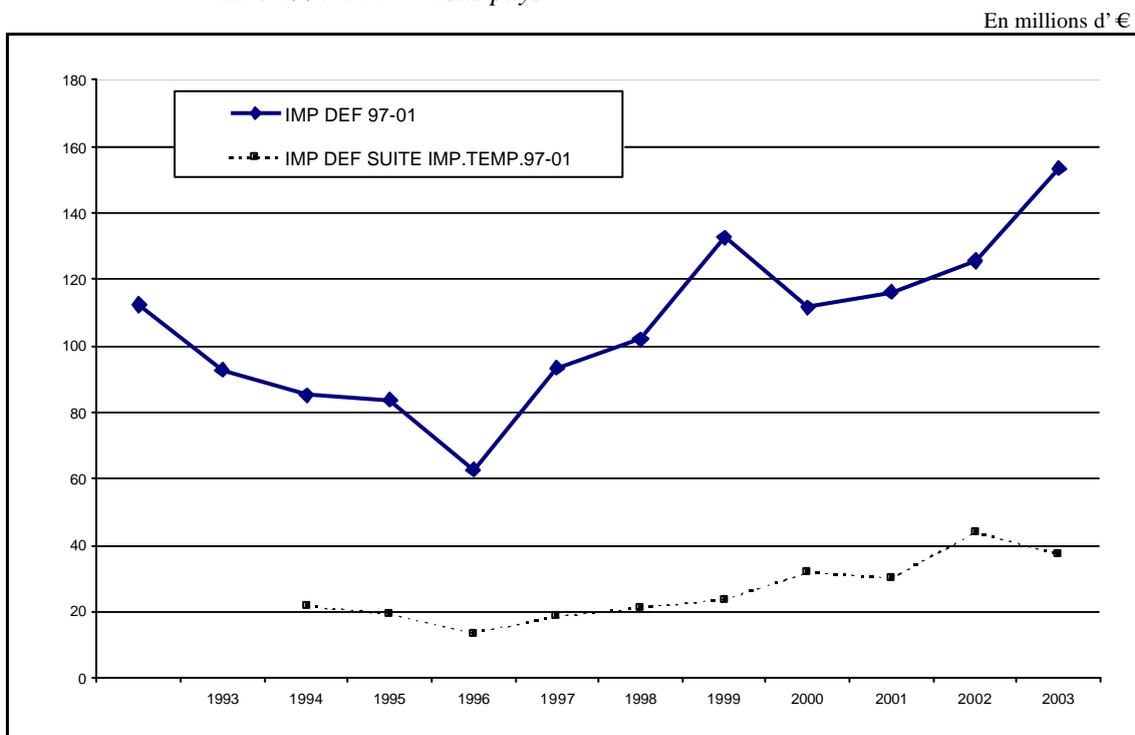
Par ailleurs, on retrouve le même phénomène que pour l'ensemble des œuvres et objets : mouvements de retour d'ampleur équivalente et très faibles mouvements définitifs induits. La même hypothèse peut être avancée : les mouvements temporaires pour exposition sont sensiblement plus importants que ceux pour vente éventuelle.

Graphique 33 – Peinture - dessin – exportations définitives totales et en suite d'exportation temporaire 1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 34 – Peinture - dessin – importations définitives totales et en suite d'admission temporaire 1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Les objets d'antiquité

Cette catégorie, la deuxième par importance après la peinture et les dessins, correspond à la position douanière 97-06 et à la catégorie 14 de biens culturels.

Les exportations et importations définitives

Les exportations définitives connaissent une progression très régulière de 1995 à 1999 qui se prolonge en fin de période au-delà du pic de 2000 et de son estompement. Partant d'un peu plus de 50 millions d'€ les exportations définitives dépassent 150 millions d'€ en fin de période. Quant aux importations, elles fluctuent autour d'une très légère tendance à la hausse et ne dépassent guère les 50 millions d'€ (voir graphique 35).

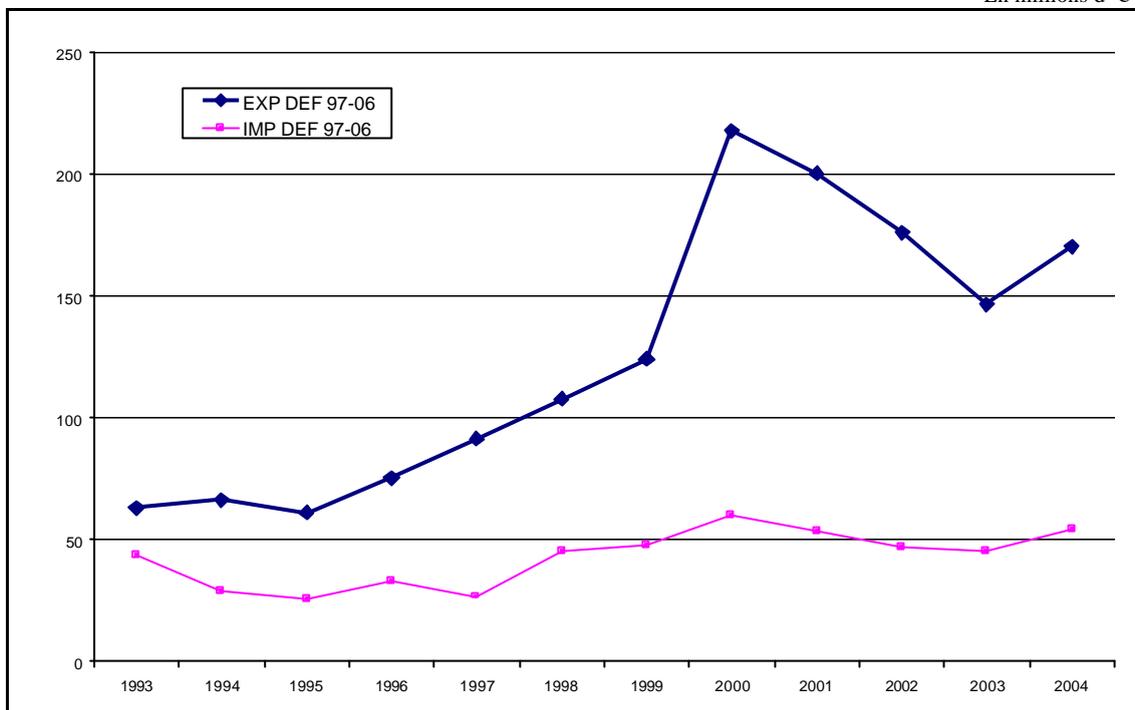
Les licences

Le *nombre* de licences d'exportation (pour vente définitive et éventuelle) connaît une évolution également marquée par la régularité de la croissance jusqu'en 1999. Le regain de croissance de 2000-2001 débouche sur un repli et une stagnation à un niveau de 400 licences en fin de période (voir graphique 36).

Les *valeurs* respectives des licences pour vente définitive et des licences pour vente éventuelle partent d'un niveau voisin puis connaissent, malgré des inflexions conjoncturelles voisines, des tendances de long terme divergente : les premières sont à la hausse alors que les secondes voient leur valeur rester stagnante (voir graphique 37).

Graphique 35 – Antiquités – montant des exportations et importations définitives 1993-2004 – tous pays

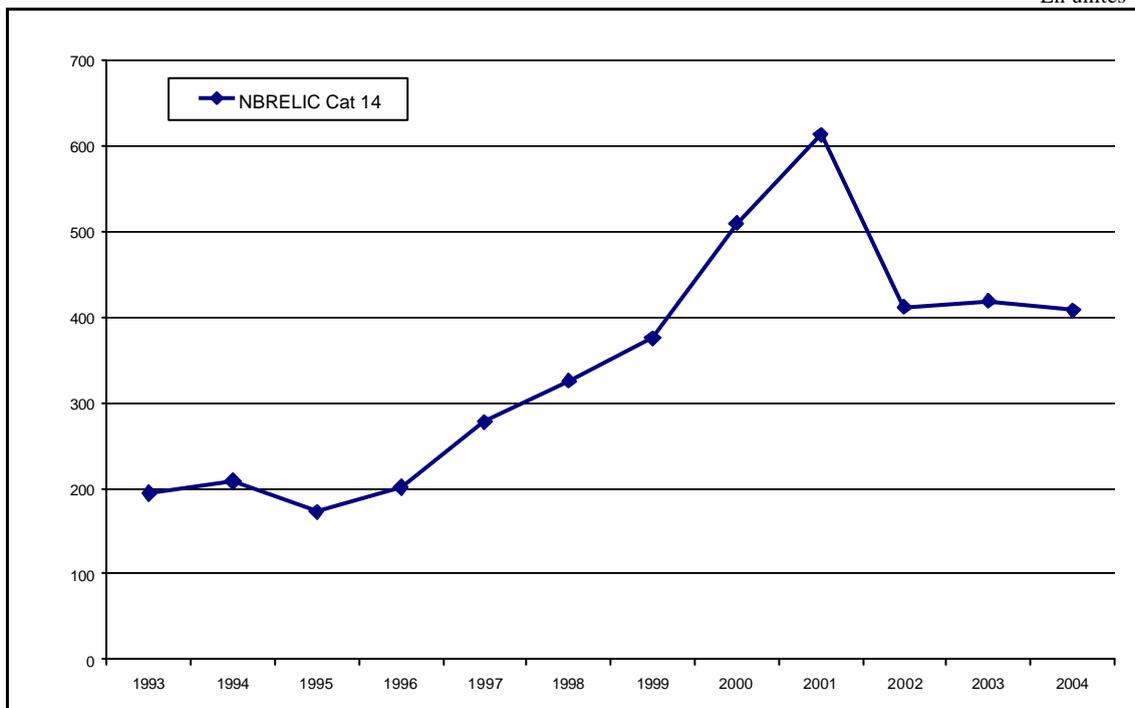
En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

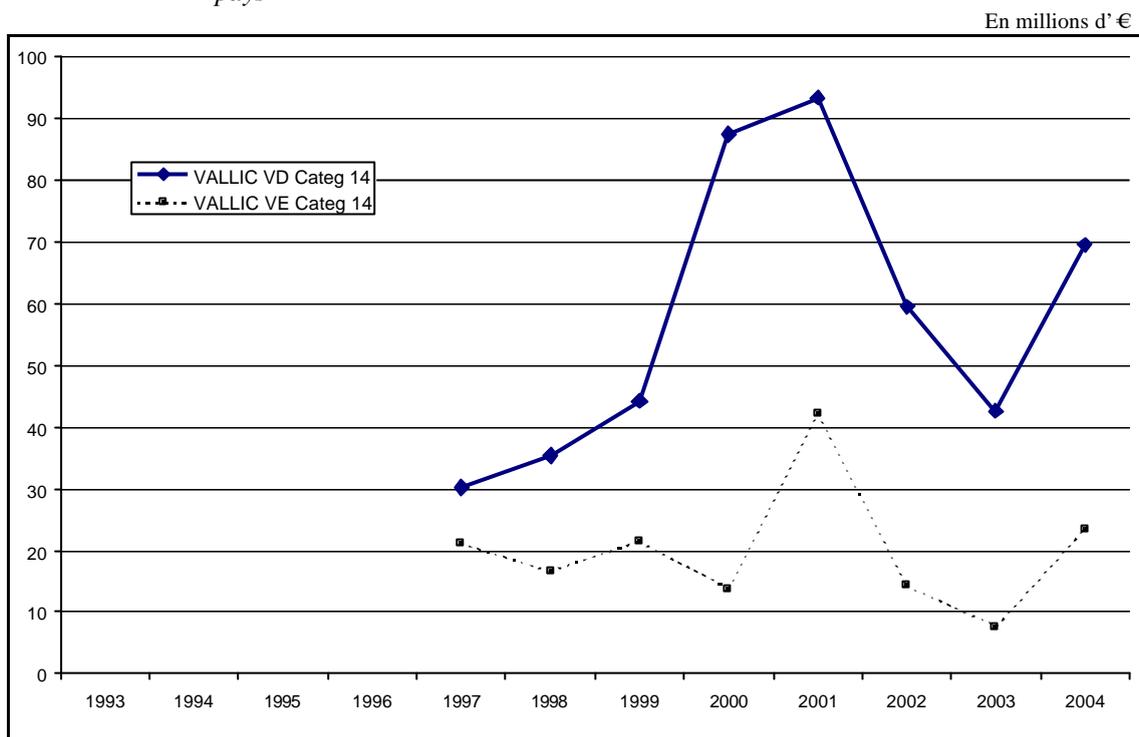
Graphique 36 – Antiquités – nombre de licences d'exportation pour vente définitive et éventuelle 1993-2001 – tous pays

En unités



Source : DEP/OMIOA

Graphique 37 – Antiquités – Valeur des licences pour vente définitive/éventuelle 1997-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Les certificats

Les certificats connaissent une hausse régulière depuis 1997 après une faiblesse notable autour de 1995 et un ralentissement et des évolutions plus heurtées à partir de 2001. Le nombre de certificats passe ainsi, sur la période, d'un niveau de 500 à 1300 (voir graphique 38).

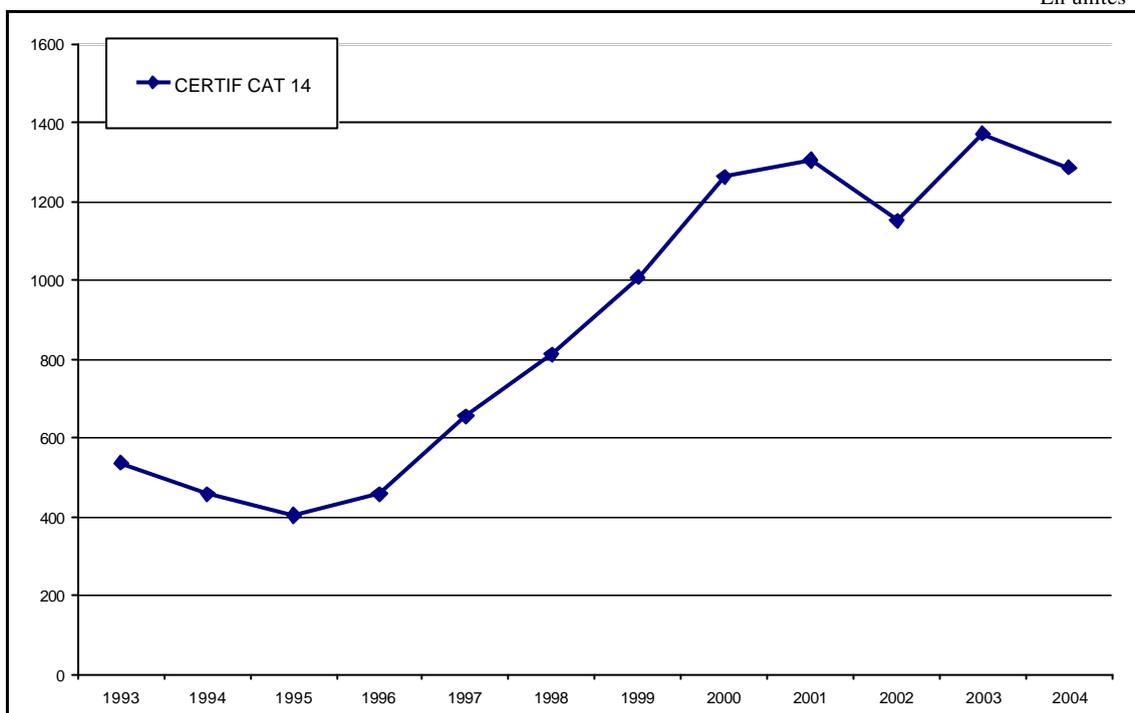
Une tendance à la progression partiellement remise en cause

- La *valeur des licences pour vente définitive* et celle des *exportations définitives* connaissent des évolutions passablement différentes depuis 2000 même si la tendance commune est d'abord à la hausse puis au repli, particulièrement marqué pour la valeur des licences à partir de 2002 (voir graphique 39).
- Les *nombre de certificats et de licences (vente définitive et éventuelle)* restent très bien corrélés jusqu'en 2000. À partir de cette date, les mouvements de court terme diffèrent même si les nombres respectifs restent peu éloignés (voir graphique 40).
- La comparaison *nombre de certificats/montant des exportations définitives* montre une bonne corrélation à l'exception, là encore, de la période 2000-2002 (voir graphique 41).

Les données sur les objets d'antiquités montrent d'abord une tendance nette à une progression régulière à partir de 1995. Cette tendance prend fin après le « pic » de 2000-2001 et laisse place à des évolutions relativement divergentes et plutôt heurtées.

Graphique 38 – Antiquités – nombre de certificats 1993-2004 – tous pays

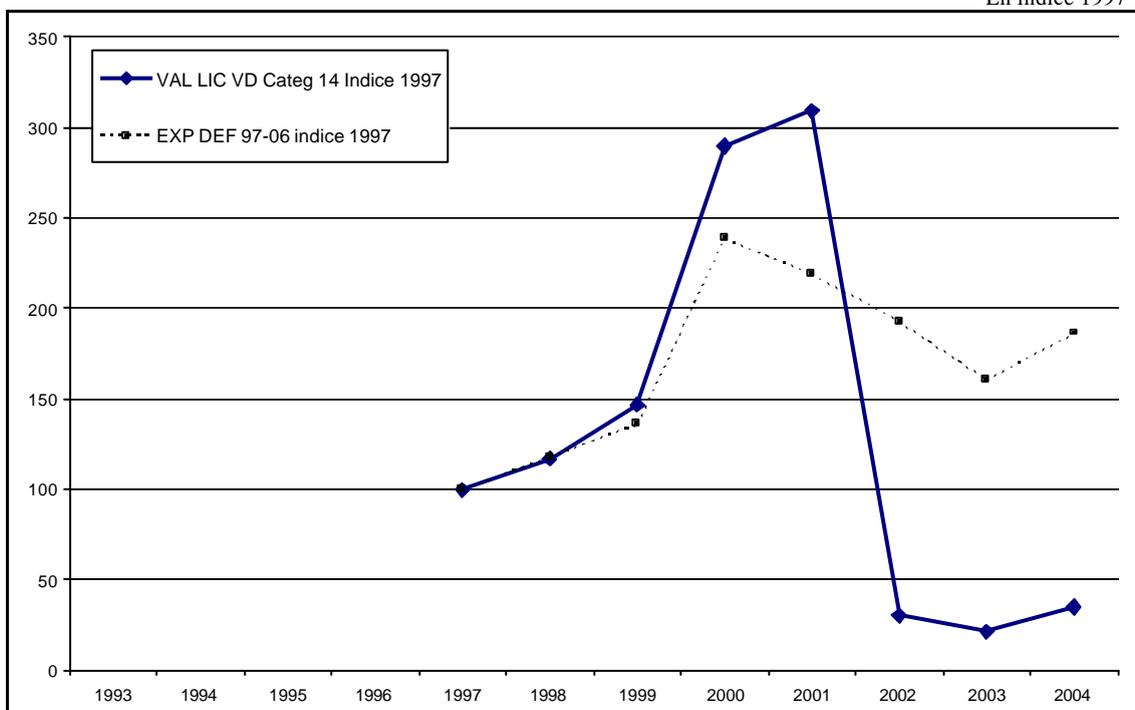
En unités



Source : DEP/OMIOA

Graphique 39 – Antiquités- – comparaison exportations définitives/valeur des licences d'exportation pour vente définitive 1997-2004 – tous pays

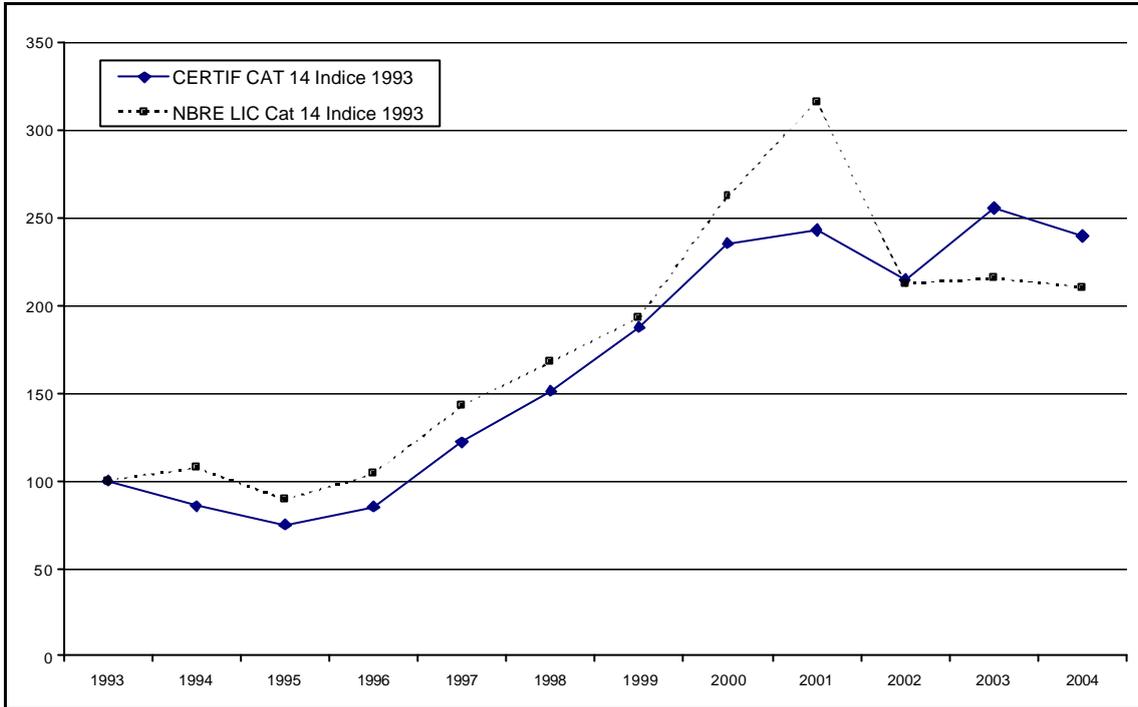
En indice 1997



Source : DEP/OMIOA

Graphique 40 – Antiquités – comparaison nombre de certificats/nombre de licences pour vente définitive et éventuelle 1993-2004 – tous pays

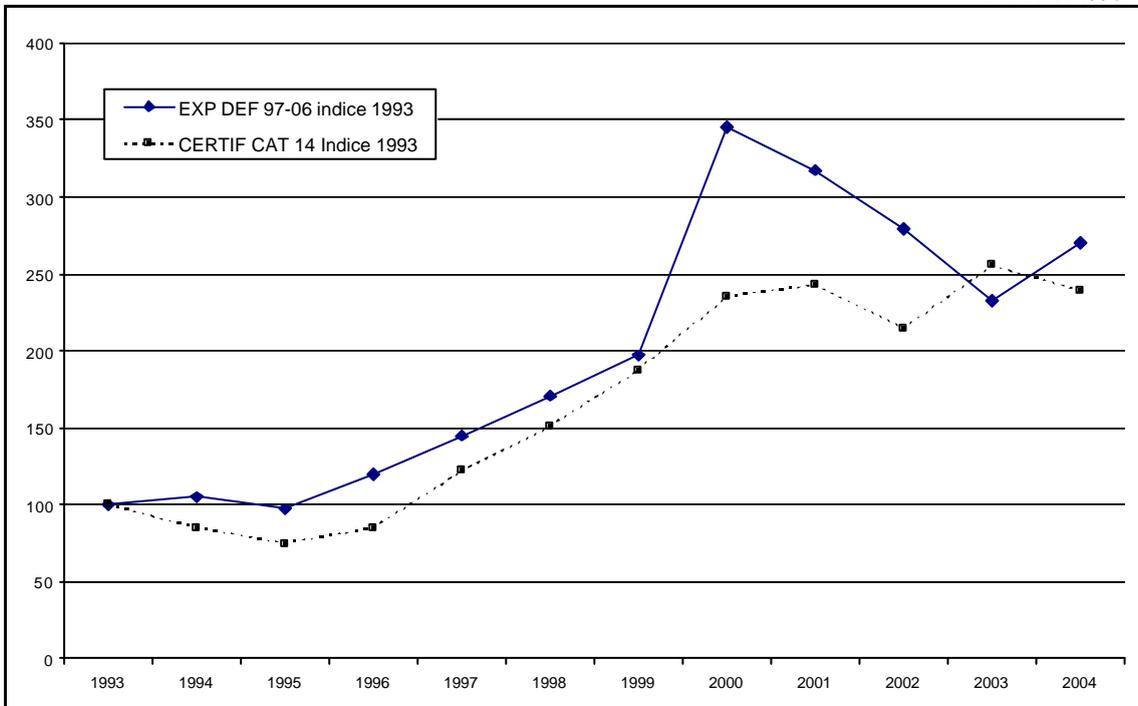
En indice 1993



Source : DEP/OMIOA

Graphique 41 – Antiquités – comparaison exportations définitives /nombre de certificats 1993-2004 -tous pays

En indice 1993



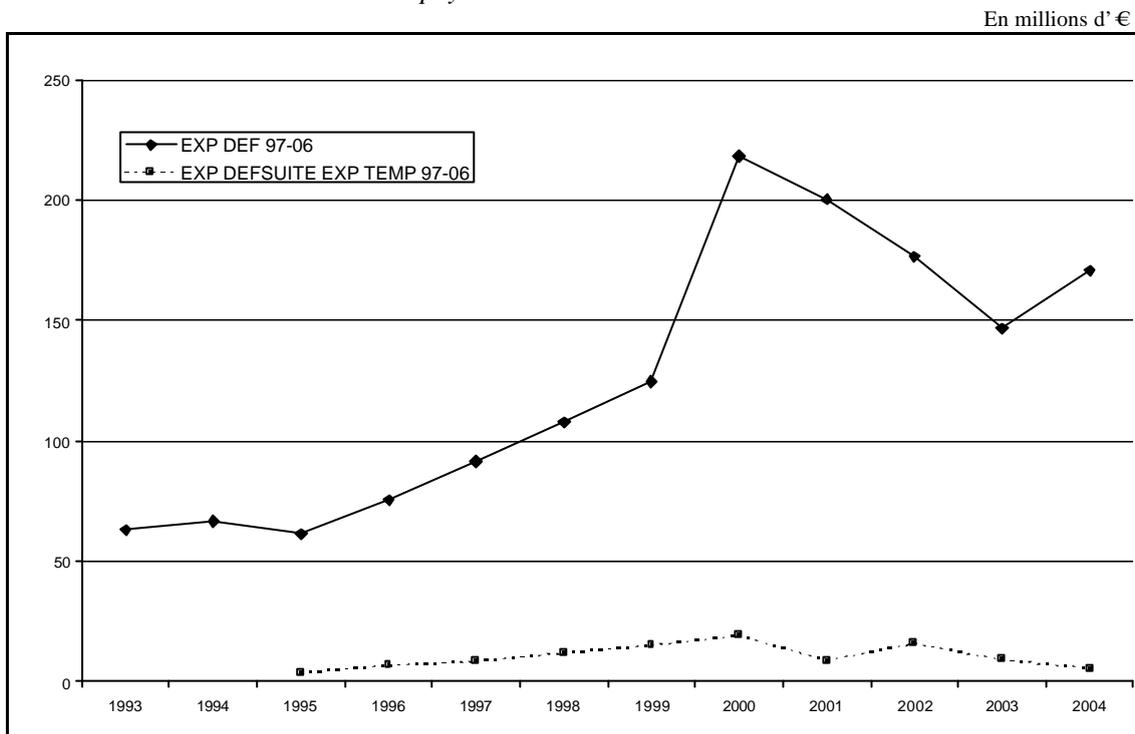
Source : DEP/OMIOA

La place des échanges temporaires

Les mouvements définitifs suite à des mouvements temporaires représentent une part limitée des mouvements définitifs totaux : moins d'un cinquième pour les exportations et entre le tiers et la moitié pour les importations. Cette part diminue nettement sur la période pour les exportations mais non pour les importations (voir graphiques 42 et 43).

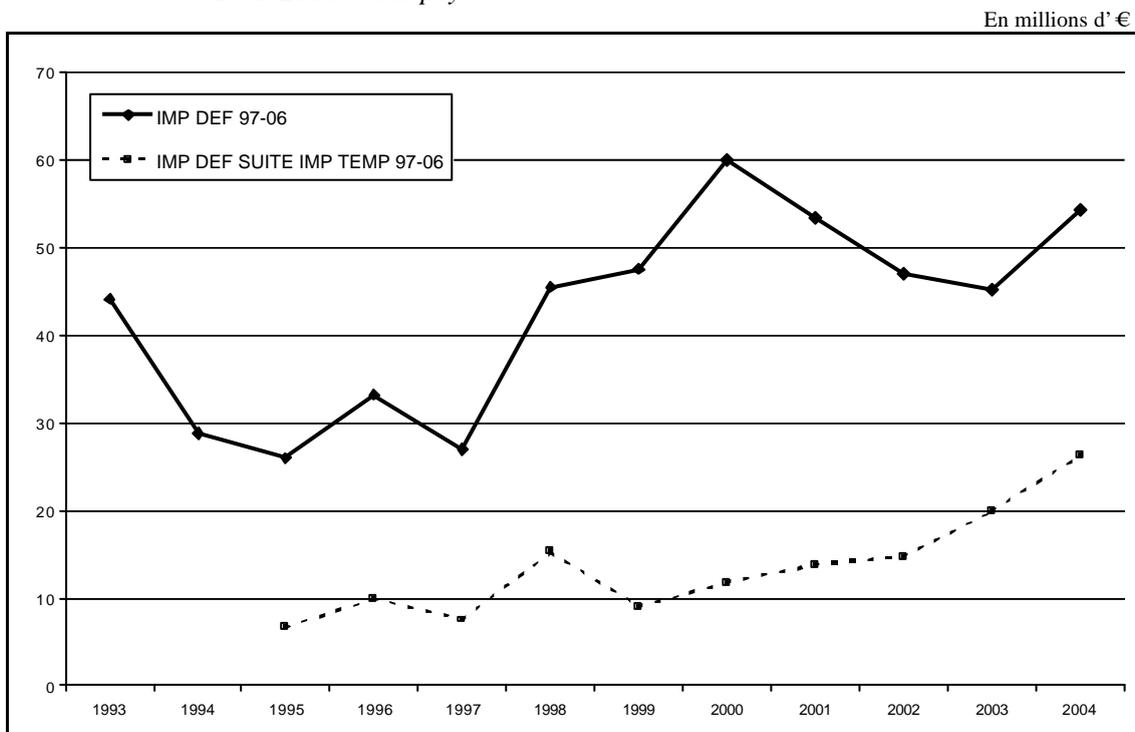
On observe par ailleurs que les mouvements temporaires *globaux* donnent lieu à des mouvements de “ retour ” d'importance équivalente et que les mouvements définitifs suite à des mouvements temporaires sont de faible importance. Ceci atteste, comme pour peinture – dessins, que les mouvements temporaires pour vente éventuelle sont certainement réduits par rapport à la circulation à des fins d'exposition.

Graphique 42 – Antiquités – exportations définitives totales et en suite d'exportation temporaire
1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 43 – Antiquités – importations définitives totales et en suite d'admission temporaire
1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

La statuaire

Cette catégorie correspond à la position douanière 97-03 et à la catégorie 6 de biens culturels.

Les exportations et importations définitives

Les exportations définitives sont en nette progression puisqu'elles doublent pratiquement sur la période pour atteindre près de 80 millions d'€; elles présentent néanmoins des évolutions plutôt heurtées. Les importations connaissent une progression régulière de 1995 à 2002 qui les conduit à un niveau de 30 millions avant de fluctuer fortement, elles aussi (voir graphique 44).

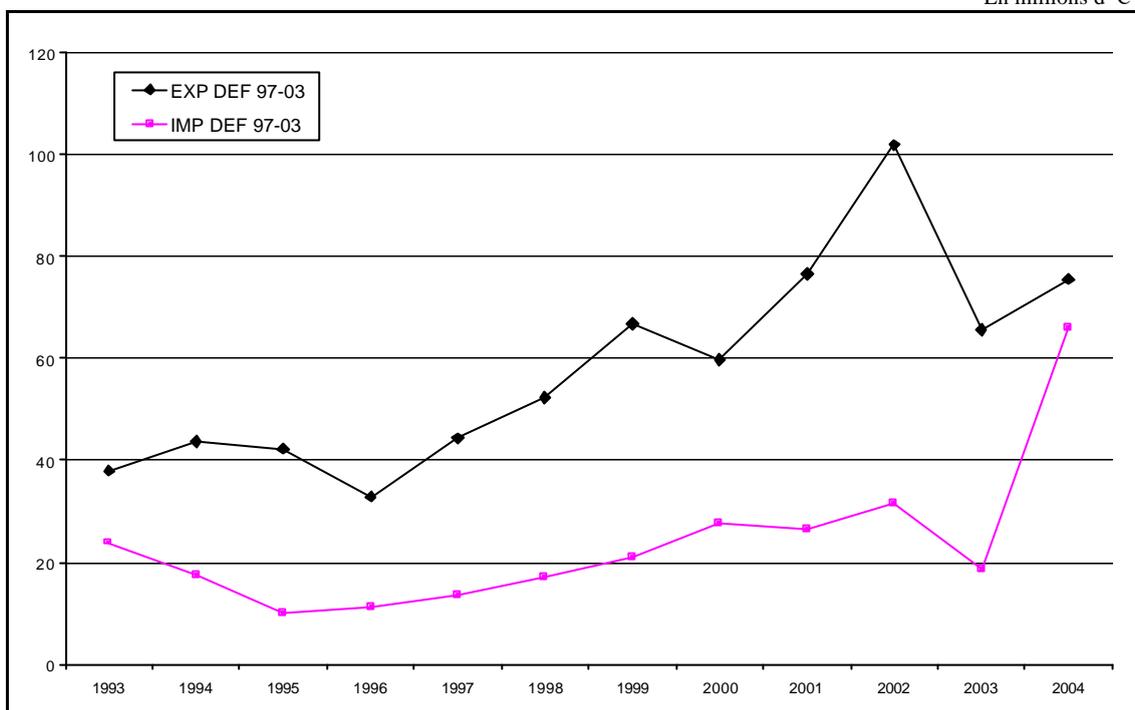
Les licences d'exportations

Le *nombre* de licences est lui aussi en progression et atteint un niveau supérieur à 150 malgré les forts replis conjoncturels de 1999 et peut-être 2004 (voir graphique 45).

Les *valeurs* respectives des licences pour vente définitive et pour vente éventuelle partent de niveaux voisins et limités (entre 5 et 10 millions d'€) puis connaissent de fortes variations conjoncturelles particulièrement discordantes même si l'on observe une hausse au début des années 2000 suivie d'un repli (voir graphique 46).

Graphique 44 – Statuaire – exportations et importations définitives 1993-2004 – tous pays

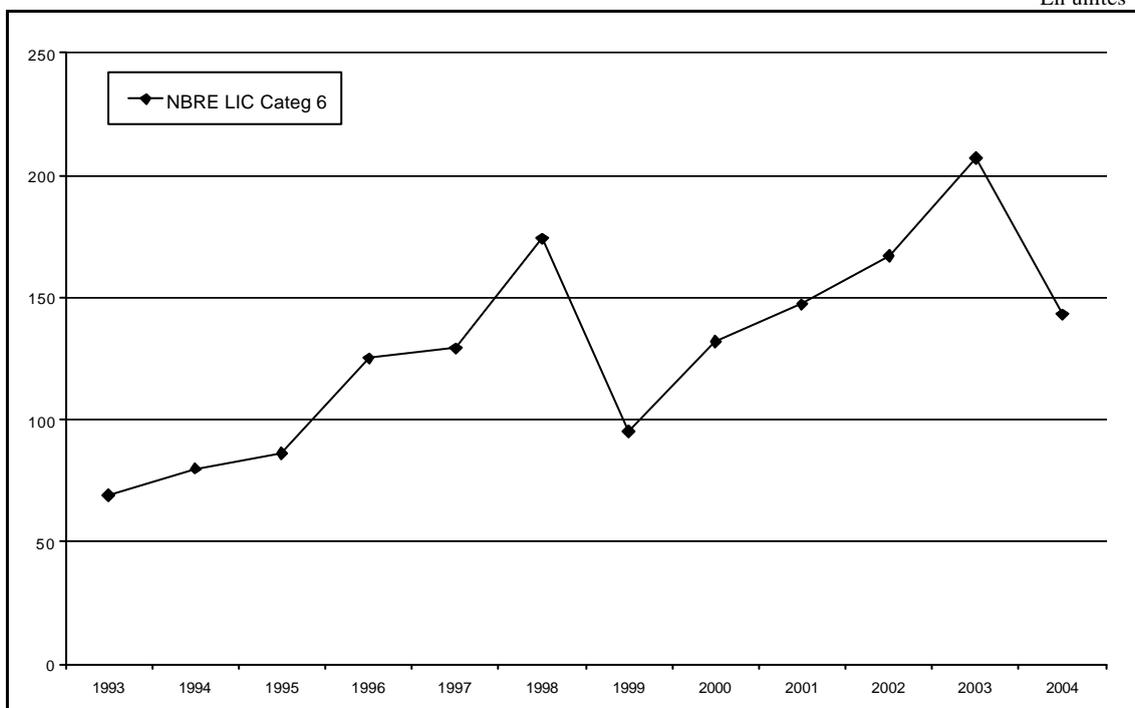
En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Graphique 45 – Statuaire – nombre de licences d'exportation pour vente définitive et éventuelle 1993-2004 – tous pays

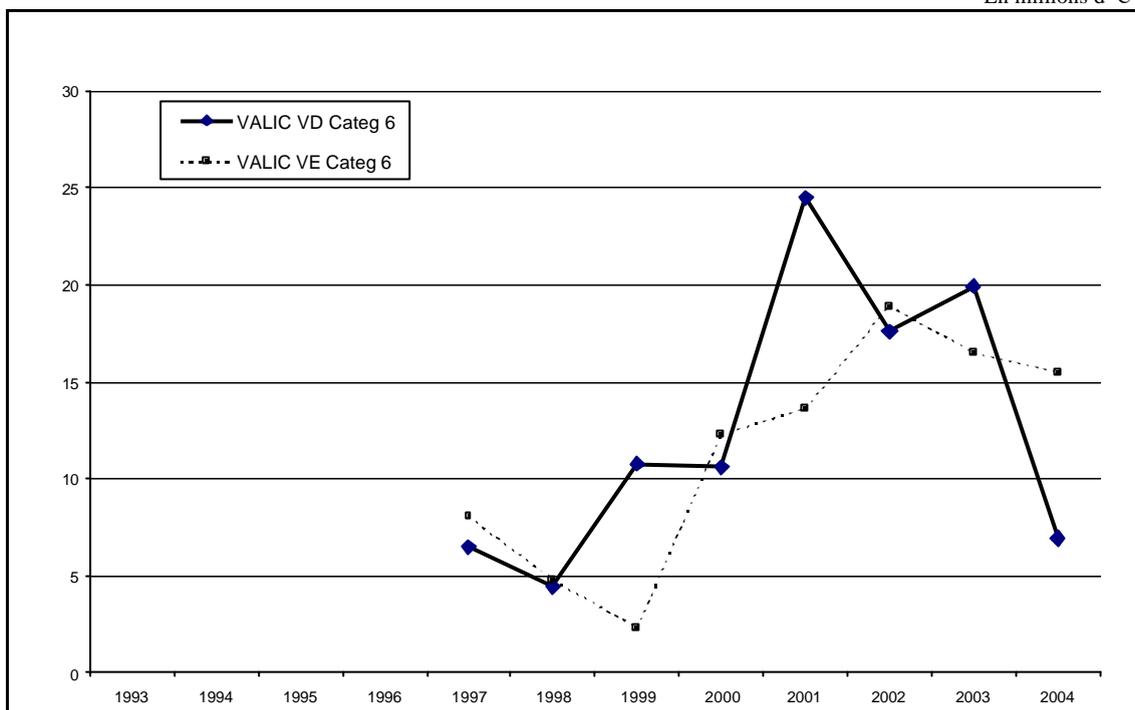
En unités



Source : DEP/OMIOA

Graphique 46 – Statuaire – valeur des licences pour vente définitive et éventuelle 1997-2004 – tous pays

En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Les certificats

Le nombre de certificats connaît une évolution atypique avec un nombre élevé en 1994, puis une forte baisse à moins de 150 certificats par an de 1995 à 1998, une nette reprise et enfin une stabilisation à un niveau de 300-350 certificats par an depuis 2000. (voir graphique 47).

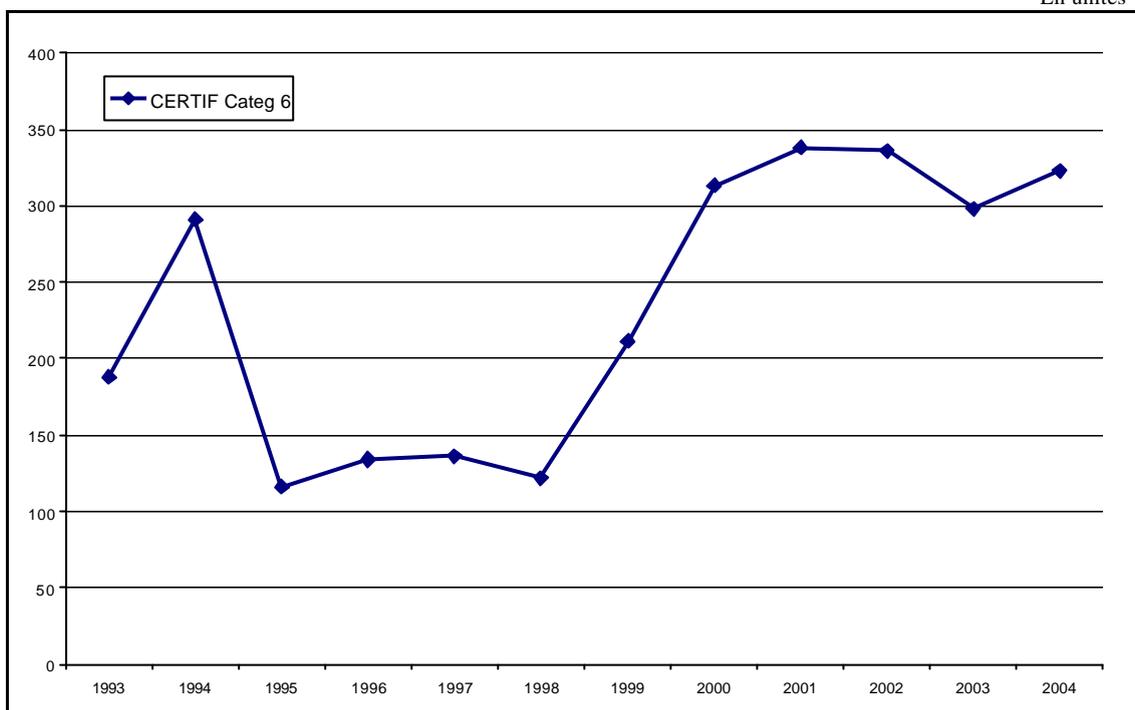
Une tendance délicate à discerner

- La valeur des licences d'exportation pour vente définitive et les exportations définitives ne témoignent guère de proximité dans les évolutions, les variations de la valeur des licences étant particulièrement fortes (voir graphique 48).
- La comparaison nombre de certificats et nombre de licences d'exportation (vente définitive et éventuelle) montre une très médiocre corrélation (voir graphique 49).
- La comparaison des exportations définitives et du nombre de certificats montre également une très médiocre corrélation (voir graphique 50).

Les données sur la statuaire montrent que, si la période se solde par une progression de tous les indicateurs, leurs évolutions respectives n'en sont pas moins passablement différentes et ne révèlent pas une tendance commune. Les mouvements étant en nombre moins importants que pour antiquités et peinture-dessins, ceci peut rendre leurs évolutions particulièrement sensibles à des mouvements sur des œuvres de prix très élevé.

Graphique 47 – Statuaire – nombre de certificats 1993-2004 – tous pays

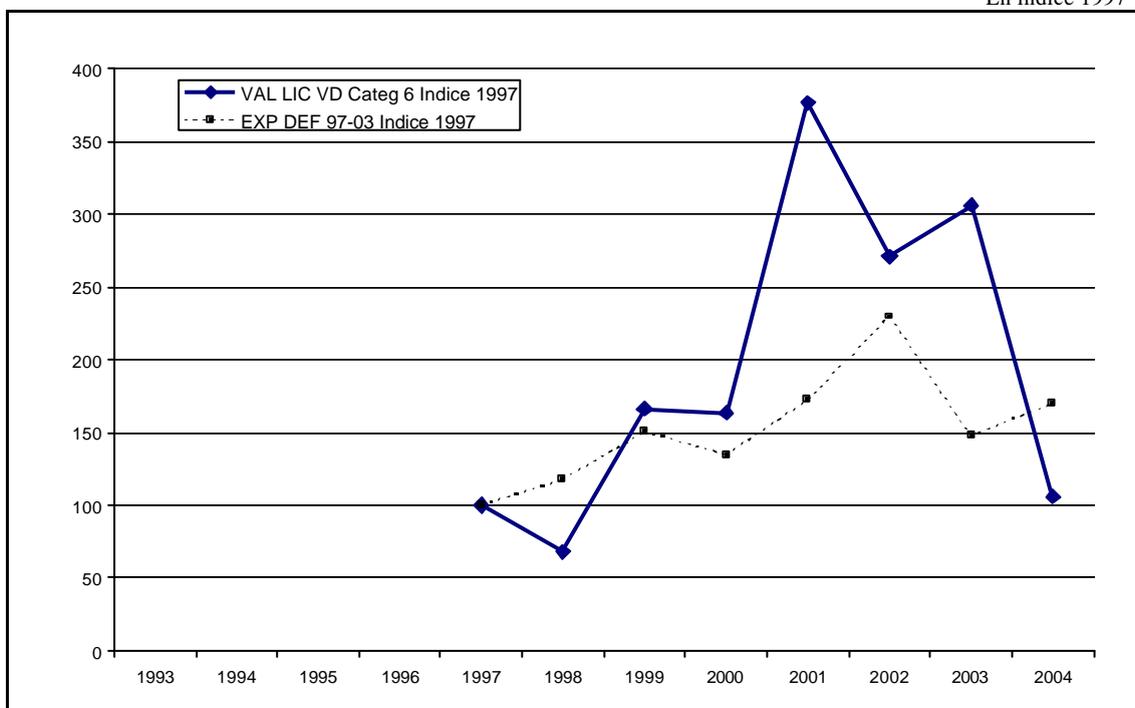
En unités



Source : DEP/OMIOA

Graphique 48 – Statuaire – comparaison exportations définitives/valeur des licences d'exportation pour vente définitive 1997-2004 – tous pays

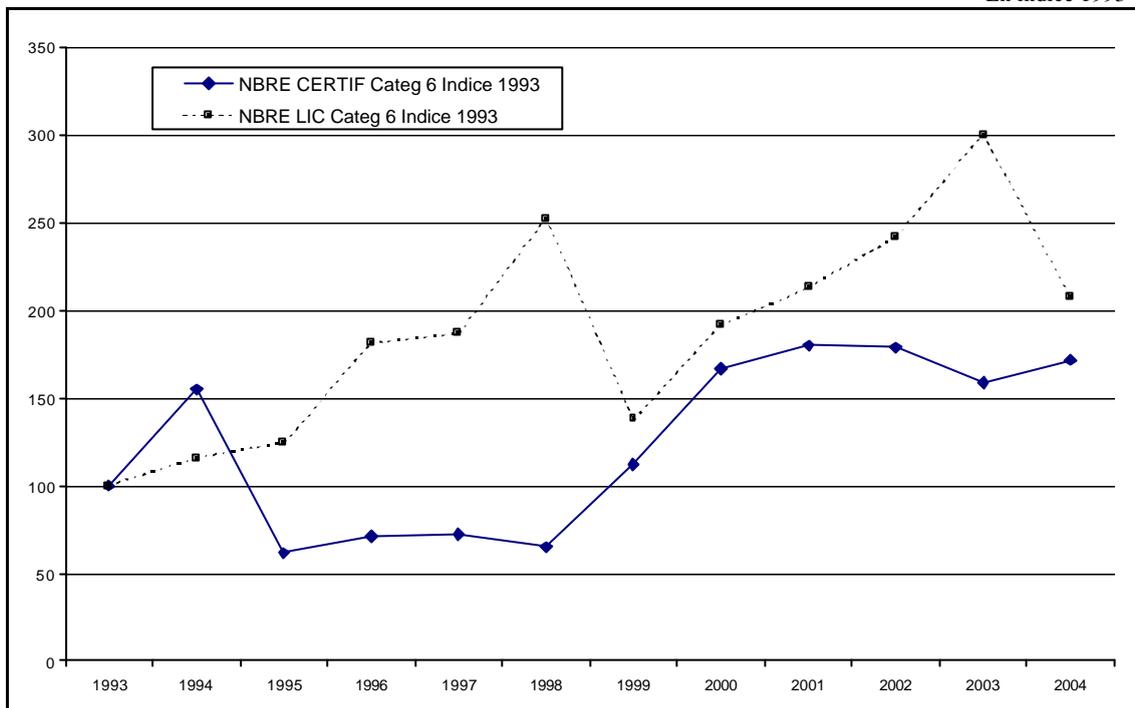
En indice 1997



Source : DEP/OMIOA

Graphique 49 – Statuaire – comparaison nombre de certificats/nombre de licences d'exportation
vente définitive et éventuelle 1993-2004 – tous pays

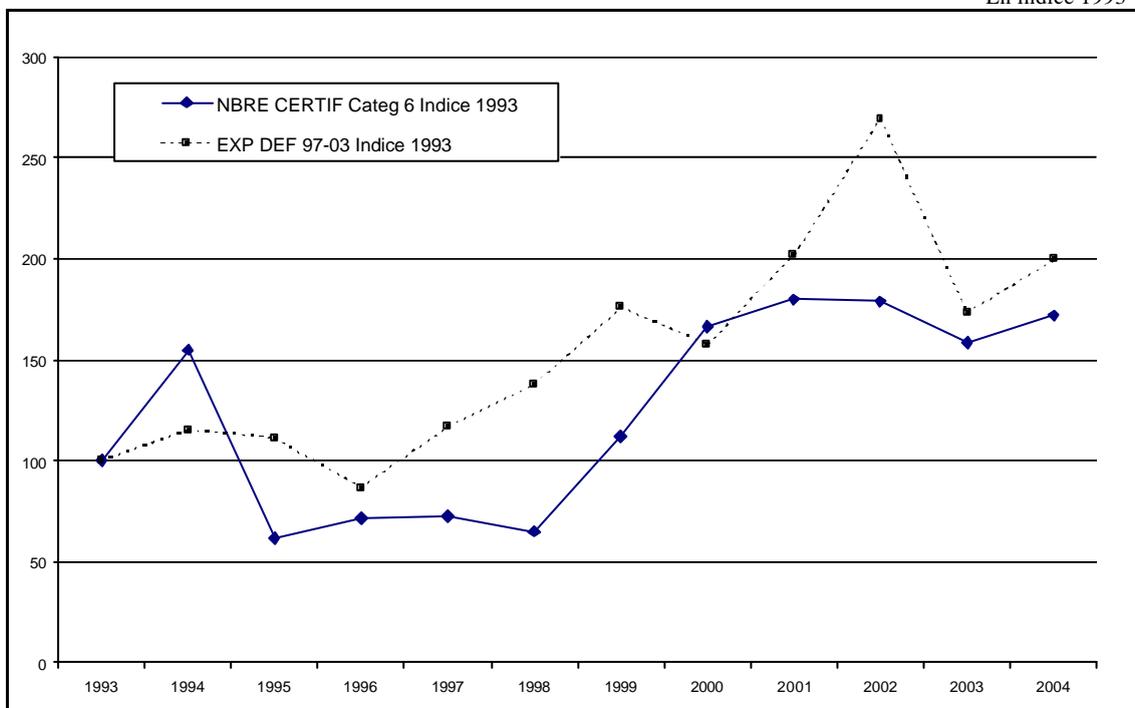
En indice 1993



Source : DEP/OMIOA

Graphique 50 – Statuaire – comparaison valeur des exportations définitives/nombre de certificats
1993-2004 – tous pays

En indice 1993



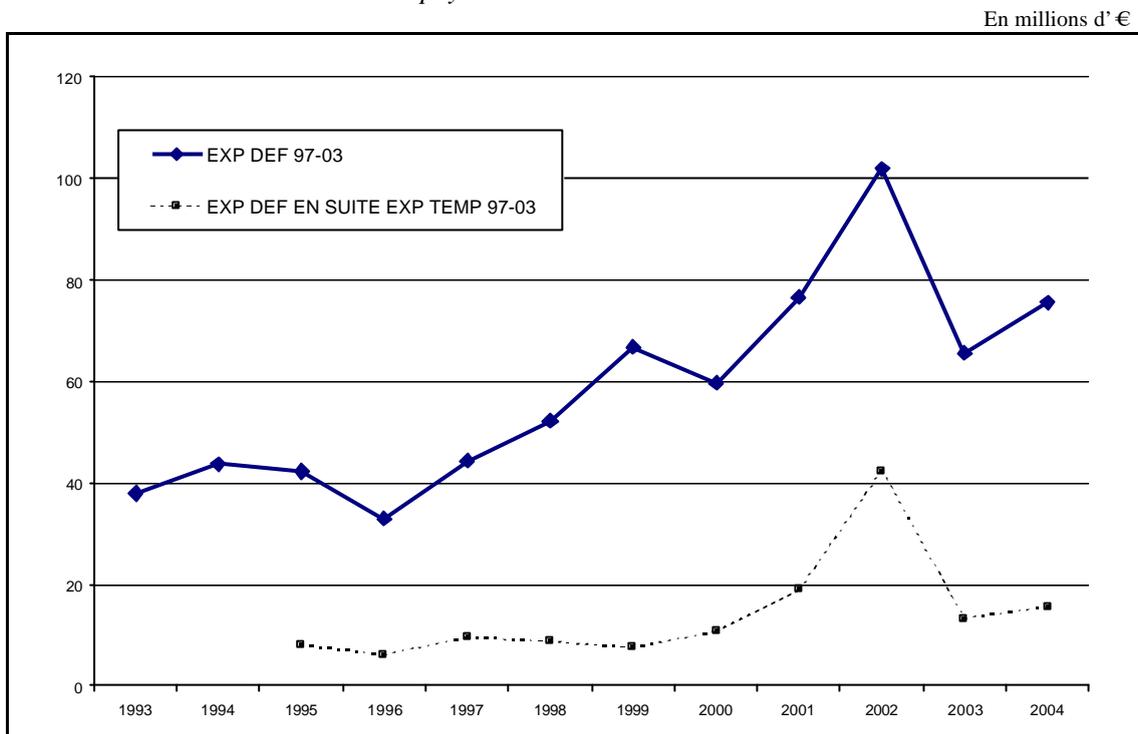
Source : DEP/OMIOA

La place des échanges temporaires

Les mouvements définitifs suite à des mouvements temporaires représentent une part limitée des mouvements définitifs totaux : de l'ordre d'un tiers pour les exportations et les importations. Néanmoins, ces flux sont déterminants pour l'évolution des échanges définitifs totaux, comme en témoignent le pic des exportations de 2002 ou la hausse des importations de 2004 (voir graphiques 51 et 52).

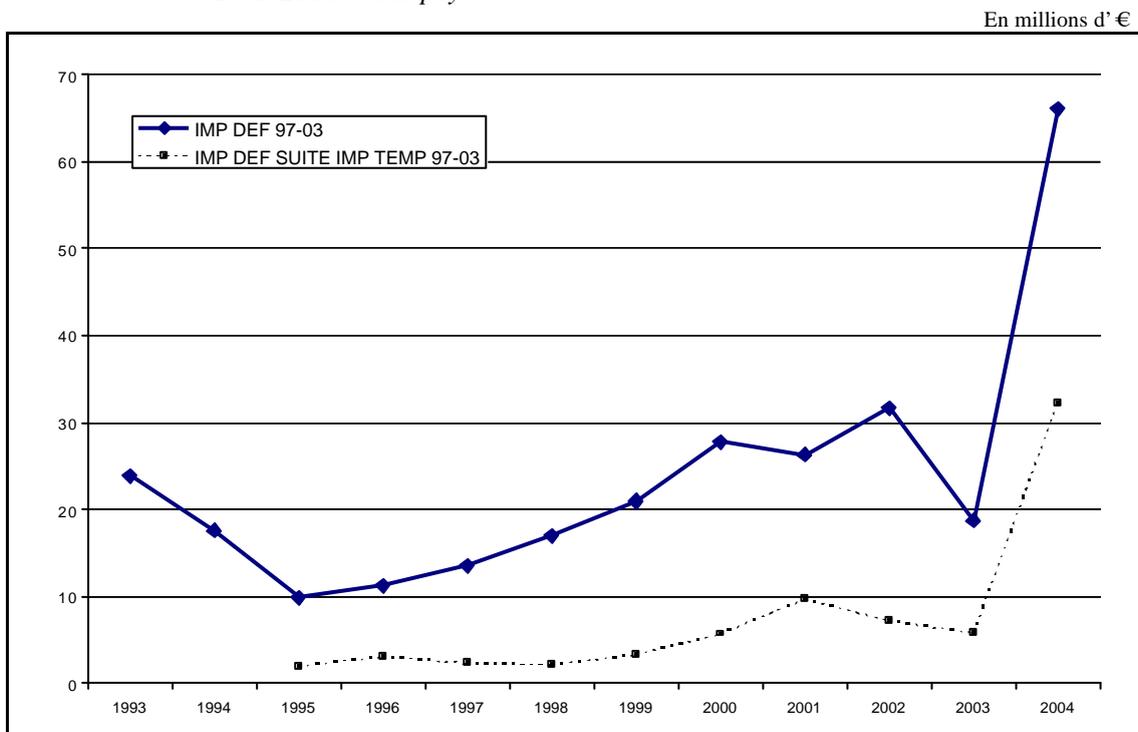
Il semble, par ailleurs, que les mouvements temporaires pour vente éventuelle soient, comme dans le cas de la peinture et des antiquités, et pour les mêmes raisons, très minoritaires par rapport aux mouvements temporaires pour exposition.

Graphique 51 – Statuaire – exportations définitives totales et en suite d'exportation temporaire
1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 52 – Statuaire – importations définitives totales et en suite d'admission temporaire
1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Trois catégories de biens culturels à seuil zéro : archéologie, manuscrits, archives

Les trois catégories de biens culturels – archéologie, archives et manuscrits – se caractérisent par l'application d'un seuil zéro pour les certificats et les licences et, de plus, ne sont pas identifiées dans le Tarif des douanes par des positions douanières spécifiques. Il s'ensuit que les certificats et licences d'exportation sont très nombreux mais qu'aucune donnée n'est disponible sur les exportations et importations. Par contre, les valeurs des licences pour vente définitive et éventuelle décrivent *a priori* l'intégralité des mouvements avec les pays tiers.

Le relèvement des seuils intervenu en juillet 2004 (décret 2004-709 du 16 juillet 2004) vient partiellement remettre en cause cette situation. Il concerne en effet les objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge et monnaies antérieures à 1500 non issus directement de fouilles (seuil de 1 500 €) et monnaies postérieures à 1500 (seuil de 15 000 €). La correspondance littéraire et artistique, qui passe des archives aux manuscrits, se voit appliquer, comme l'ensemble des manuscrits un seuil de 1 500 € pour les exportations vers l'Union européenne, alors que ce seuil est relevé à 300 € pour les archives exportées vers l'Union européenne (voir annexe 2).

L'archéologie (catégorie 1)

Les licences d'exportation...

Les licences d'exportation (vente définitive et éventuelle) progressent fortement mais à un rythme très heurté pour se stabiliser entre 200 et 250 licences par an en fin de période. Le relèvement du seuil peut expliquer en partie la baisse de 2004 (voir graphique 53).

...et les certificats :

Les certificats, dix fois plus nombreux que les licences, connaissent une progression de leur nombre forte quoique heurtée depuis 2000 ; ils dépassent les 3500 en fin de période. Le relèvement du seuil peut expliquer en partie la baisse de 2004 (voir graphique 54).

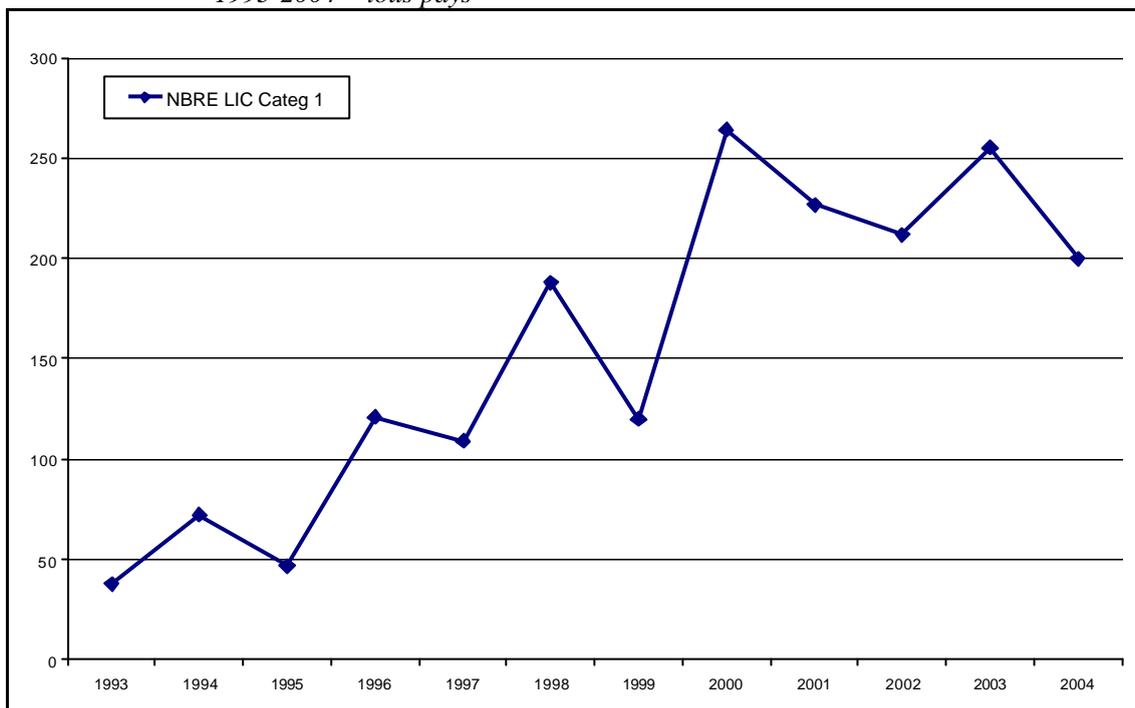
une forte progression

Les nombres de certificats et de licence (vente définitive et éventuelle) apparaissent relativement corrélés dans leur progression au moins jusqu'en 2000, pour ensuite connaître des évolutions assez divergentes avec une stagnation des licences (voir graphique 55).

mais des mouvements d'ampleur limitée

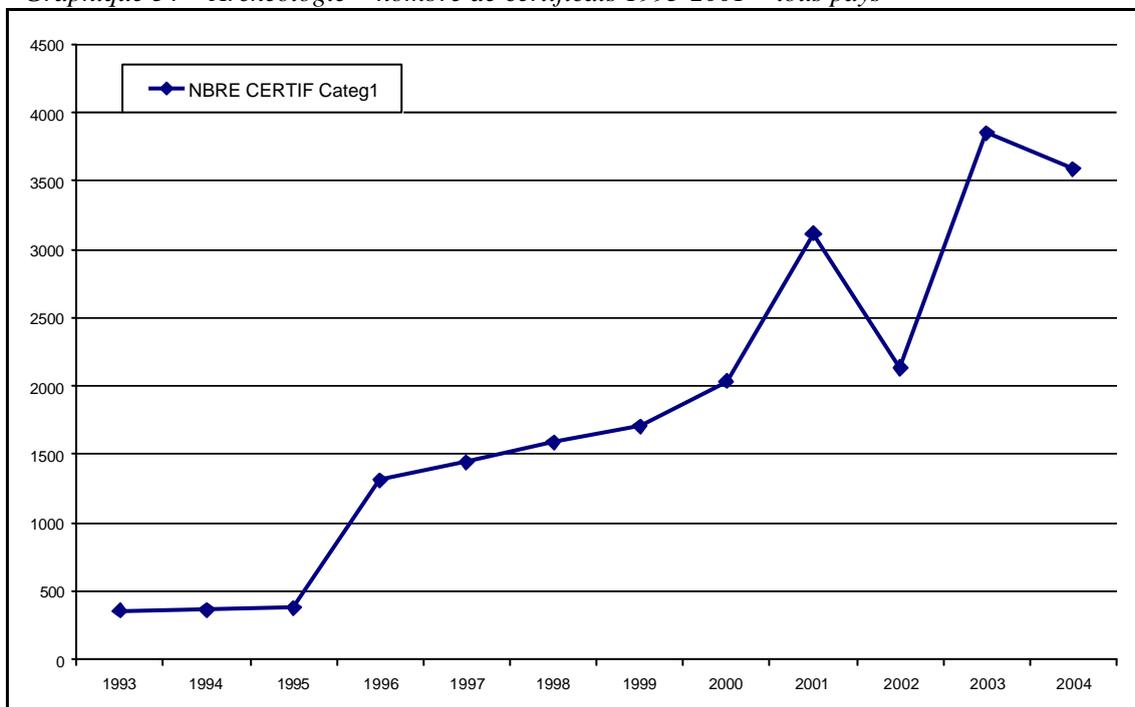
L'importance de ces mouvements, au moins avec les pays tiers, peut être appréciée au travers de la valeur des licences pour vente définitive ou pour vente éventuelle. Leurs fortes variations portant sur de faibles montants (quelques millions d'€ par an) ne permettent pas de discerner une tendance d'évolution très assurée. Les licences définitives voient leur valeur évoluer plutôt à la hausse alors que la valeur des licences pour vente éventuelle tendrait à diminuer légèrement (voir graphique 56).

Graphique 53 – Archéologie – nombre de licences d'exportation (vente définitive et éventuelle)
1993-2004 – tous pays



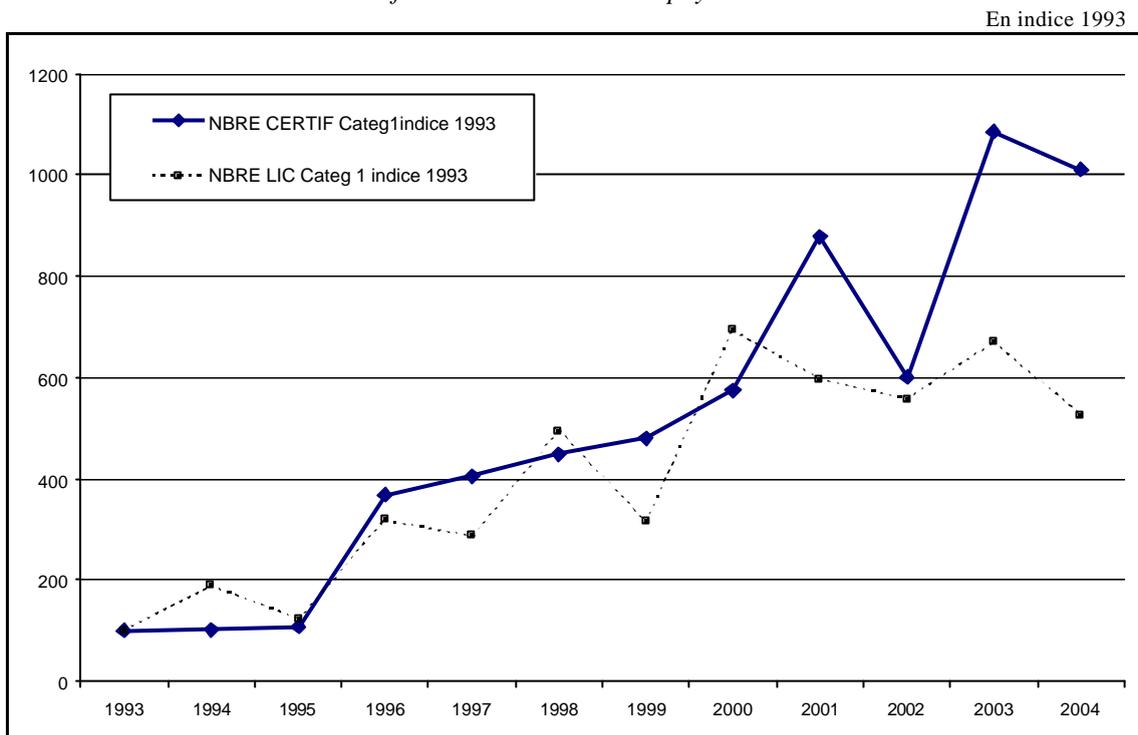
Source : DEP/OMIOA

Graphique 54 – Archéologie – nombre de certificats 1993-2001 – tous pays



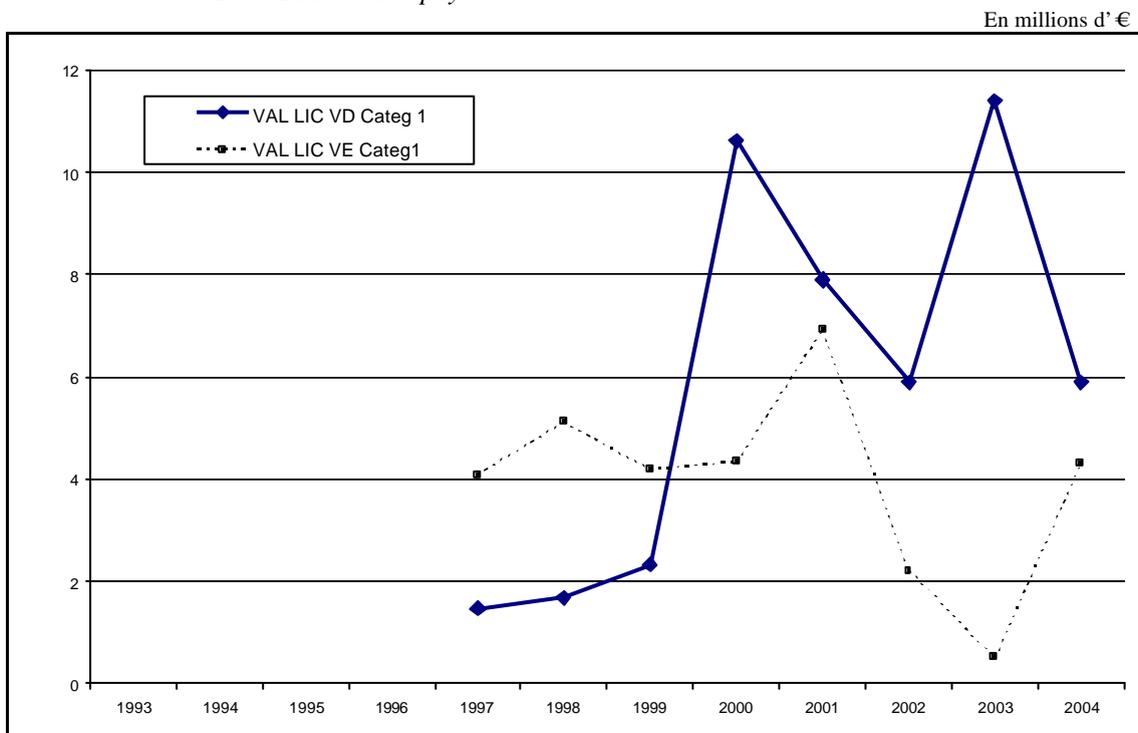
Source : DEP/OMIOA

Graphique 55 – Archéologie – comparaison nombre de licences (vente définitive et éventuelle) nombre de certificats 1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 56 – Archéologie – valeur des licences d'exportations vente définitive/vente éventuelle 1997-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Les manuscrits (catégorie 8)

Les licences...

Le nombre de licences (vente définitive et éventuelle) progresse sur la période de 30 à plus de 80, mais de manière heurtée avec des pics en 1997 et 2001-2002. L'évolution à la baisse en 2004 peut avoir été affectée par les modifications de catégories et de seuil intervenues (voir graphique 57).

...et les certificats

Le nombre de certificats, nettement plus important que celui de licences, progresse plutôt régulièrement sur la période à l'exception d'une très forte hausse en 2001 qui le fait dépasser 700. Il progresse en 2004 malgré des modifications de catégorie et de seuil (voir graphique 58).

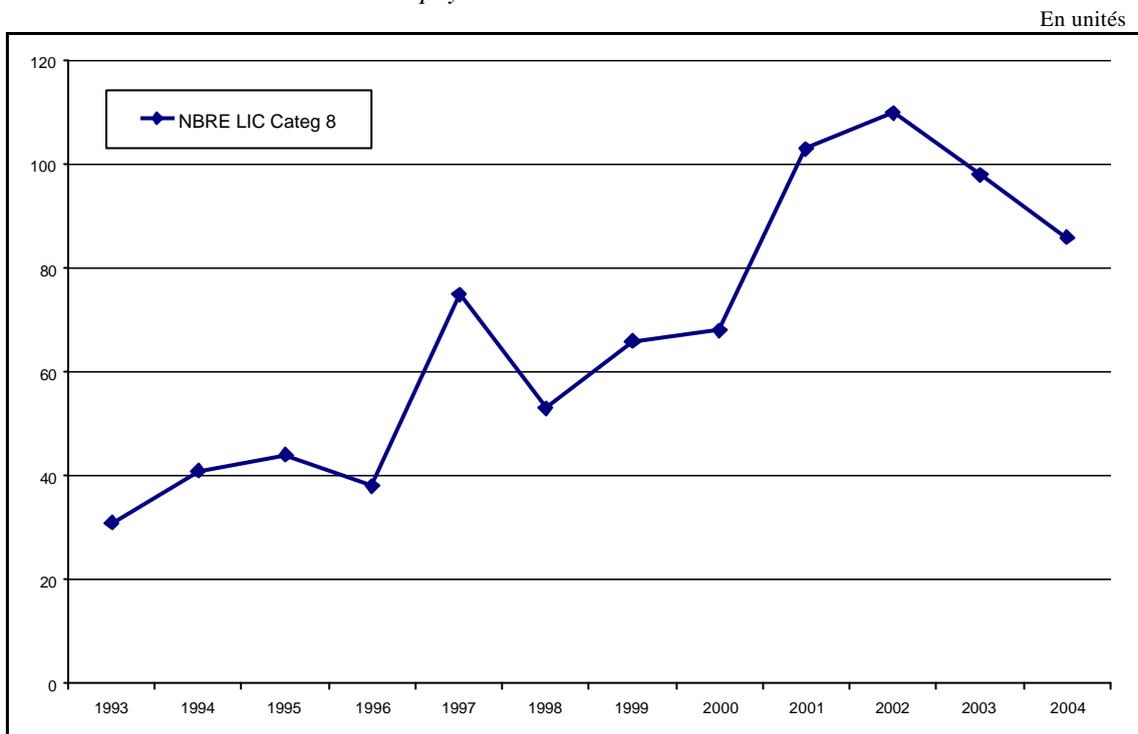
une progression des échanges

Les nombres de licences et de certificats apparaissent bien corrélés dans le sens d'une progression assez régulière au moins jusqu'en 2000 avant que les certificats ne se mettent à varier de manière significative (voir graphique 59).

malgré des montants de faible ampleur

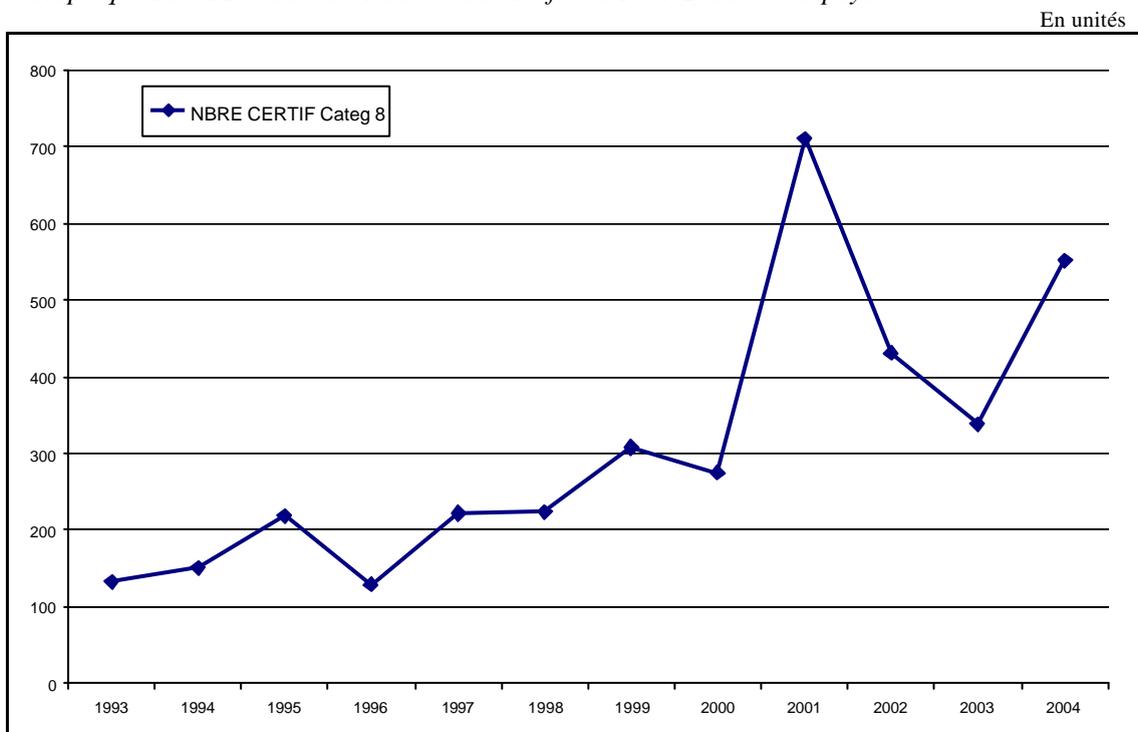
Les valeurs des licences pour exportation vers les pays tiers respectivement pour vente définitive et vente éventuelle sont de montants faibles et voisins sauf en 1997 et 2001 (voir graphique 60).

Graphique 57 – Manuscrits – Nombre de licences d'exportation (vente définitive et éventuelle)
1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

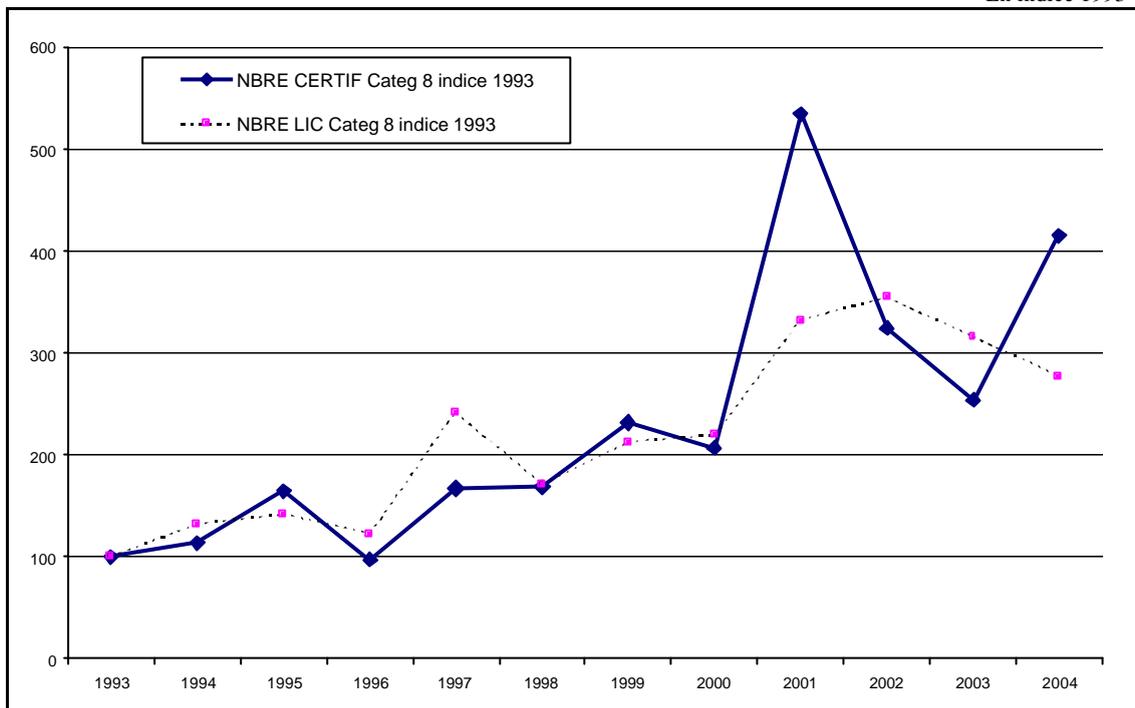
Graphique 58 – Manuscrits – Nombre de certificats 1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 59 – Manuscrits – Comparaison nombre de licences (vente définitive et éventuelle)/nombre de certificats 1993-2004 – tous pays

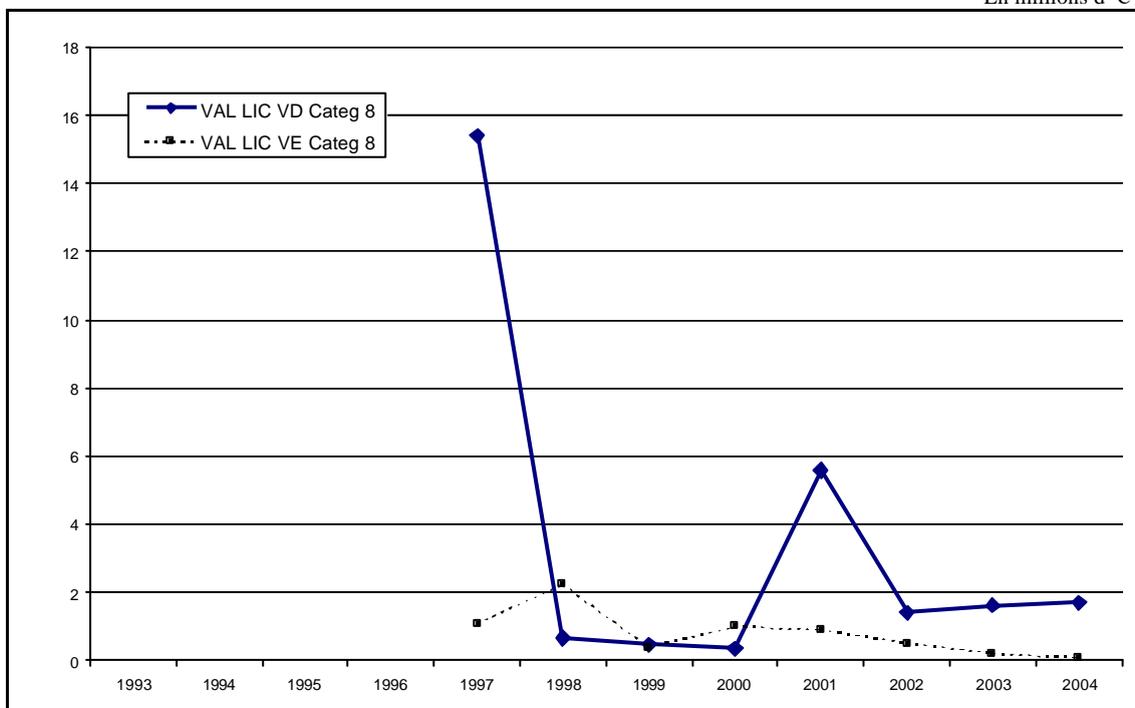
En indice 1993



Source : DEP/OMIOA

Graphique 60 – Manuscrits – Valeur des licences d'exportation vente définitive/vente éventuelle 1997-2004 – tous pays

En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Les archives (catégorie 11)

Les licences...

Le nombre de licences (vente définitive et éventuelle) progresse d'abord faiblement pour culminer en 2000 et diminuer depuis pour à peine dépasser le nombre de 100 par an (voir graphique 61).

... et les certificats

Le nombre de certificats stagne aux environs de 300 jusqu'en 1998 pour connaître ensuite une très forte progression jusqu'en 2001, date à laquelle il dépasse le millier pour ensuite et décroître sensiblement (voir graphique 62).

une progression qui s'accélère puis le repli

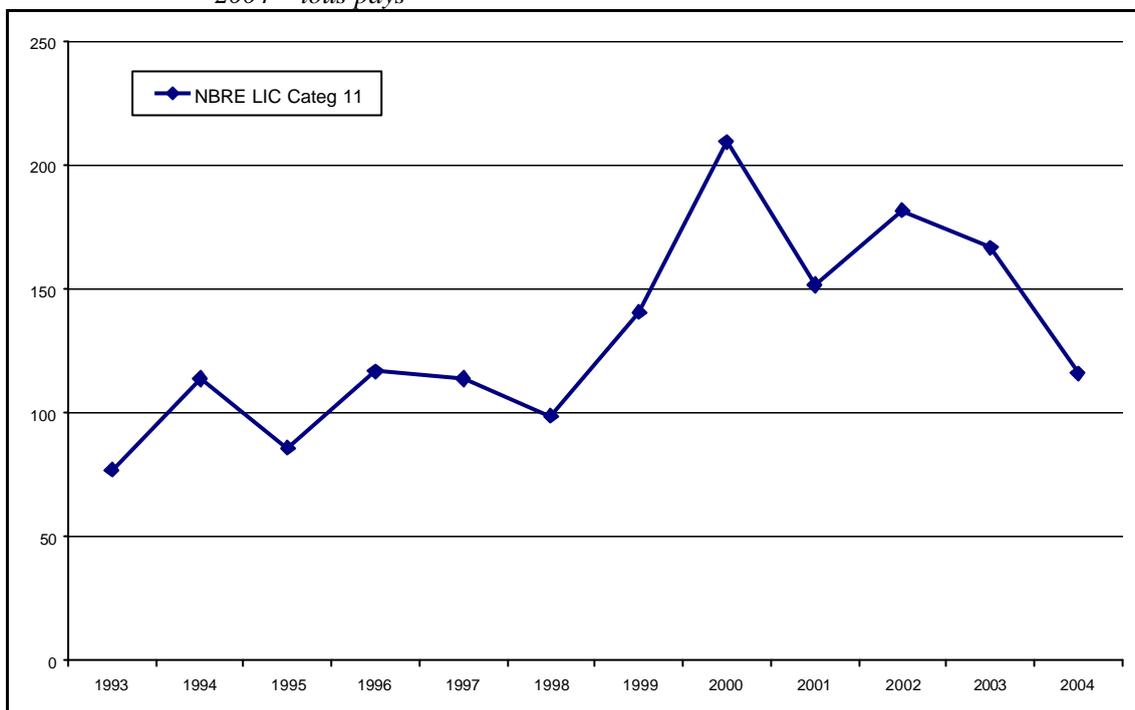
Les nombres de licences et de certificats sont relativement corrélés avec une faible progression jusqu'en 1998 puis une nette accélération en 1999-2000 avant de s'orienter chacun à la baisse, à commencer par les licences en 2001 (voir graphique 63).

mais une faible ampleur des mouvements

Les très faibles montants n'empêchent pas de remarquer le caractère erratique du montant des licences pour vente définitive et, en 2004, des licences pour vente éventuelle (voir graphique 64).

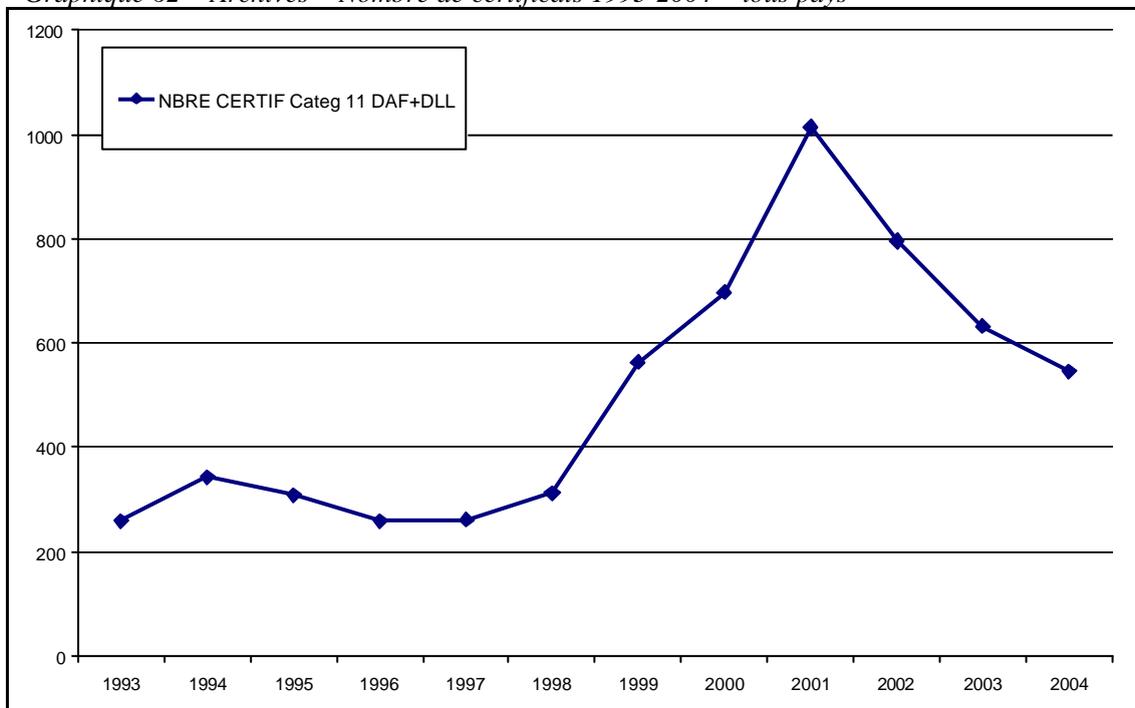
Ces trois catégories présentent des caractéristiques communes : importance du nombre des licences et surtout des certificats mais aussi faiblesse des mouvements avec les pays tiers aussi bien pour vente définitive que pour vente éventuelle. On ne dispose par contre d'aucune information sur l'ampleur des échanges intracommunautaires qui sont vraisemblablement aussi de faible ampleur.

Graphique 61 – Archives – Nombre de licences d'exportation vente définitive et éventuelle 1993-2004 – tous pays



Source : Les éditeurs multimédia français 1997-2000, DEP, Ministère de la culture, 2002 : DEP/OMIOA

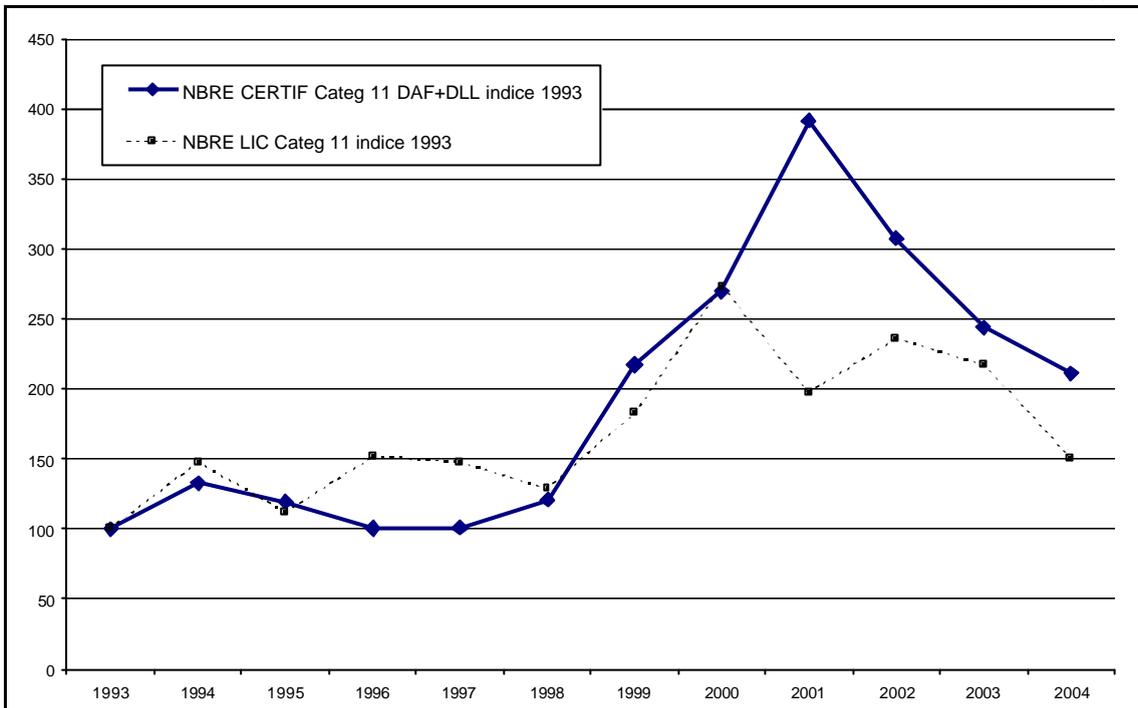
Graphique 62 – Archives – Nombre de certificats 1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 63 – Archives – Comparaison nombre de licences vente définitive et éventuelle/nombre de certificats 1993-2004 – tous pays

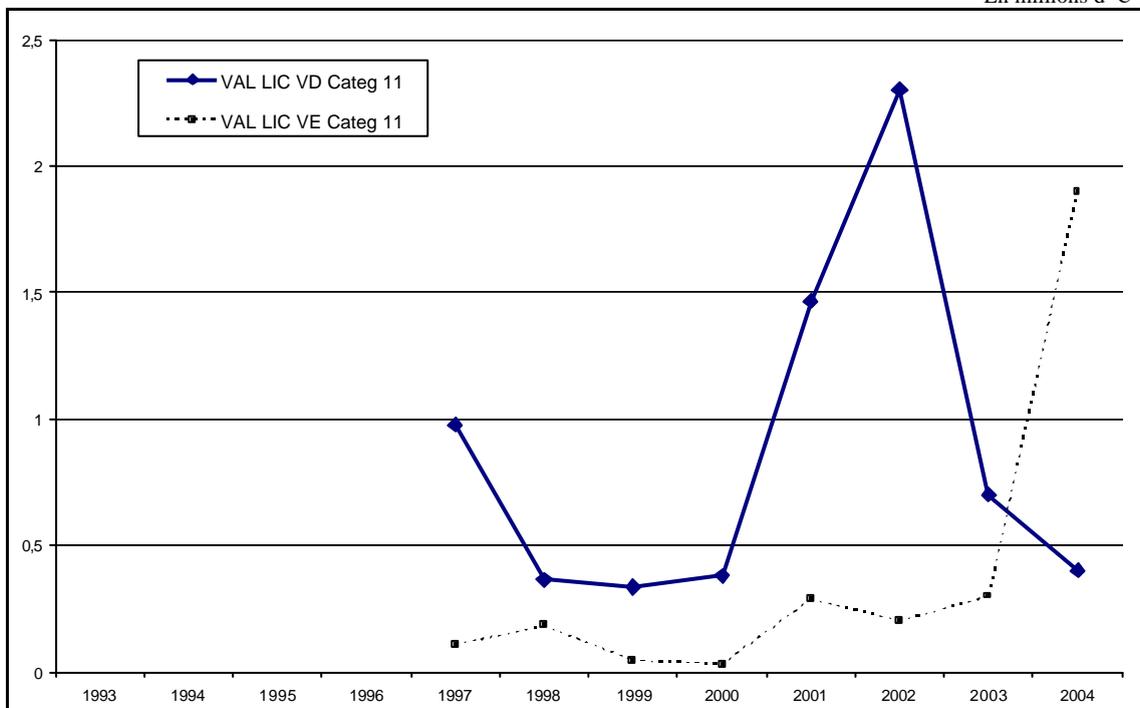
En indice 1993



Source : DEP/OMIOA

Graphique 64 – Archives – Valeur des licences pour vente définitive/ éventuelle 1997-2004 – tous pays

En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Deux catégories à la progression ambiguë : gravure et collections

La gravure et les collections correspondent à la fois à une catégorie de biens culturels (respectivement catégories 5 et 12) et à une position douanière particulière (respectivement 97-02 et 97-05). En raison de la faible importance économique des échanges les concernant, on ne les examinera que brièvement.

La gravure

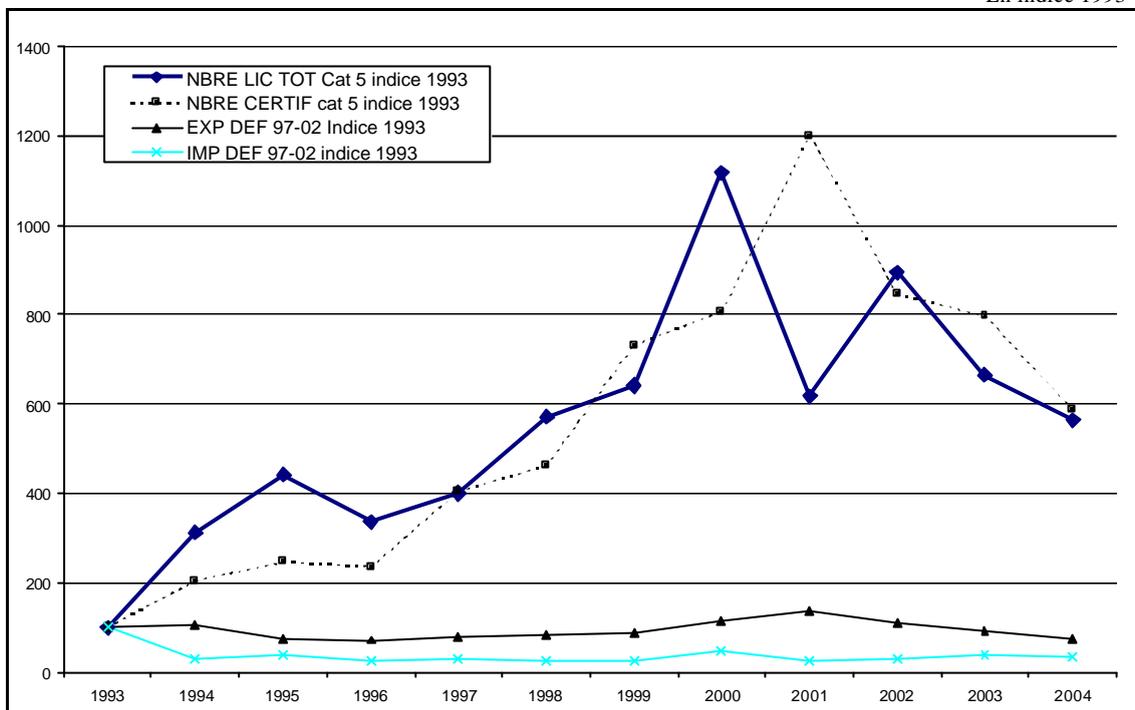
La gravure connaît une forte progression tant du nombre de licences que de certificats jusqu'en 2000-2001, puis un net repli ensuite. Dans le même temps, les exportations définitives stagnent sur toute la période ; il en va de même des importations définitives (voir graphique 65).

On peut en conclure que les œuvres au-dessus du seuil (15 000 €) tendent à être de plus en plus nombreuses. Mais ces œuvres, dont la valeur totale ne progresse guère, occupent une place limitée dans des exportations définitives qui ont crû jusqu'en 2001 pour se replier sensiblement ensuite (voir graphique 66).

Les exportations définitives à la suite d'exportation temporaire constituent une part variable des exportations définitives totales.

Graphique 65 – Gravure – Comparaison nombre de licences/nombre de certificats/exportations définitives/importations définitives 1993-2004 – tous pays

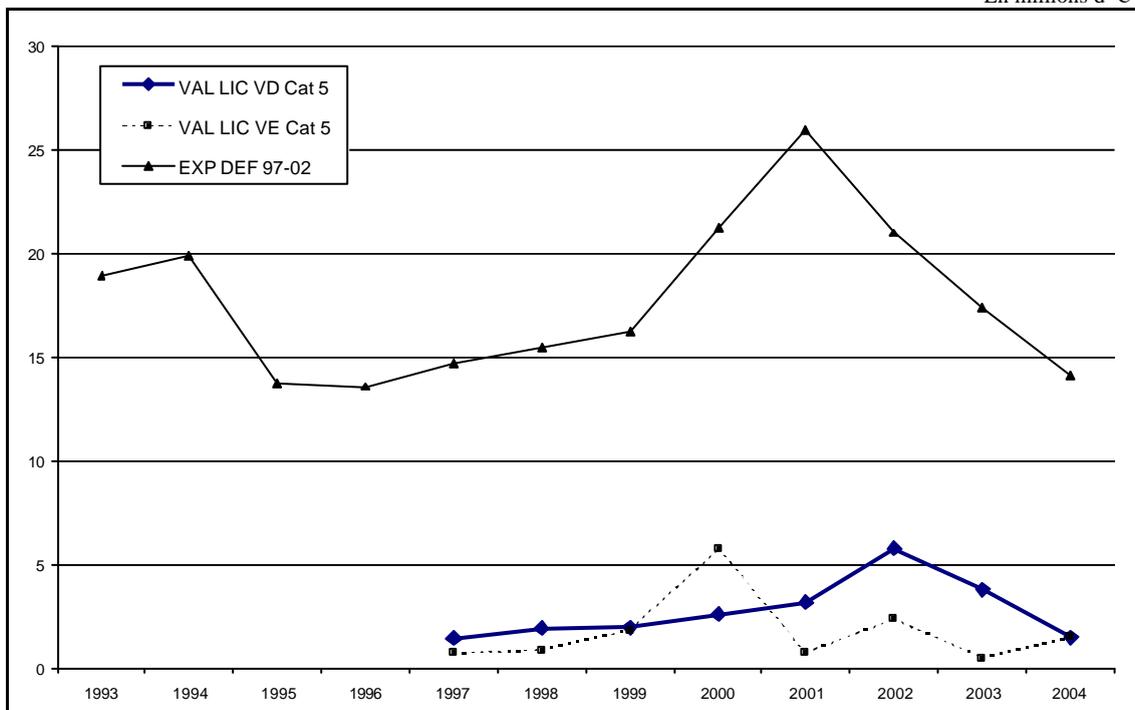
En indice 1993



Source : DEP/OMIOA

Graphique 66 – Gravure – Valeur des licences pour vente définitive et éventuelle et exportations définitives 1993-2004

En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

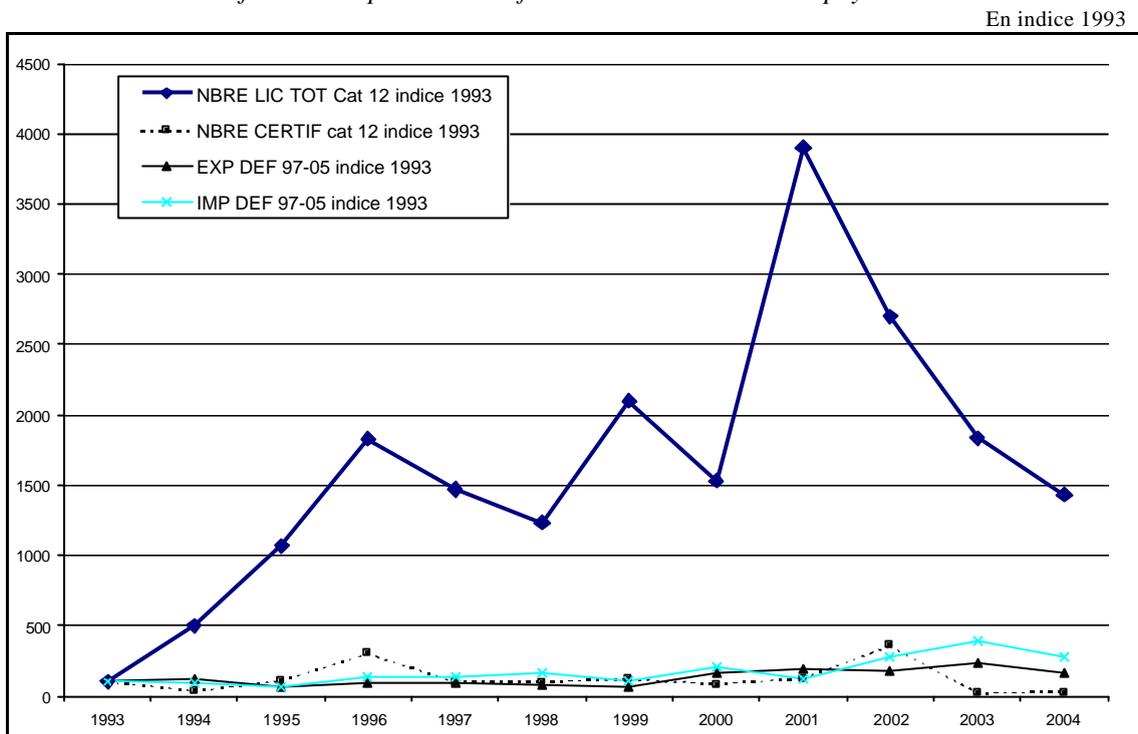
Les collections

Les collections connaissent une très forte hausse du nombre des licences jusqu'en 2001 avant de se replier ensuite. Le nombre des certificats et les montants respectifs des exportations et des importations définitives, pour leur part, restent à des niveaux très faibles sur toute la période (voir graphique 67).

Les mouvements définitifs sur les objets au-dessus du seuil (50 000 €) semblent particulièrement faibles hormis pour les licences définitives durant la période 2000-2002, période durant laquelle ils expliquent largement la hausse notable des exportations définitives, lesquelles se maintiennent ensuite à plus de 20 millions d'€ par an (voir graphique 68).

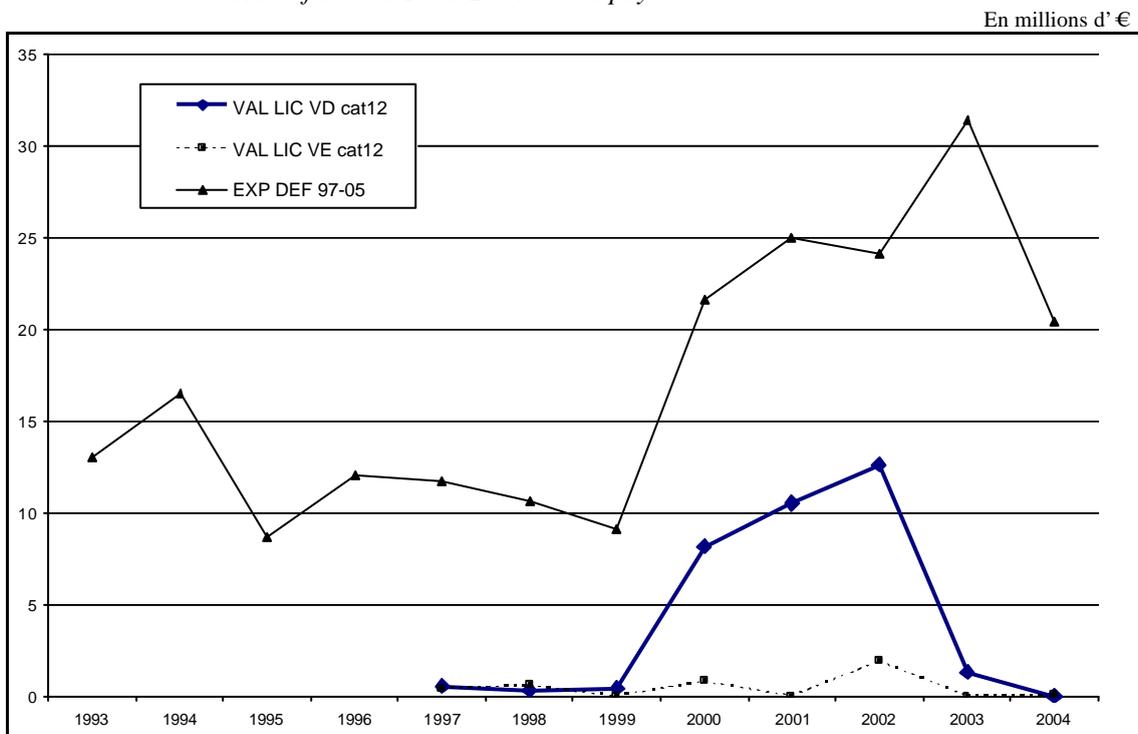
Les exportations définitives à la suite d'exportations temporaires sont faibles et ne contribuent guère à expliquer les variations des exportations définitives.

Graphique 67 – Collections – Comparaison nombre de licences/nombre de certificats/exportations définitives/importations définitives 1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

Graphique 68 – Collections – Valeur des licences pour vente définitive et éventuelle et exportations définitives 1993-2004 – tous pays



Source : DEP/OMIOA

CHAPITRE IV – Les mouvements avec les principaux partenaires

Les États-Unis et la Suisse sont les principaux partenaires des échanges d'œuvres et objets d'art et, de manière plus limitée, le Japon et les pays de l'Union européenne avec, surtout, le Royaume-Uni.

On examinera successivement l'évolution des mouvements avec ces différents partenaires, en s'attachant d'abord aux exportations et importations définitives, puis en cherchant à apprécier la place des mouvements vers l'extérieur les plus importants (au-dessus des seuils) au travers des licences, enfin le rôle des mouvements temporaires. L'accent sera mis sur les États-Unis et la Suisse au travers des données sur les exportations, les importations et les licences concernant les principales catégories (peinture, antiquités, statuaire). Les mêmes données sont disponibles sur le Japon pour lequel on ne s'attachera qu'à la peinture qui regroupe la quasi totalité des mouvements. On terminera par la place des pays de l'Union européenne au travers des seules données d'exportation et d'importation définitive. Dans tous les cas, aucune donnée n'est bien sûr disponible sur les certificats qui ne sont pas délivrés pour une destination déterminée.

Avec les États-Unis

Un triplement des exportations et des importations définitives

Les exportations définitives vers les États-Unis progressent nettement puisqu'elles font plus que tripler sur la période. Après une légère inflexion en 1995, ces exportations augmentent régulièrement avant que la forte hausse de 2000 ne soit suivie d'un repli à partir de 2001. Ce profil d'évolution, déjà rencontré précédemment, se retrouve pour les antiquités et, de manière plus heurtée dans la période récente, pour la peinture et les dessins. Les importations définitives en provenance des États-Unis stagnent d'abord puis se redressent de 1998 à 2000 et en fin de période ; la progression totale des importations est également un quasi-triplement. Le différentiel exportations/importations s'en trouve fortement accru. (voir graphique 69).

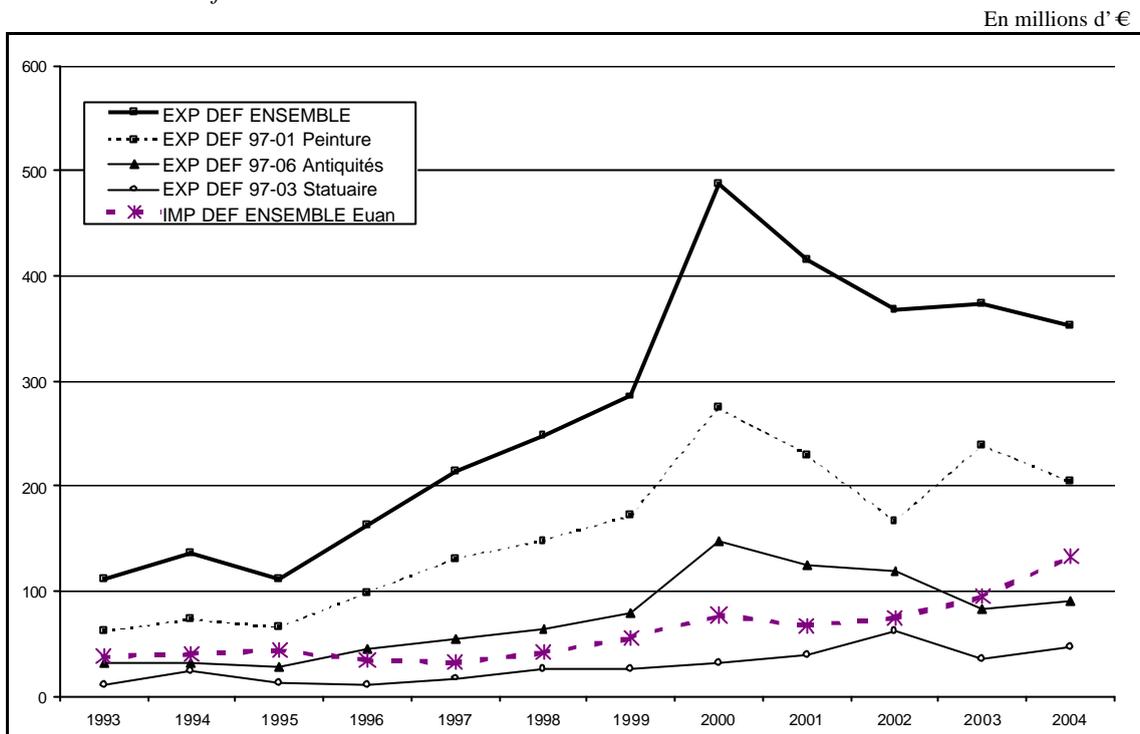
Les mouvements les plus importants : une place variable mais minoritaire, explicative des variations en partie seulement

Les mouvements dont la valeur excède les seuils de valeur – donc soumis à licence d'exportation – tiennent une place minoritaire dans le total des exportations ; ils atteignent leur maximum en 2001 alors que les exportations totales (toute valeur) culminent en 2000 (voir graphique 70).

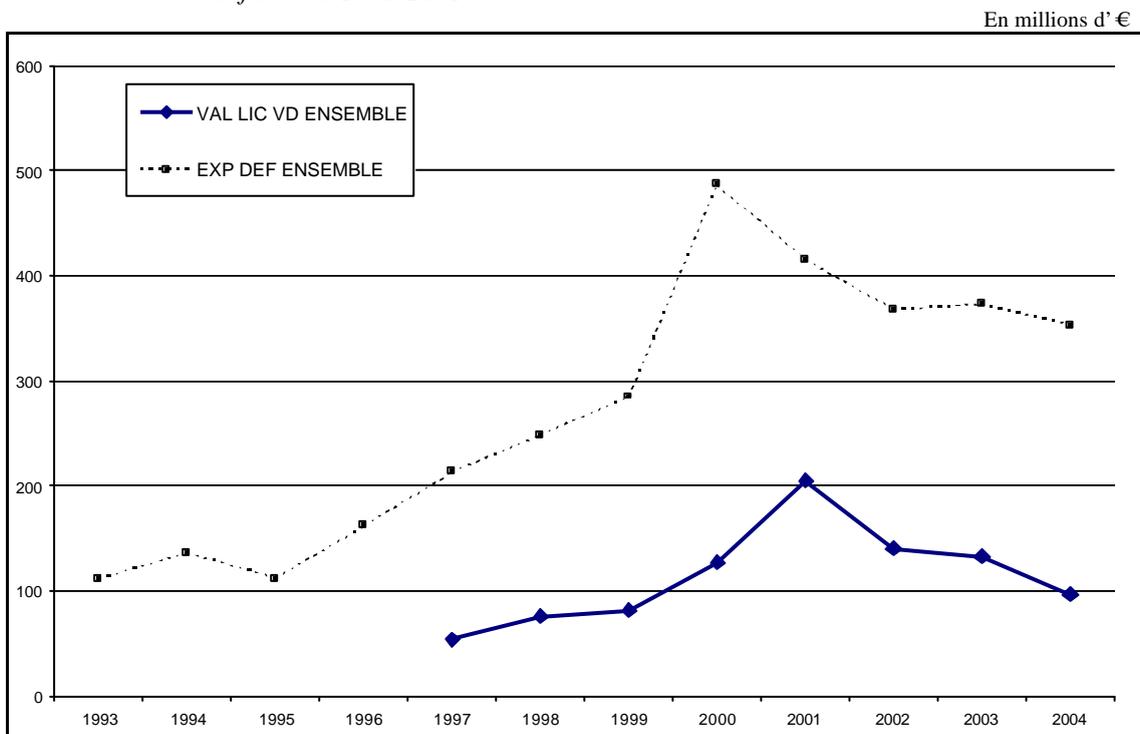
- Ils représentent sur la période entre le tiers et le quart des exportations définitives pour *la peinture et les dessins* et culminent en 2001. Ils n'expliquent guère le pic de 2000 mais plus les variations ultérieures (voir graphique 71).

- Ils constituent également entre le quart et le tiers des exportations définitives d'*antiquités*. Ils sont responsables en partie du pic de 2000 et du « point bas » de 2003 (voir graphique 72).
- Ils expliquent pour une faible part la progression des exportations totales de *statuaire* jusqu'en 2001 mais non les mouvements ultérieurs. Ils progressent peu par rapport au total des exportations qui a quadruplé (voir graphique 73).

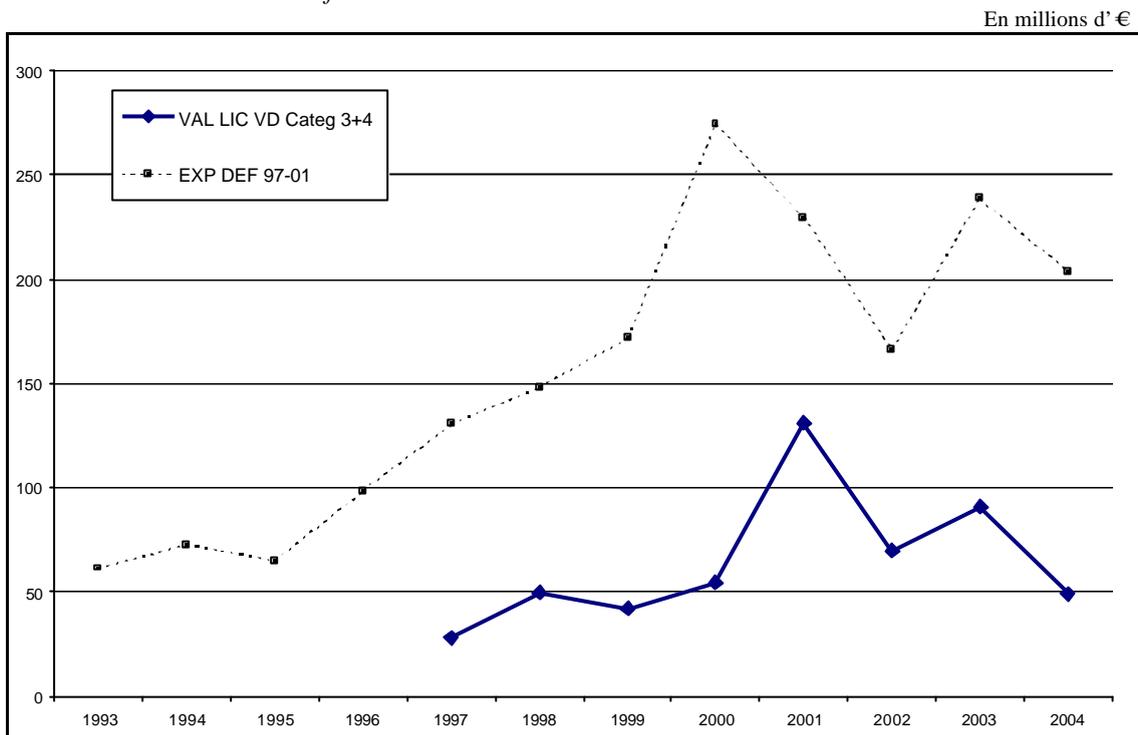
Graphique 69 – EUAN – Exportations définitives- Ensemble et principaux postes/importations définitives - Ensemble 1993-2004



Graphique 70 – EUAN – Ensemble – Valeur des licences pour vente définitive et des exportations définitives 1993-2001

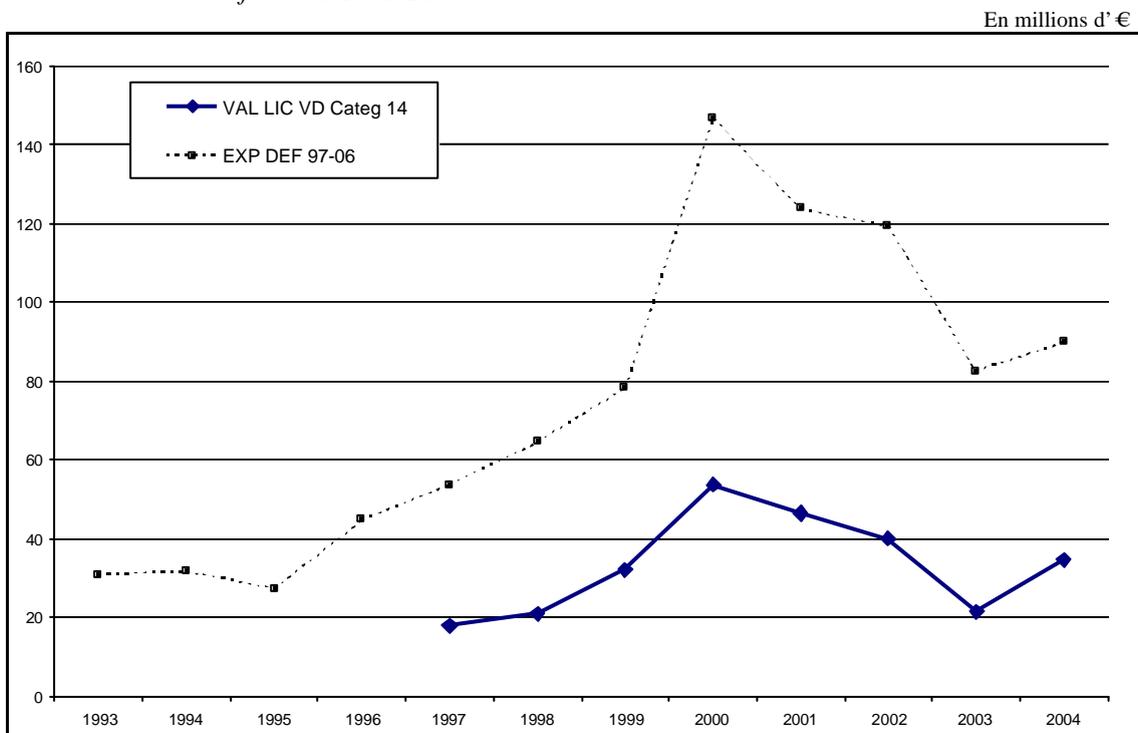


Graphique 71 – EUAN – Peinture - dessin – Valeur des licences pour vente définitive et des exportations définitives 1993-2004



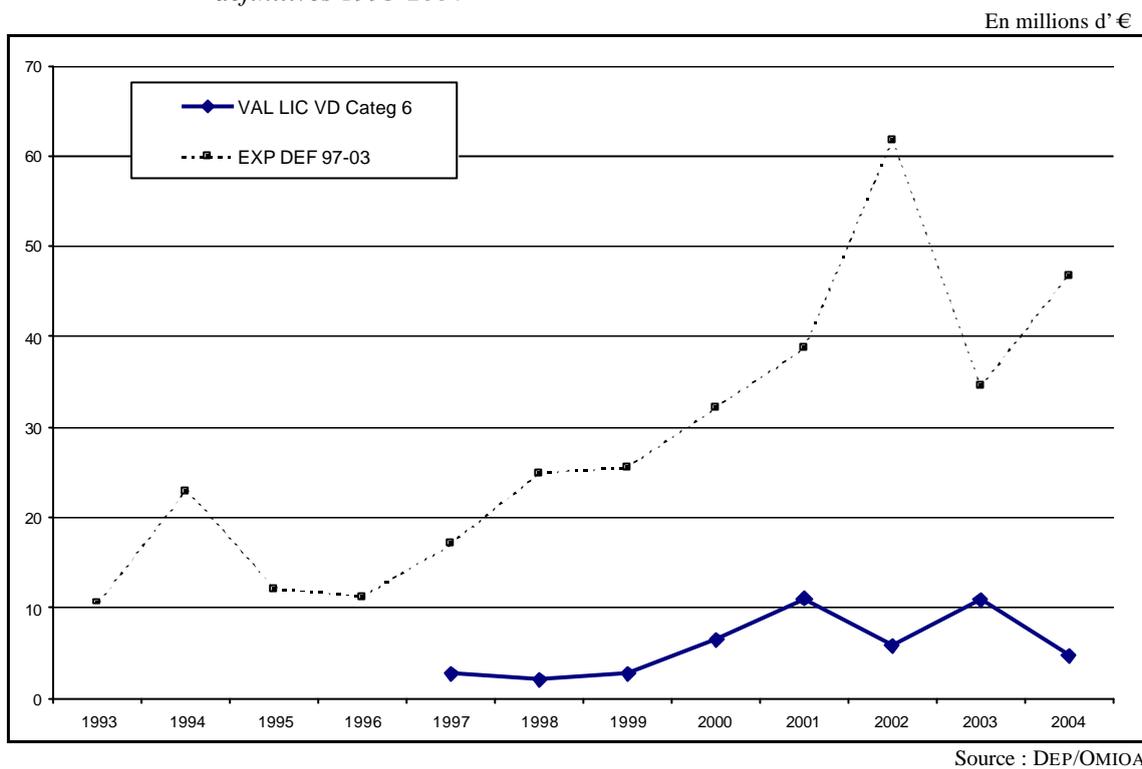
Source : DEP/OMIOA

Graphique 72 – EUAN – Antiquités – Valeur des licences pour vente définitive et des exportations définitives 1993-2004



Source : DEP/OMIOA

Graphique 73 – EUAN – Statuaire – Valeur des licences pour vente définitive et des exportations définitives 1993-2004



La place des mouvements temporaires

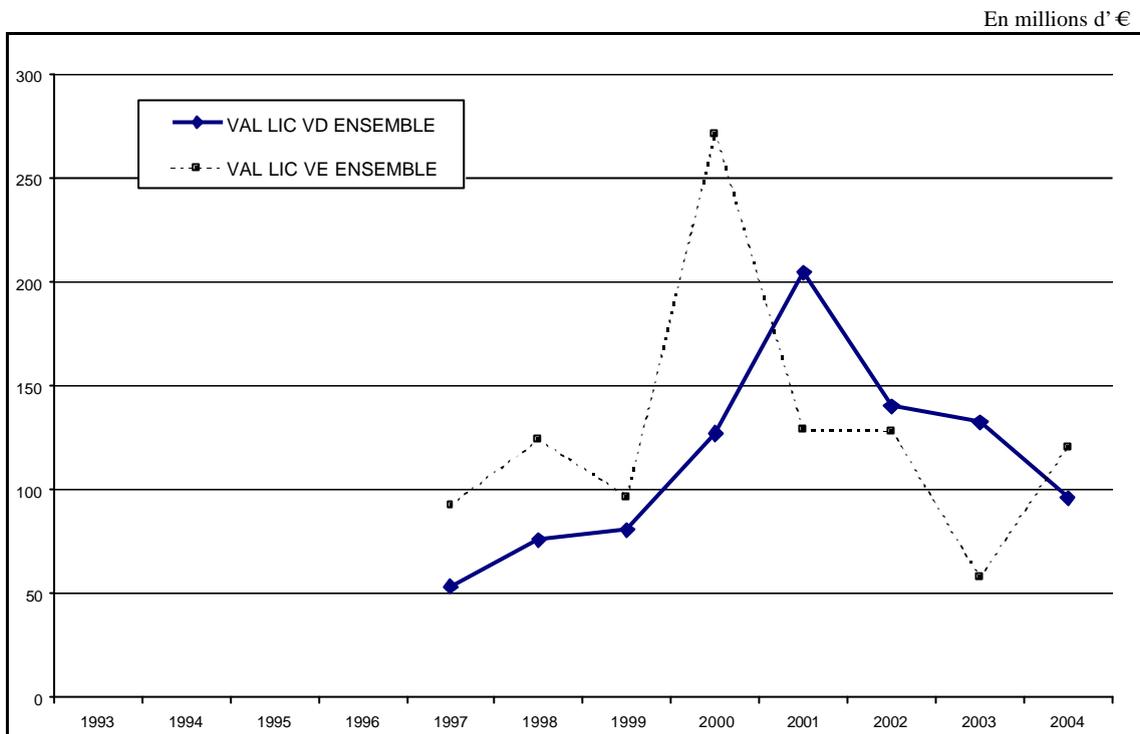
La place des mouvements temporaires peut être appréhendée, en ce qui concerne les plus importants, au travers du rapport entre la valeur des licences pour vente définitive et de celles pour vente éventuelle. Les variations respectives apparaissent délicates à interpréter, au-delà d'une éventuelle et explicable similitude, avec un décalage d'un an de la valeur des licences définitives par rapport à celle des licences éventuelles (voir graphique 74).

Le rôle des mouvements temporaires se perçoit également au travers des exportations définitives suite à exportation temporaire :

- Pour les *peinture-dessins*, les exportations définitives suite à exportation temporaire représentent la moitié environ des exportations définitives totales et semblent responsables d'une bonne part des évolutions que ces exportations ont connues depuis 1995 et particulièrement depuis 2000. Quant aux importations définitives suite à admission temporaire, elles représentent un peu moins de la moitié des importations définitives totales et connaissent des fluctuations peu en phase autour d'une tendance de long terme à la hausse (voir graphique 75). Par ailleurs les mouvements temporaires pour vente éventuelle semblent minoritaires dans le total des mouvements temporaires suivant une configuration déjà rencontrée
- Pour les *antiquités* les exportations définitives suite d'exportation temporaire occupent une place beaucoup plus faible, croissant peu et même décroissant depuis 2000 : ils comptent donc pour peu dans la forte progression des exportations définitives totales. Les importations définitives suite à admission temporaire sont faibles comme les importations définitives totales avec des fluctuations peu marquées et peu en phase sauf en 2003 (voir graphique 76).

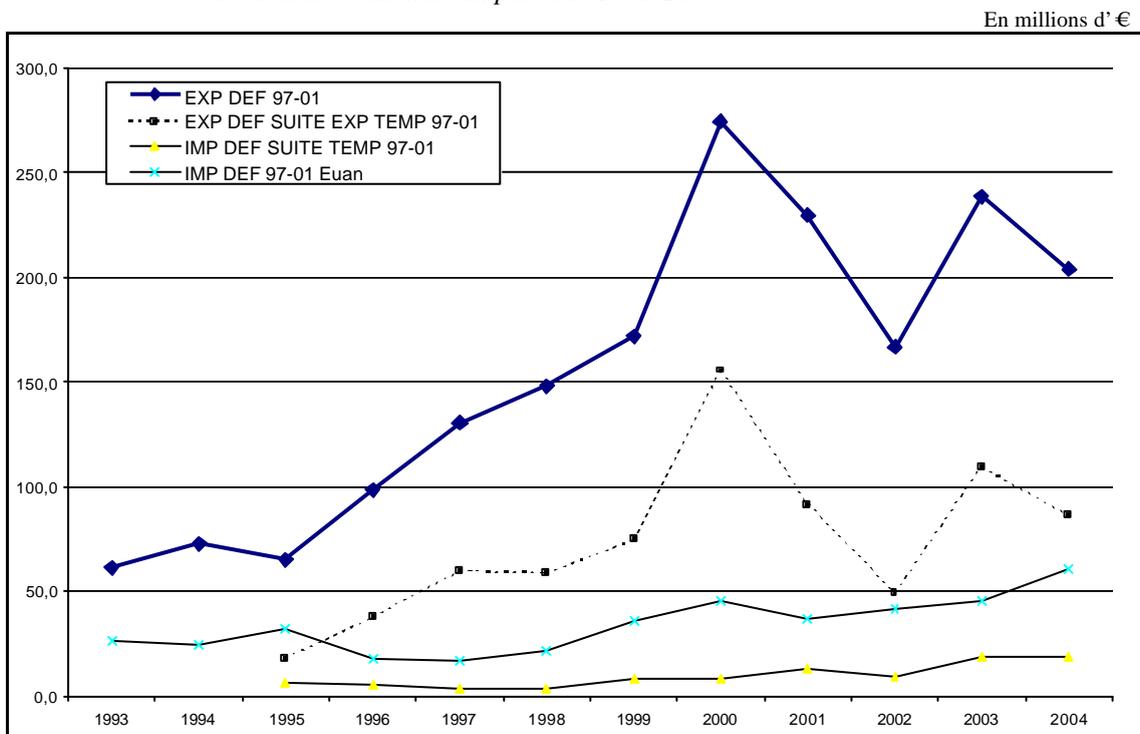
Les mouvements avec les États-Unis se caractérisent donc par leur progression significative, en particulier pour la peinture et les antiquités jusqu'en 2000-2001 – et 2002 pour la statuaire. Au-delà de ce trait commun, les deux premières catégories font une place très différente aux mouvements les plus importants (au-dessus des seuils) et aux exportations définitives suite à exportation temporaire.

Graphique 74 – EUAN – ensemble – Valeur des licences pour vente définitive et éventuelle 1997-2004



Source : DEP/OMIOA

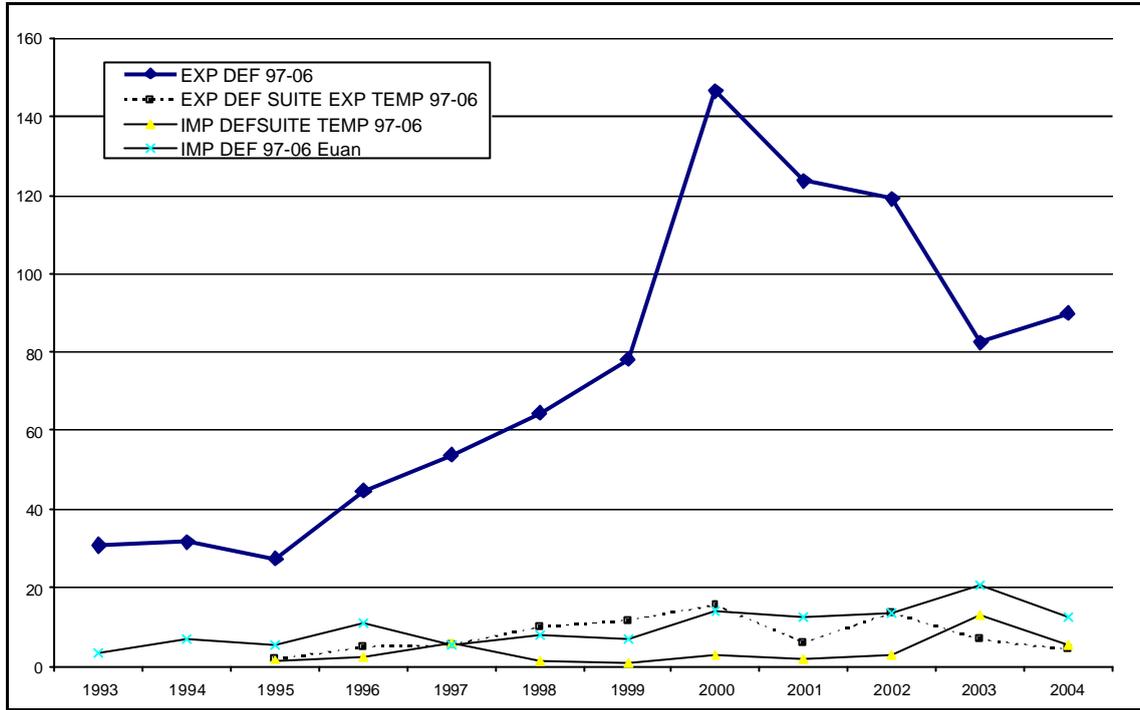
Graphique 75 – EUAN – Peinture - dessins – Exportations et importations définitives totales et en suite de mouvements temporaires 1993-2004



Source : DEP/OMIOA

Graphique 76 – EUAN – Antiquités – Exportations et importations définitives totales et en suite de mouvements temporaires 1993-2004

En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Avec la Suisse

Une progression limitée et hésitante des exportations et importations définitives

Les exportations définitives progressent de manière limitée (moins de 50%) sur la période, avec d'abord des hausses et des baisses de court terme autour d'une tendance à la stabilité jusqu'en 1998. La progression qui intervient ensuite conduit à un nouveau palier depuis 2001, autour de 150-160 millions d'€ Cette évolution globale est pour une large part celle des exportations de *peinture - dessins*, poste majoritaire, à l'exception de la progression depuis 2000 imputable au réveil des *antiquités* puis de la *statuaire*. Les exportations de *statuaire* sortent en effet de leur stagnation à partir de 2001. Les importations définitives connaissent d'abord (jusqu'en 1998) une évolution similaire à celle des exportations définitives. Une tendance à une progression modérée se manifeste ensuite (voir graphique 77).

Les mouvements au-dessus des seuils : part importante des échanges et responsabilité des évolutions récentes

Les mouvements au dessus des seuils donnant lieu à licence d'exportations pour vente définitive comptent pour plus de la moitié des échanges définitifs totaux et sont responsables de la hausse des exportations définitives de 1998 à 2000 ; leur repli en 2002 est sensiblement plus accentué (voir graphique 78)

- Ils représentent depuis 1998 plus de la moitié des exportations définitives de *peinture-dessins* et sont assez largement responsables des variations de 1998 à 2001 et de la reprise en toute fin de période (voir graphique 79).
- Pour les *antiquités*, ils en constituent une part majoritaire depuis 2000 et en expliquent très largement les variations (voir graphique 80).
- Ils jouent un rôle voisin dans les exportations définitives de *statuaire* et dans celles d'*antiquités* (voir graphique 81).

Le rôle limité des mouvements temporaires

La comparaison de la valeur des licences pour vente définitive et des licences pour vente éventuelle montre que, pour les mouvements les plus importants, les mouvements pour vente éventuelle sont nettement plus faibles que ceux pour vente définitive même s'ils connaissent des évolutions proches (voir graphique 82).

Ce rôle limité des mouvements temporaires apparaît encore plus clairement au travers des exportations définitives suite à exportation temporaire :

- Pour la *peinture-dessins*, les exportations définitives suite à exportation temporaire sont marginales, de l'ordre de 15% environ, sauf en 2004. Au contraire, les importations définitives

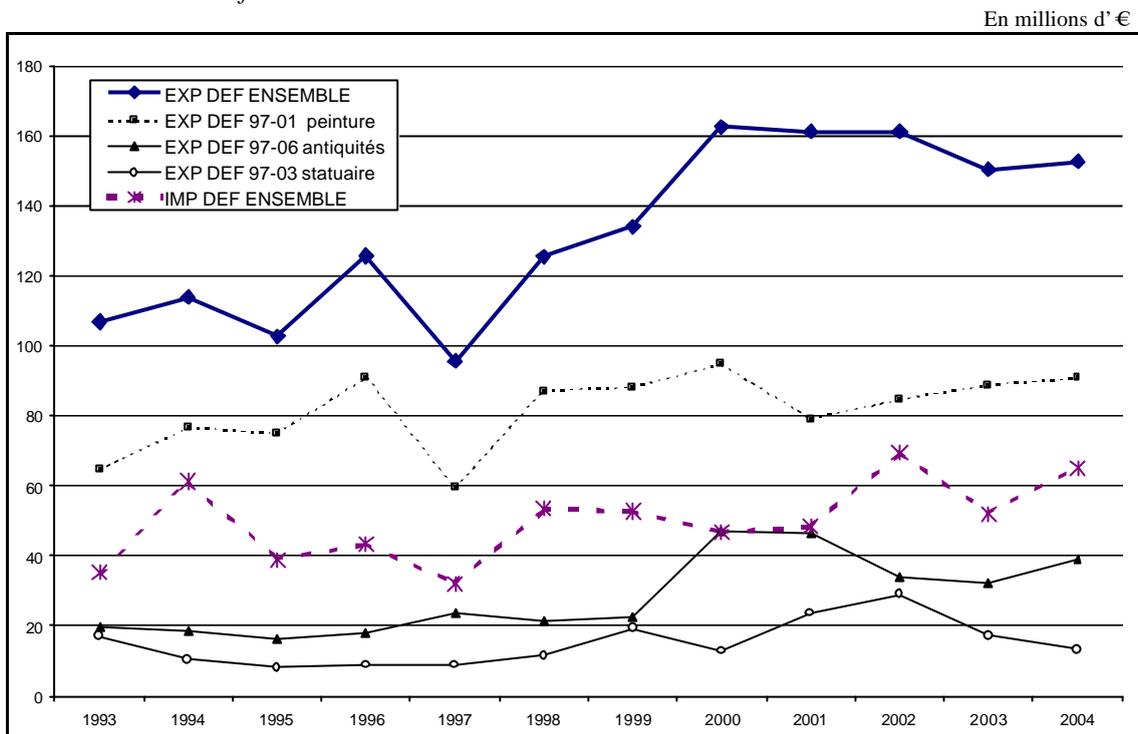
ves suite à admission temporaire représentent environ la moitié des importations définitives, mais sans concomitance dans les variations de court terme (voir graphique 83).

- Il en va de même pour les *antiquités*, pour lesquelles les exportations définitives suite à exportation temporaire n'expliquent en rien la forte croissance des exportations définitives totales et le pic de 2000-2001. Ceci tranche avec la situation des importations définitives suite à admission temporaire qui constituent une grande majorité des importations totales et connaissent donc des variations très similaires (voir graphique 84).

Comme cela a déjà été repéré précédemment, les mouvements temporaires globaux, très importants en valeur, semblent très majoritairement orientés vers la circulation de trésors nationaux et faiblement vers les ventes éventuelles.

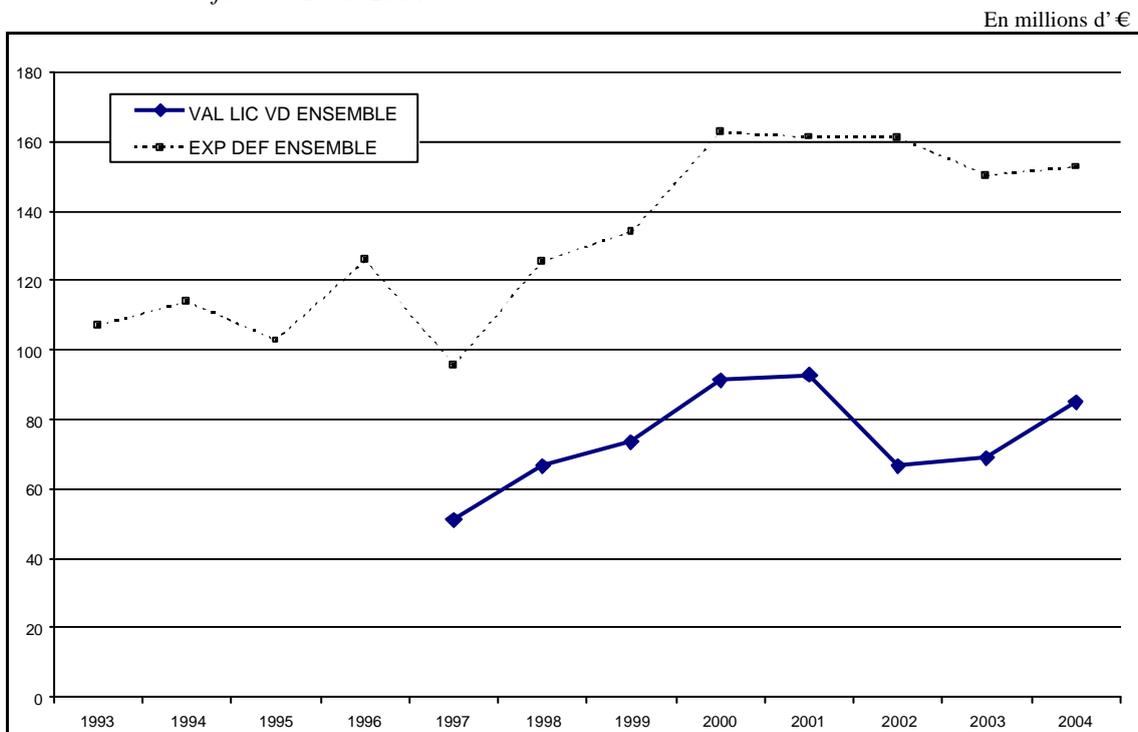
Les mouvements avec la Suisse connaissent donc une progression beaucoup plus limitée que vers les Etats-Unis. Les principales catégories (peinture, antiquités et statuaire) voient les variations respectives de leurs exportations définitives dépendre largement des mouvements définitifs au-dessus des seuils comme s'il existait, par ailleurs, un volume relativement constant de mouvements au-dessous du seuil. Les mouvements au-dessus des seuils pour vente éventuelle s'avèrent d'importance limitée dans la dynamique des échanges.

Graphique 77 – Suisse – Exportations définitives - Ensemble et principaux postes/importations définitives- Ensemble 1993-2004



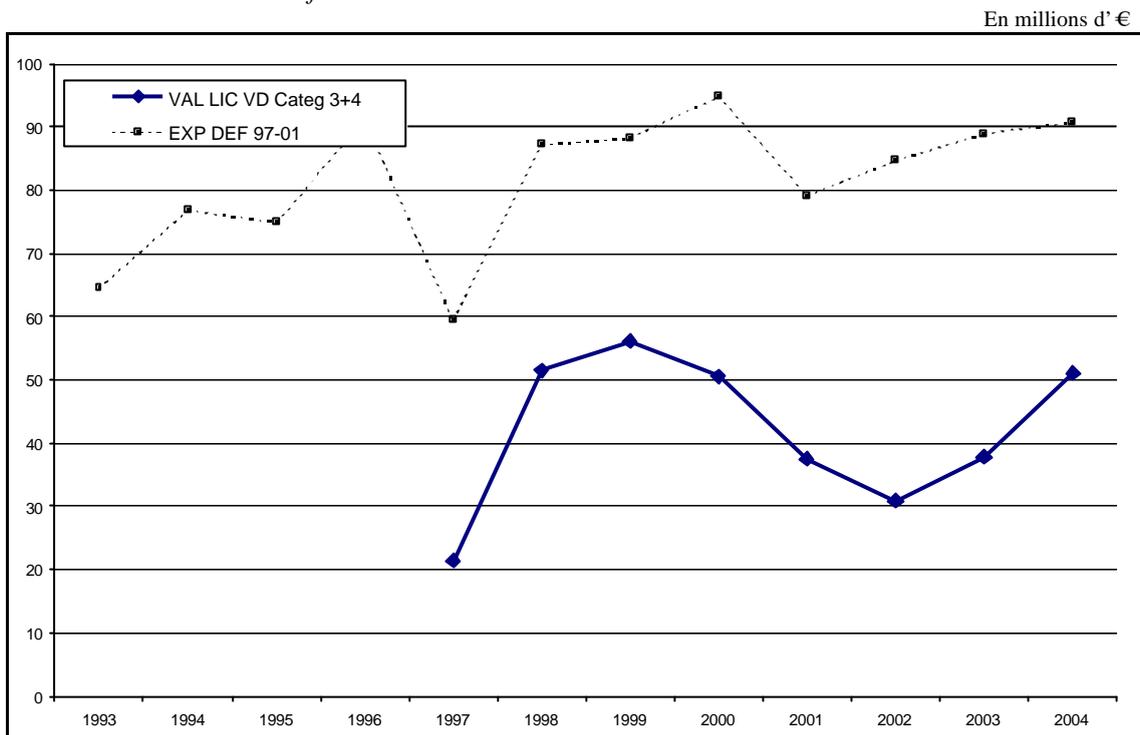
Source : DEP/OMIOA

Graphique 78 – Suisse – Ensemble – Exportations définitives et valeur des licences pour vente définitive 1993-2004



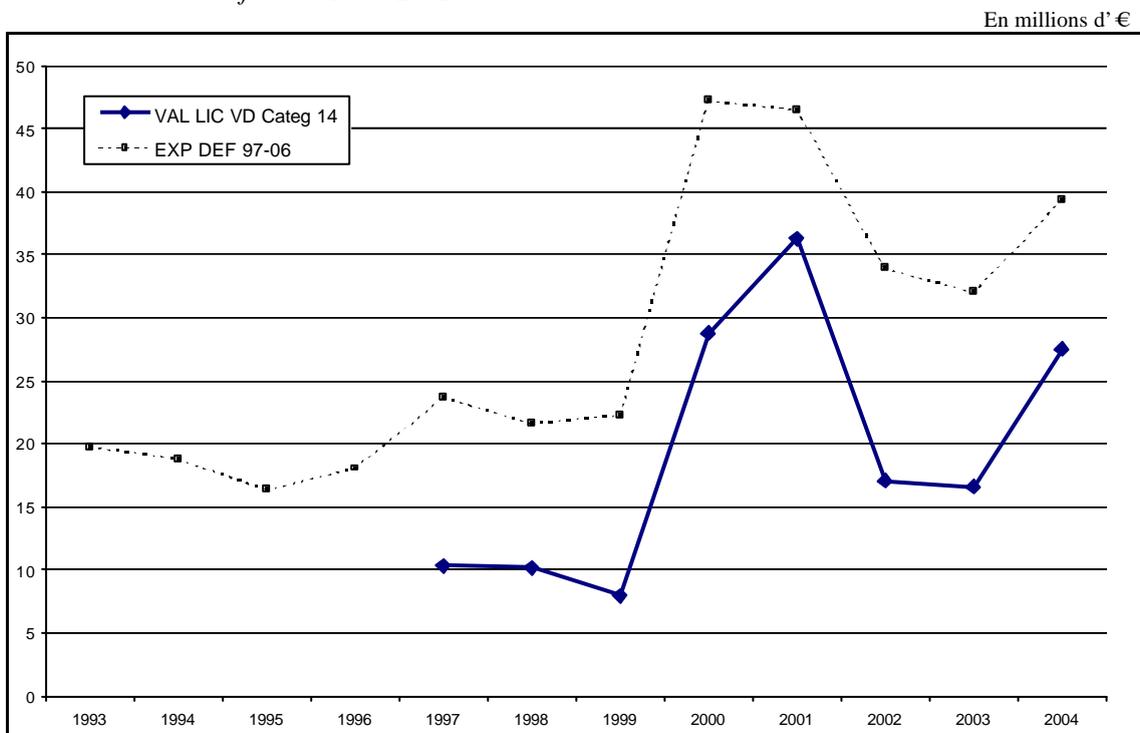
Source : DEP/OMIOA

Graphique 79 – Suisse – Peinture-dessins– Exportations définitives et valeur des licences pour vente définitive 1993-2004



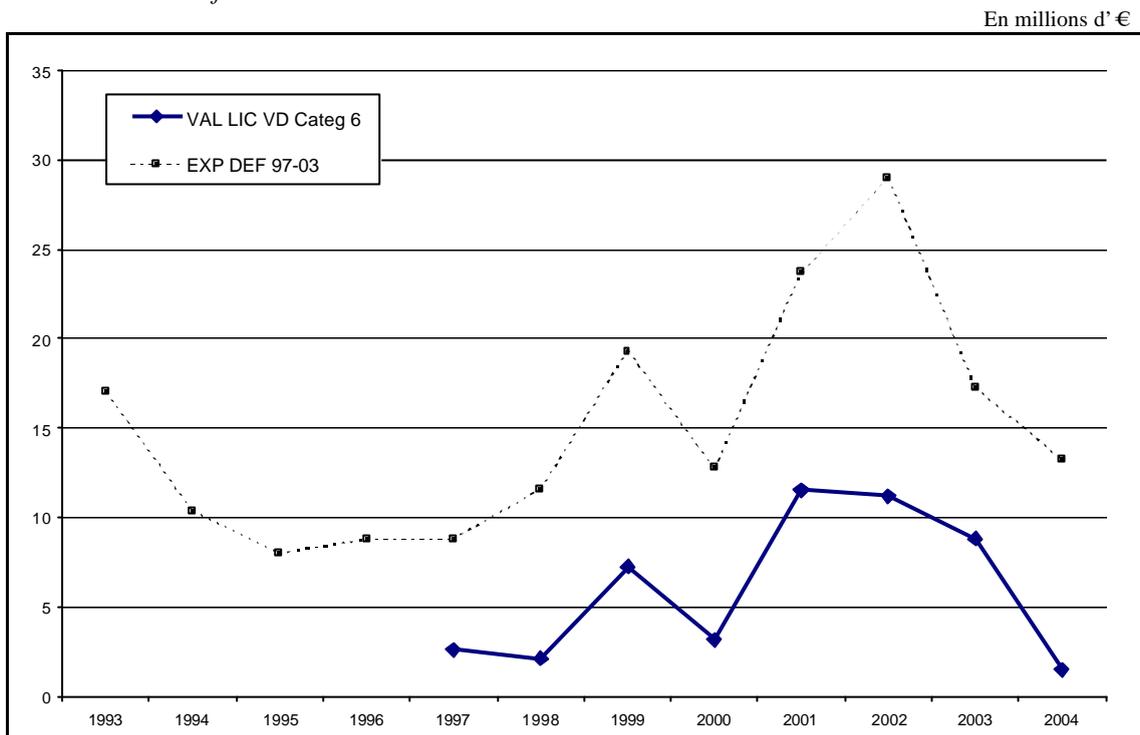
Source : DEP/OMIOA

Graphique 80 – Suisse – Antiquités – Exportations définitives et valeur des licences pour vente définitive 1993-2001



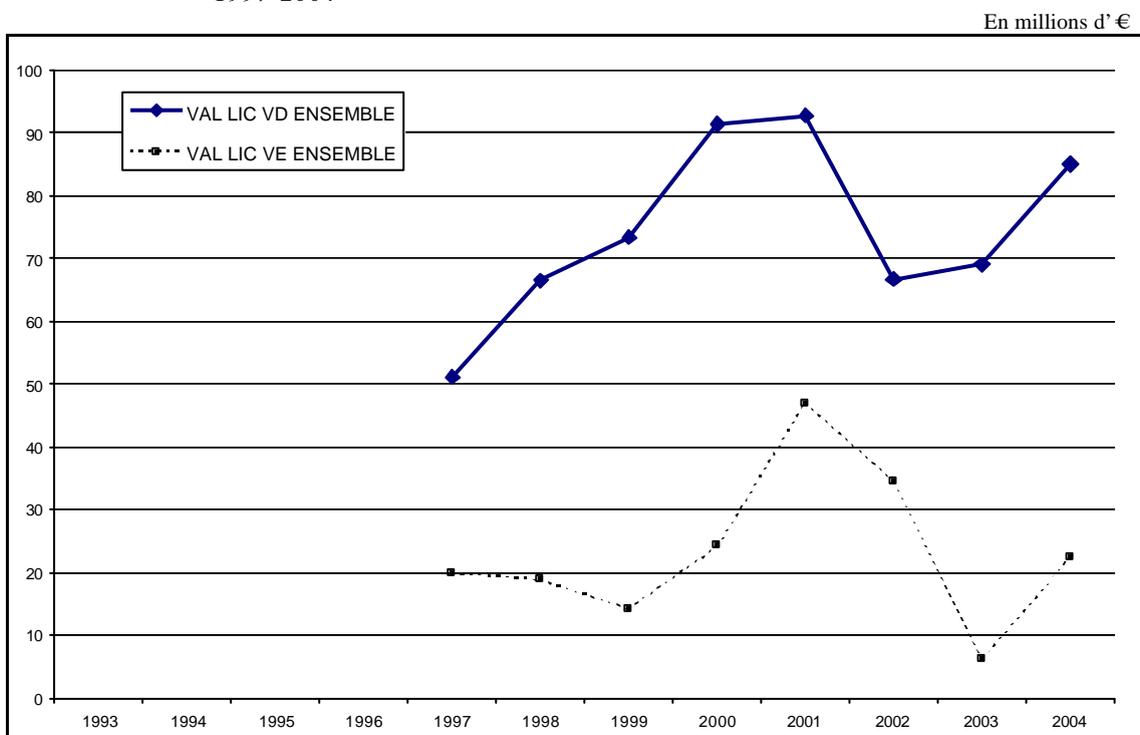
Source : DEP/OMIOA

Graphique 81 – Suisse – Statuaire – Exportations définitives et valeur des licences pour vente définitive 1993-2004



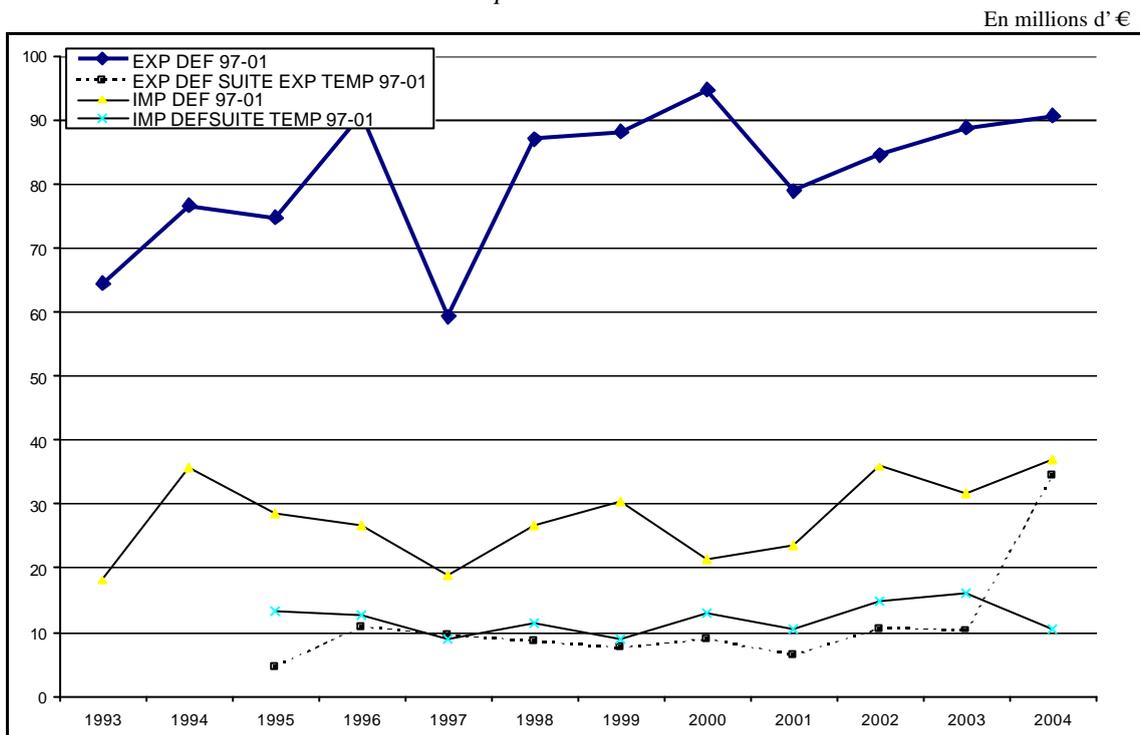
Source : DEP/OMIOA

Graphique 82 – Suisse – Ensemble – Valeur des licences pour vente définitive et vente éventuelle 1997-2004



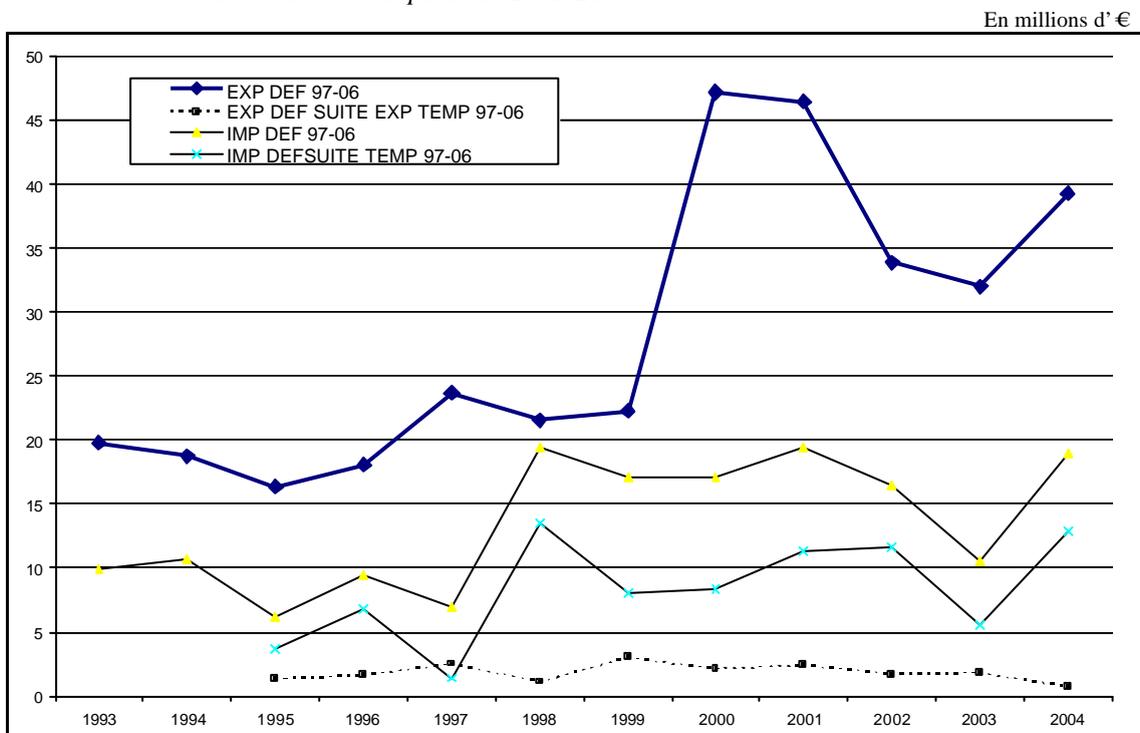
Source : DEP/OMIOA

Graphique 83 – Suisse – Peinture-dessins – Exportations et importations définitives totales et en suite de mouvements temporaires 1993-2004



Source : DEP/OMIOA

Graphique 84 – Suisse – Antiquités – Exportations et importations définitives totales et en suite de mouvements temporaires 1993-2004



Source : DEP/OMIOA

Vers le Japon

Des mouvements atypiques pour les échanges définitifs

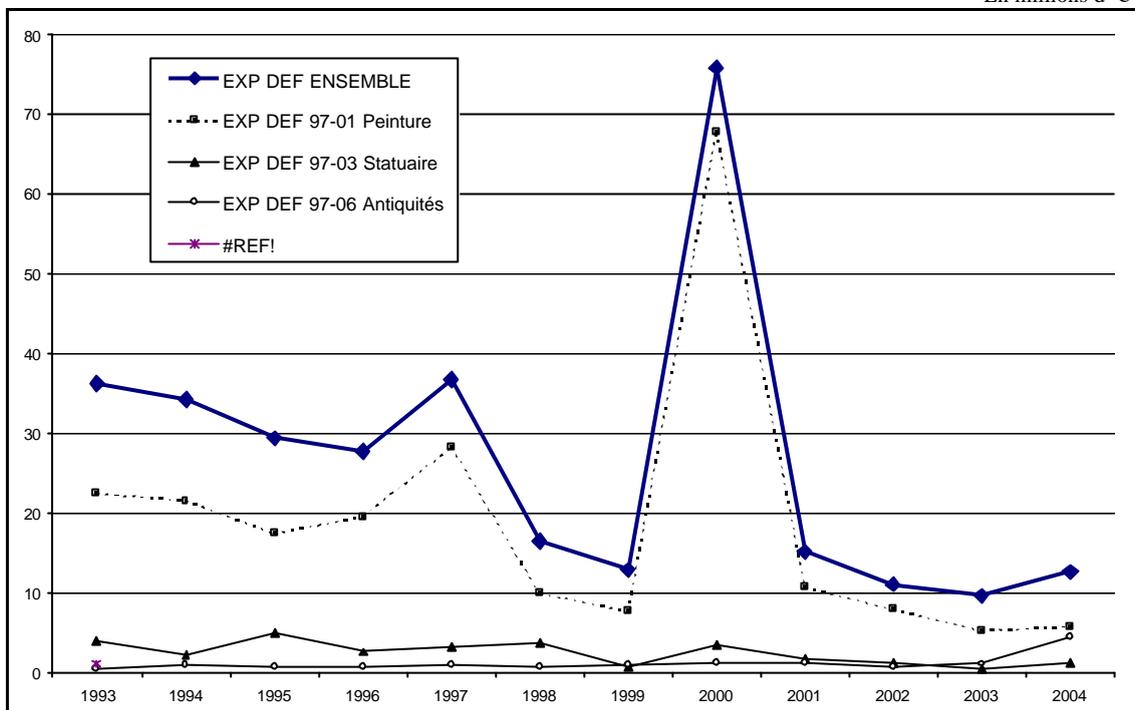
Les exportations définitives vers le Japon connaissent un mouvement atypique de baisse pratiquement ininterrompu, à l'exception des hausses ponctuelles de 1997 et surtout de 2000. Cette évolution est celle de la *peinture*, poste très majoritaire. Les importations définitives, d'abord très faibles, se redressent ensuite au début des années 2000 avec un pic en 2001 (voir graphique 85).

La place des mouvements au-dessus des seuils dans la peinture

D'une manière là encore très atypique par rapport aux États-Unis et à la Suisse, les mouvements de fort montant (au-dessus du seuil) sur la peinture constituent une part significative des exportations définitives quand celles-ci sont relativement élevées comme en 1997 et 2000 (voir graphique 86).

Graphique 85 – Japon – Exportations définitives – Ensemble et principaux postes/importations définitives -Ensemble 1993-2004

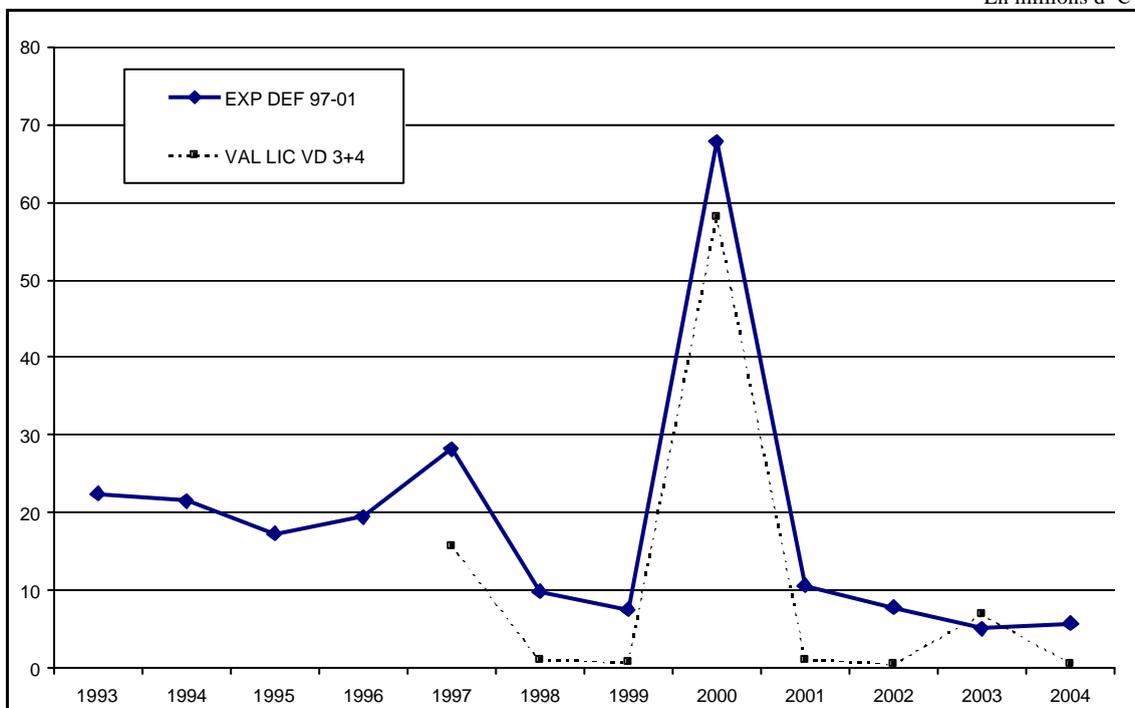
En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

Graphique 86 – Japon – Peinture-dessins – Exportations définitives et valeur des licences pour vente définitive 1993-2004

En millions d'€



Source : DEP/OMIOA

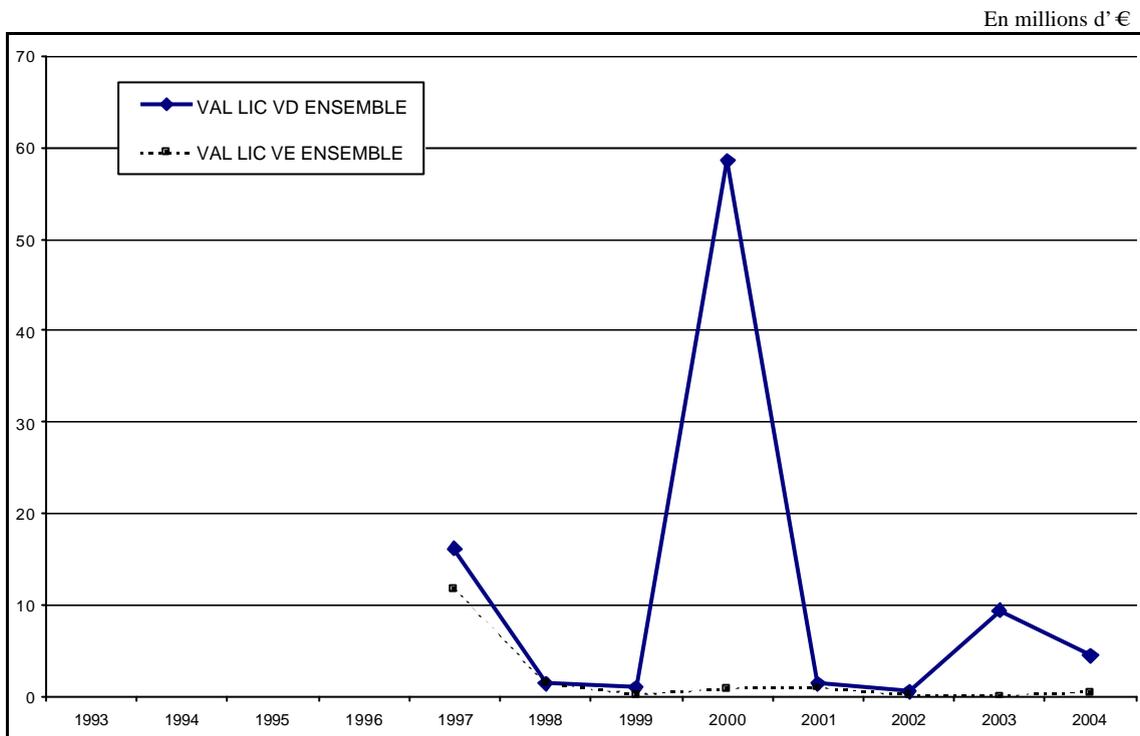
Le faible rôle des mouvements temporaires

La valeur des licences pour vente éventuelle n'est significative qu'en 1997, année du premier rebond des exportations définitives, et quasi nulle sur l'ensemble de la période. Les ventes définitives au-dessus des seuils se font donc sans mouvement éventuel préalable en 2000 et 2003 (voir graphique 87).

Quant aux exportations suite à exportation temporaire, elles restent d'un montant faible par rapport aux exportations définitives dont elles n'expliquent aucunement les variations. Il en va de même pour les importations définitives suite à admission temporaire, faibles comme les importations définitives totales (voir graphique 88).

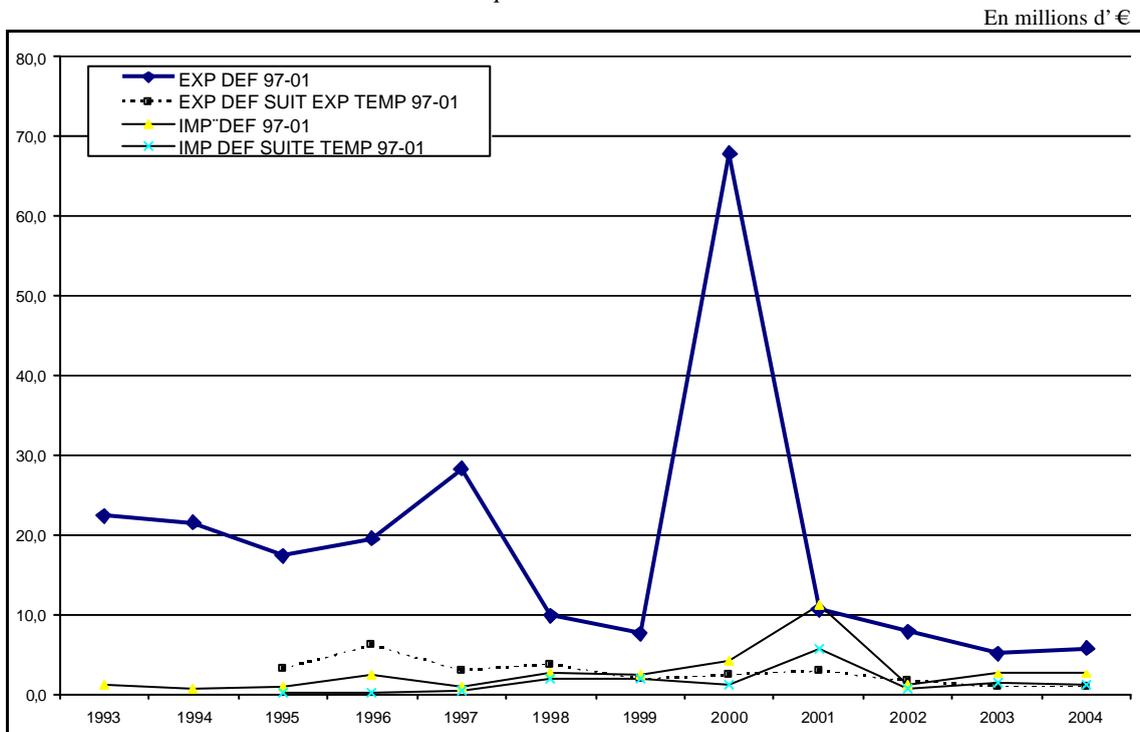
Les mouvements avec le Japon à l'évolution particulièrement atypique concernent pratiquement la seule peinture, les œuvres de valeur élevée (au-dessus des seuils) avec un faible rôle des mouvements temporaires.

Graphique 87 – Japon – Ensemble – Valeur des licences pour vente définitive et vente éventuelle 1997-2004



Source : DEP/OMIOA

Graphique 88 – Japon – Peinture-dessins- Exportations et importations définitives totales et en suite de mouvements temporaires 1993-2004



Source : DEP/OMIOA

Avec les pays de l'Union européenne

Les mouvements intra-communautaires vers les pays de l'Union européenne ne peuvent être saisis qu'au travers des exportations et importations définitives, la procédure des licences d'exportation ne s'appliquant qu'aux pays tiers.

De très faibles mouvements, à de rares exceptions, avec chacun des partenaires de l'Union européenne

Les mouvements d'échanges sont très faibles avec chacun des pays membres de l'Union européenne à l'exception de quelques partenaires privilégiés, comme en attestent les données pour 2004 :

- Le Royaume-Uni apparaît en 2004 ainsi qu'à plus long terme comme le partenaire prééminent pour la *peinture* et les *antiquités*. Pour ces catégories, il est accompagné, mais loin derrière, par la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et les Pays-bas (voir graphiques 89 et 90).
- Pour la *statuaire*, les principaux partenaires sont la Belgique puis le Royaume-Uni et l'Italie, loin devant l'Allemagne, l'Espagne et les Pays-Bas (voir graphique 91).
- Enfin, pour la *gravure* on note le poids de l'Allemagne et de l'Espagne ainsi que des Pays-bas essentiellement pour les exportations (voir graphique 92).

Des évolutions difficiles à interpréter

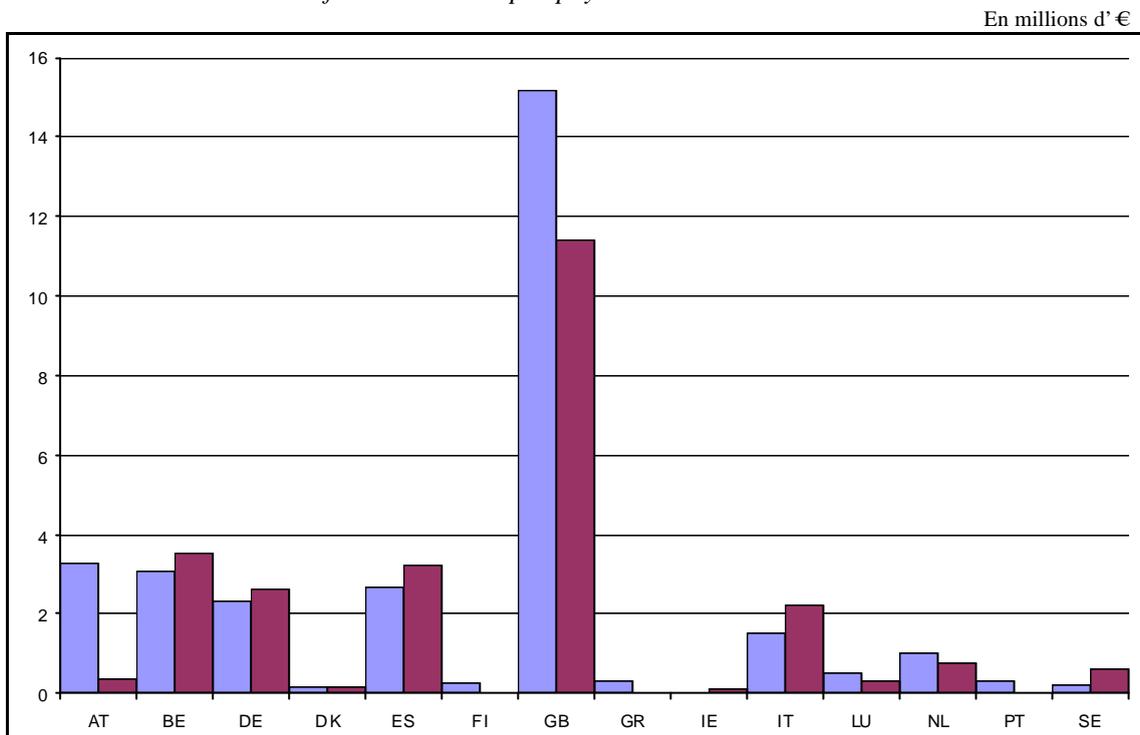
Les flux étant de faible importance, ils sont donc passablement erratiques et, de ce fait, leurs évolutions s'avèrent difficiles à interpréter. En tout état de cause, ils ne témoignent guère d'un mouvement général de hausse à long terme si l'on excepte les exportations vers le Royaume-Uni (voir ci-dessous).

De plus, les fortes hausses de nature exceptionnelle ne sont pas rares : en ce qui concerne les exportations, pour la peinture avec l'Allemagne en 1997, pour la statuaire avec le Royaume-Uni en 1999 et peut-être pour les antiquités avec le Royaume-Uni en 2004 (voir graphiques 93 à 96) ; en ce qui concerne les importations, pour la peinture avec le Royaume-Uni en 1997 et peut-être 2004, et l'Allemagne en 1998, pour les antiquités avec le Royaume-Uni en 1999, l'Italie et la Belgique en 2000, pour la statuaire avec l'Espagne en 1998-1999, la Belgique en 2000 et le Royaume-Uni en 2001 (voir graphiques 93bis à 95bis)

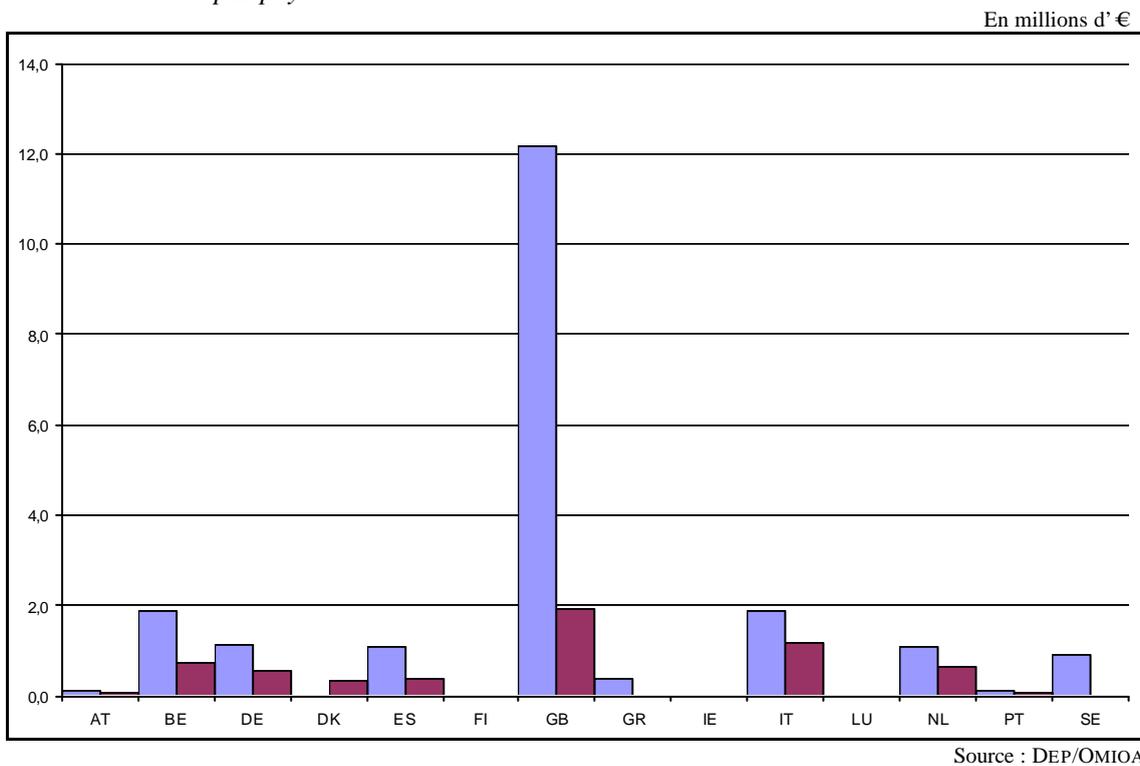
*Dans les 4 graphiques suivants (89, 90, 91 et 92),
pour chaque pays, le 1^{er} histogramme correspond aux importations, le 2nd aux exportations*

(pour chaque pays, le 1^{er} histogramme correspond aux importations, le 2nd aux exportations)

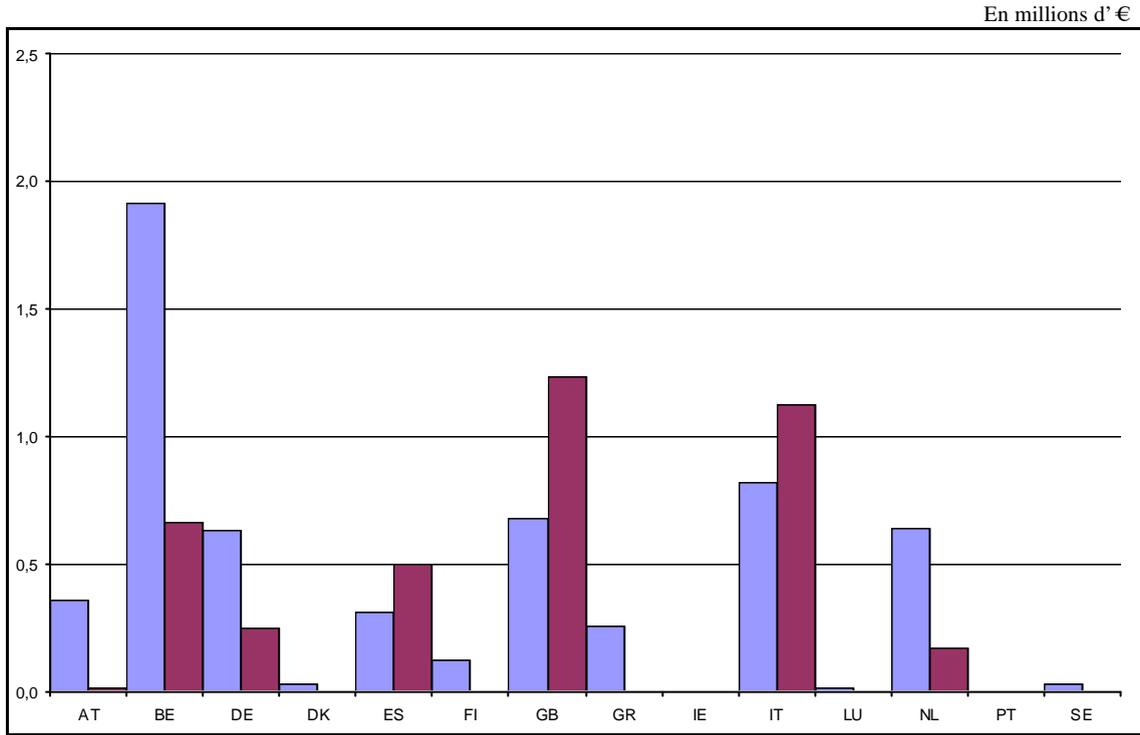
Graphique 89 – Union européenne – Peinture-dessins – Exportations et importations définitives 2004 – par pays



Graphique 90 – Union européenne – Antiquités – Exportations et importations définitives 2004 par pays

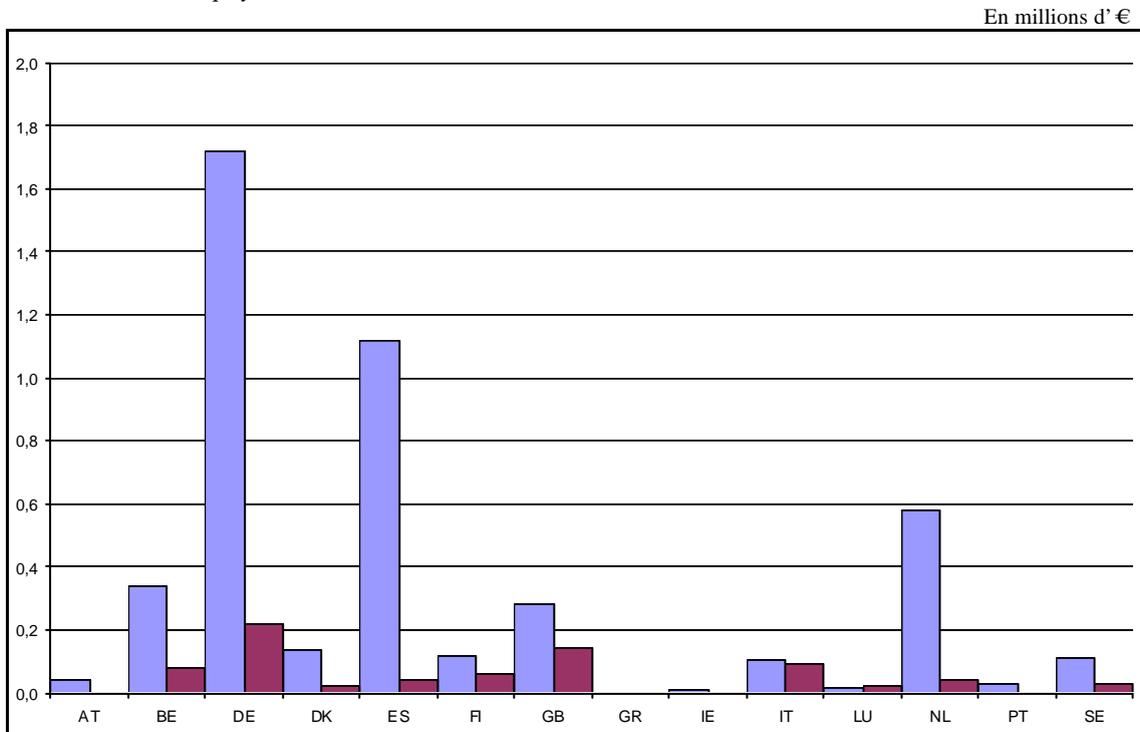


Graphique 91 – Union européenne – Statuaire – Exportations et importations définitives 2004 par pays



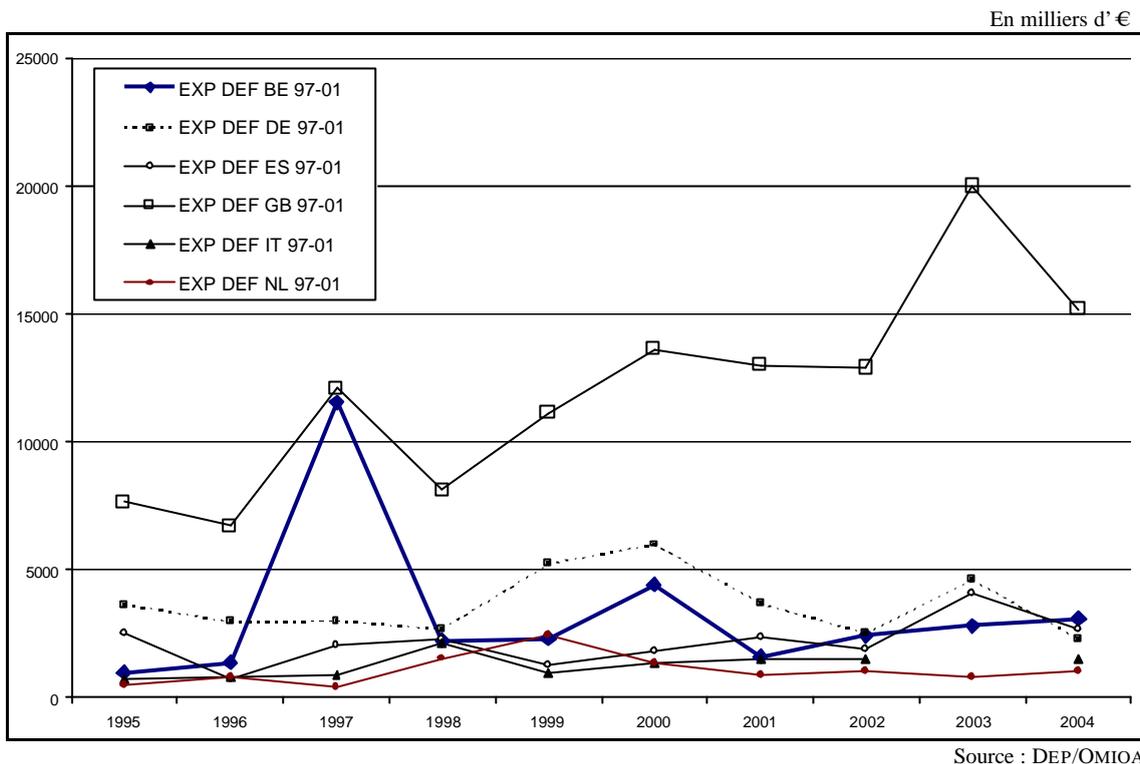
Source : DEP/OMIOA

Graphique 92 – Union européenne – Gravure – Exportations et importations définitives 2004 par pays

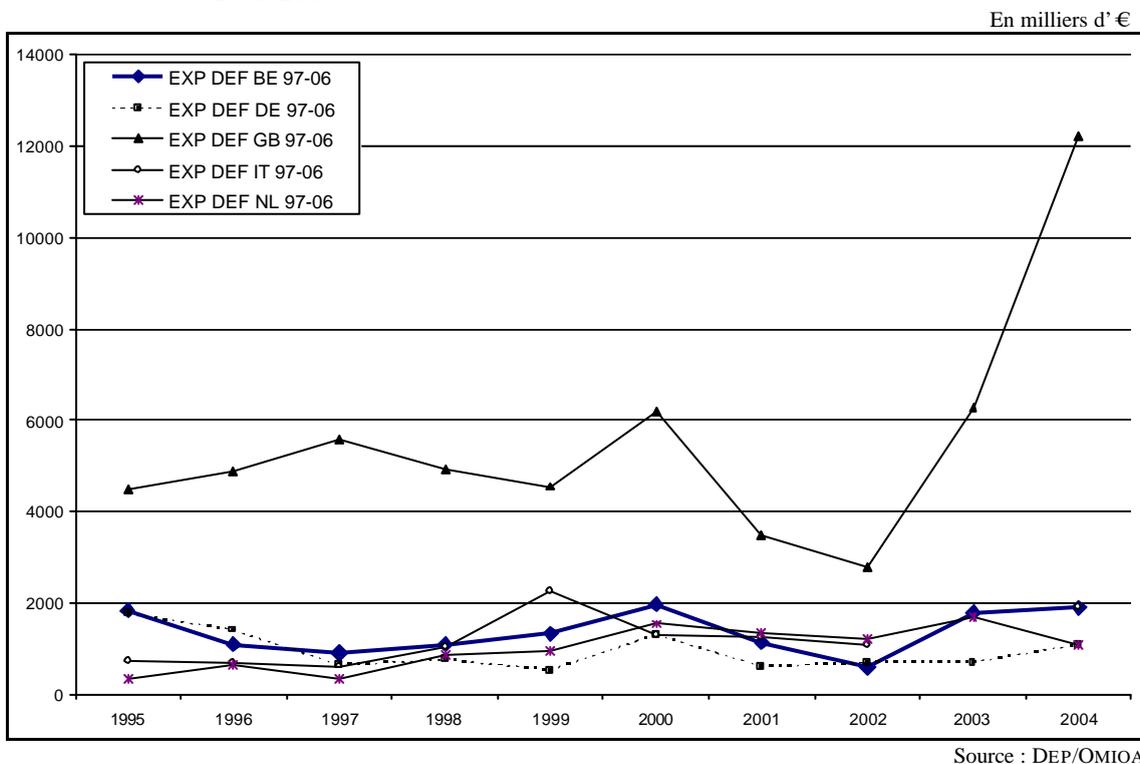


Source : DEP/OMIOA

Graphique 93 – Union européenne – Peinture-dessins – Exportations définitives principales destinations 1995-2004

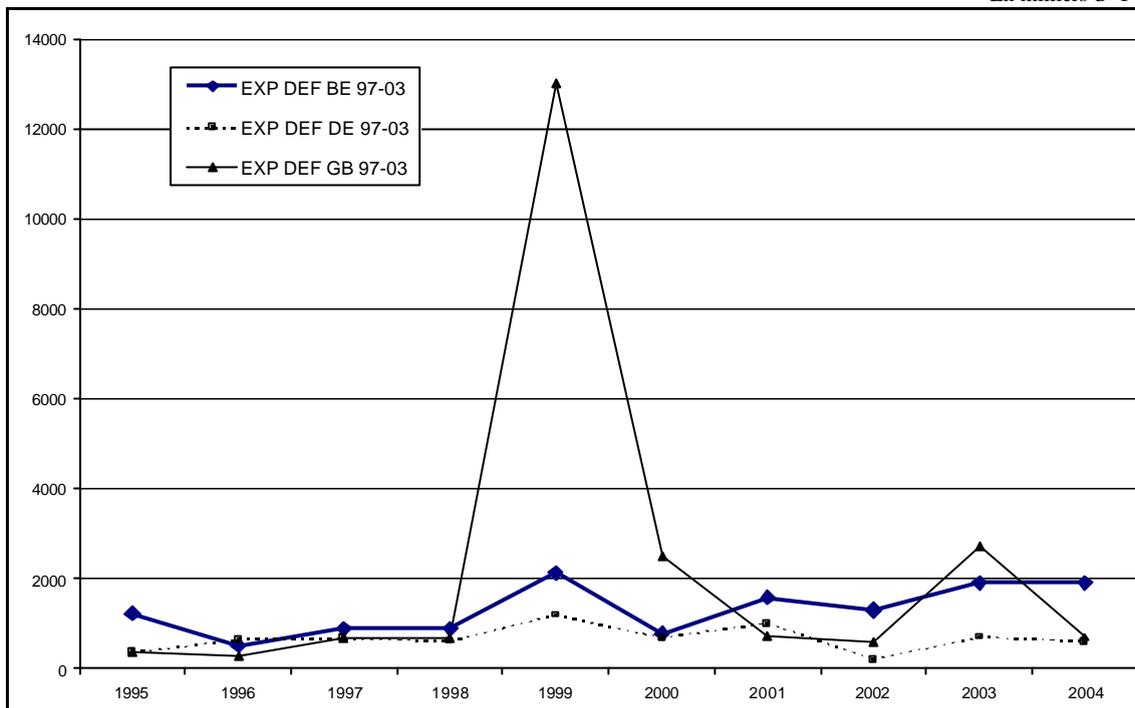


Graphique 94 – Union européenne – Antiquités – Exportations définitives principales destinations 1995-2004



Graphique 95 – Union européenne – Statuaire – Exportations définitives principales destinations
1995-2004

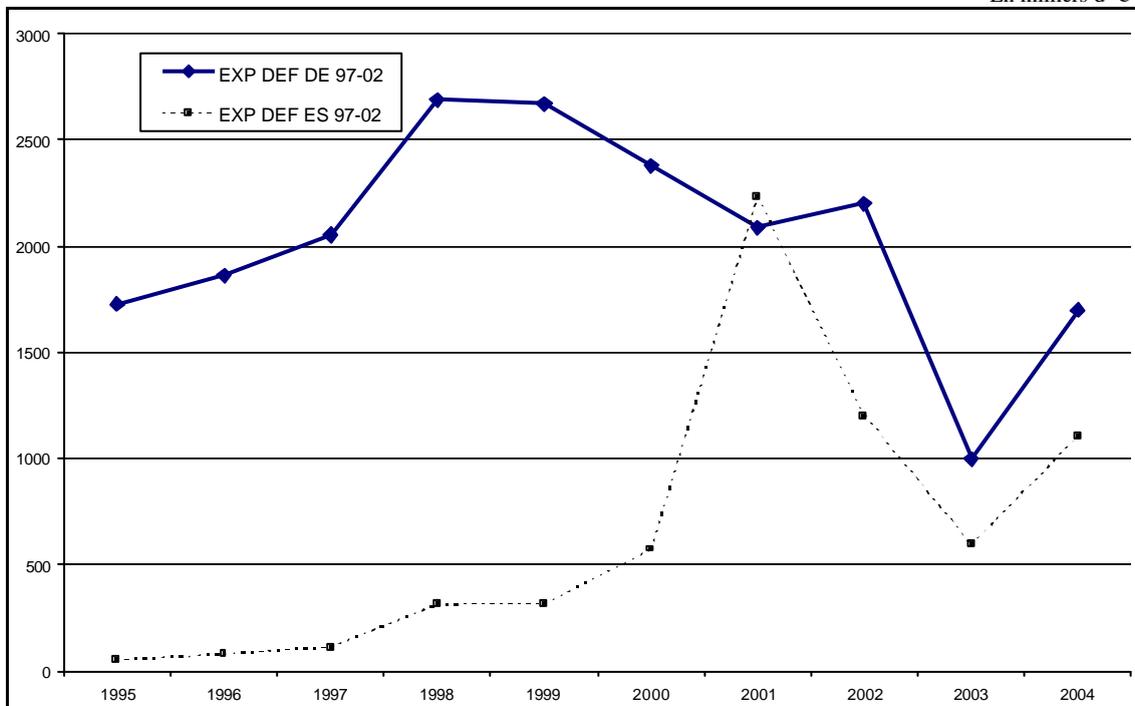
En milliers d'€



Source : DEP/OMIOA

Graphique 96 – Union européenne – Gravure – Exportations définitives principales destinations
1995-2004

En milliers d'€



Source : DEP/OMIOA

Les mouvements vers le Royaume-Uni...

Ils évoluent de manière heurtée autour d'une tendance de long terme à la hausse qui aboutit à un doublement des exportations sur la période. Les phénomènes de hausse ponctuelle sont imputables respectivement à la peinture en 1997 et 2003, à la statuaire en 1999. On remarque que les exportations d'antiquités ne se mettent à progresser qu'à partir de 2003 (voir graphique 97).

...représentent la moitié des mouvements vers l'Union européenne

Les mouvements d'exportation définitive vers *l'ensemble des pays de l'Union européenne*, s'avèrent également assez erratiques autour d'une tendance de long terme à la hausse qui les conduit à un montant de plus de 50 millions d'€ L'évolution est voisine de celle des exportations définitives vers le Royaume-Uni qui représentent près de la moitié du total (voir graphique 98)

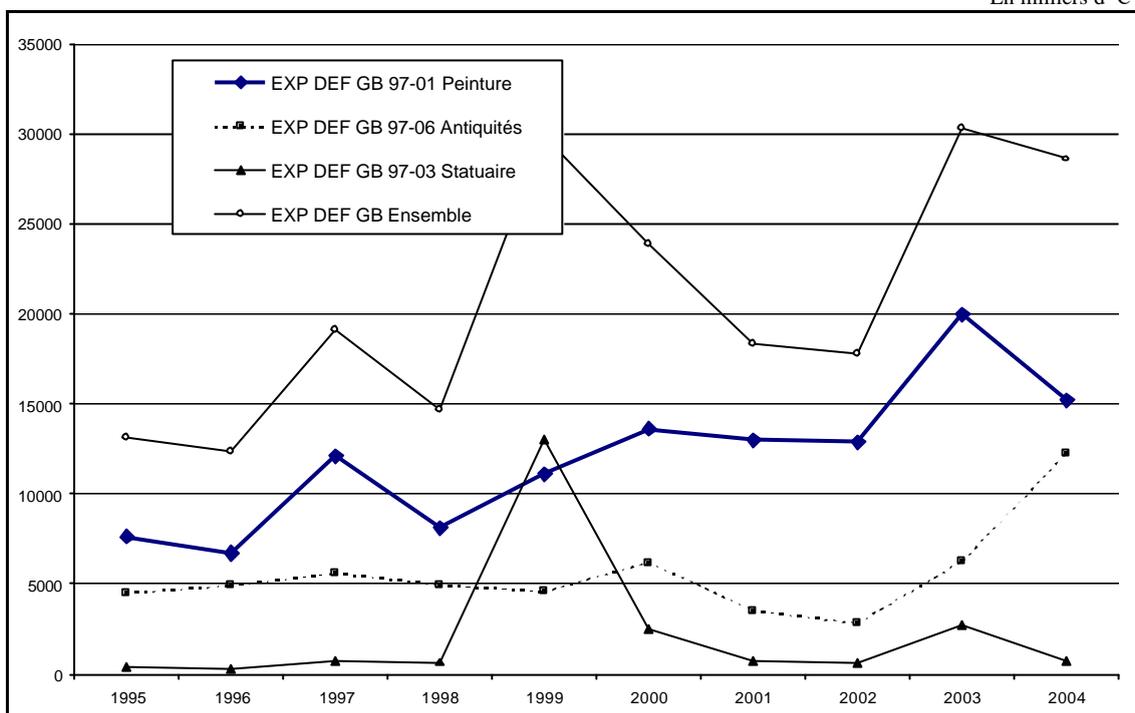
Les mouvements en provenance du Royaume-Uni...

Les mouvements en provenance du Royaume-Uni connaissent également une évolution heurtée, les variations ponctuelles étant essentiellement dues à la peinture en 1997, 1999 et 2004. On remarque la tendance à la baisse des importations de statuaire. Globalement les importations sont nettement plus faibles que les exportations – entre le tiers et la moitié (graphique 99)

...représentent moins de la moitié des importations en provenance de l'Union européenne

Les mouvements d'importation définitive vers l'ensemble de l'Union européenne (15 pays) évoluent de manière proche des exportations définitives et sont d'un montant un peu plus faible. L'évolution des importations est proche de celle des importations en provenance du Royaume-Uni, ces dernières tendant cependant à n'occuper qu'une place minoritaire dans les importations communautaires, ce que devrait encore accentuer l'élargissement à 25 pays (voir graphique 100).

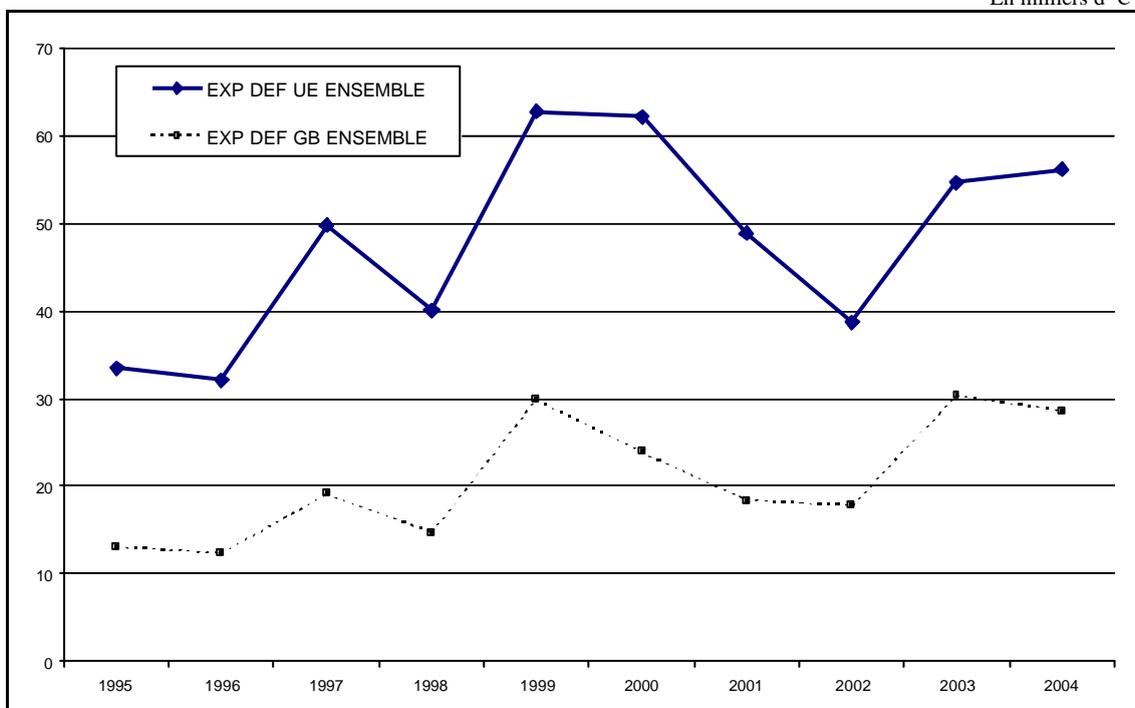
Graphique 97 – Royaume-Uni – Exportations définitives ensemble et principaux postes 1995-2004
En milliers d'€



Source : DEP/OMIOA

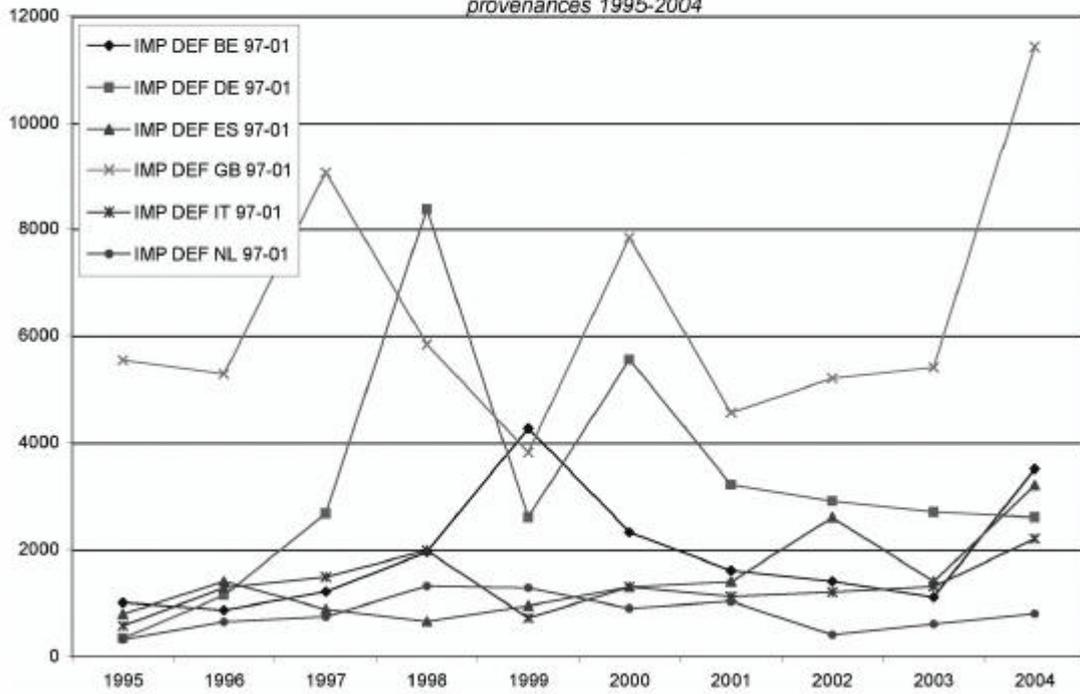
Graphique 98 – Ensemble – Exportations définitives Union européenne et Royaume-Uni 1995-2004

En milliers d'€



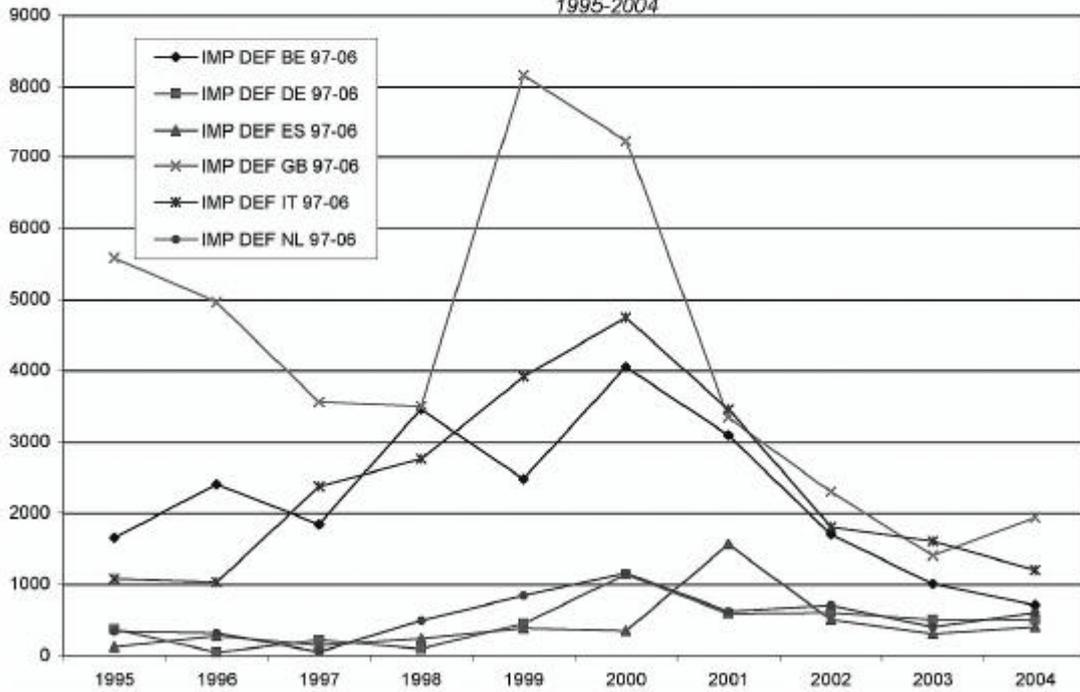
Source : DEP/OMIOA

Graphique 93bis- Union européenne- peinture-dessins- importations définitives principales provenances 1995-2004



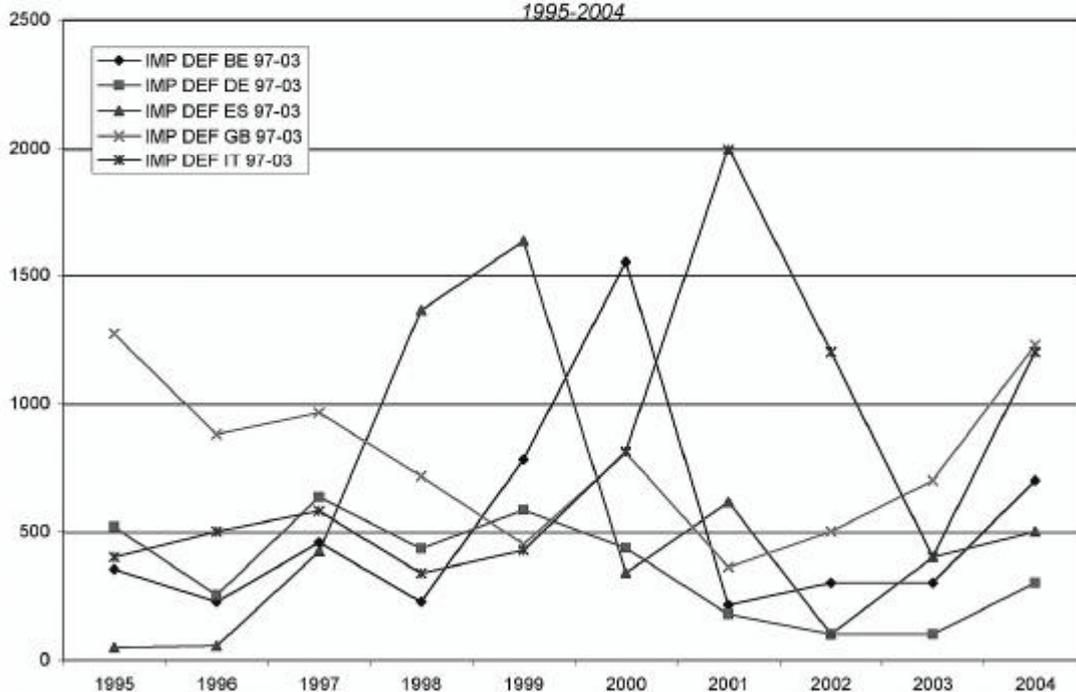
Source : DEP/OMIOA

Graphique 94bis- Union européenne- antiquités- importations définitives principales provenances 1995-2004



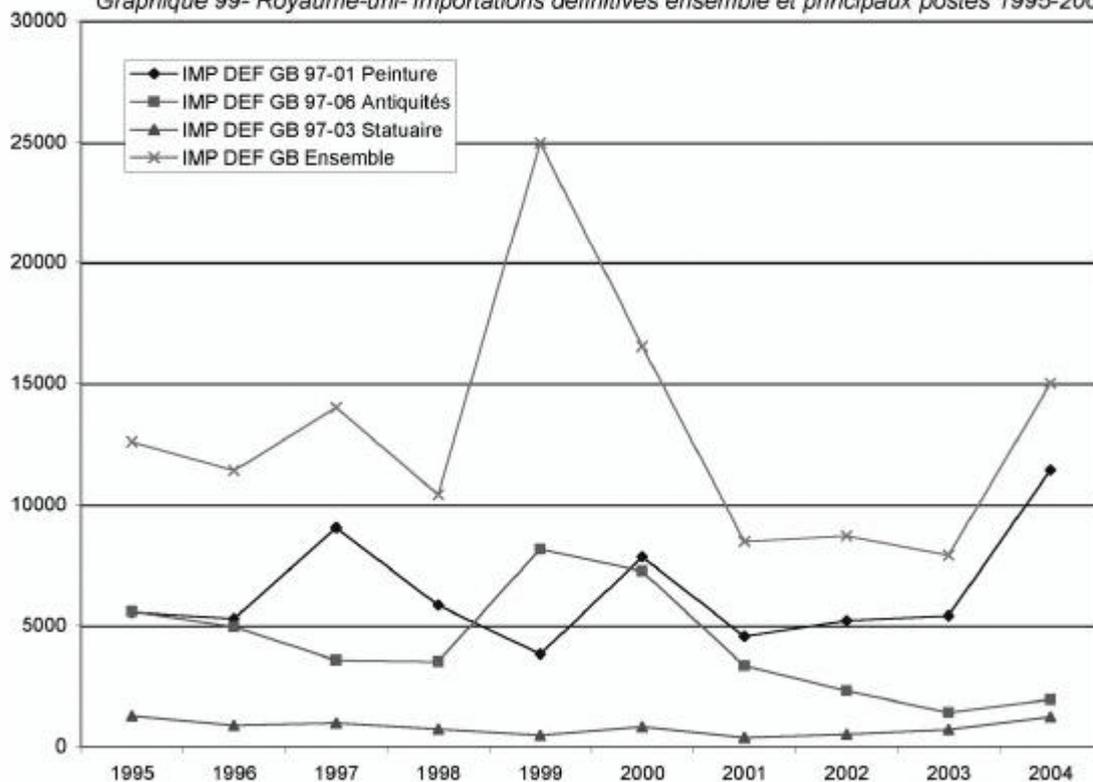
Source : DEP/OMIOA

Graphique 95bis -Union européenne- statuaire- importations définitives principales provenances 1995-2004

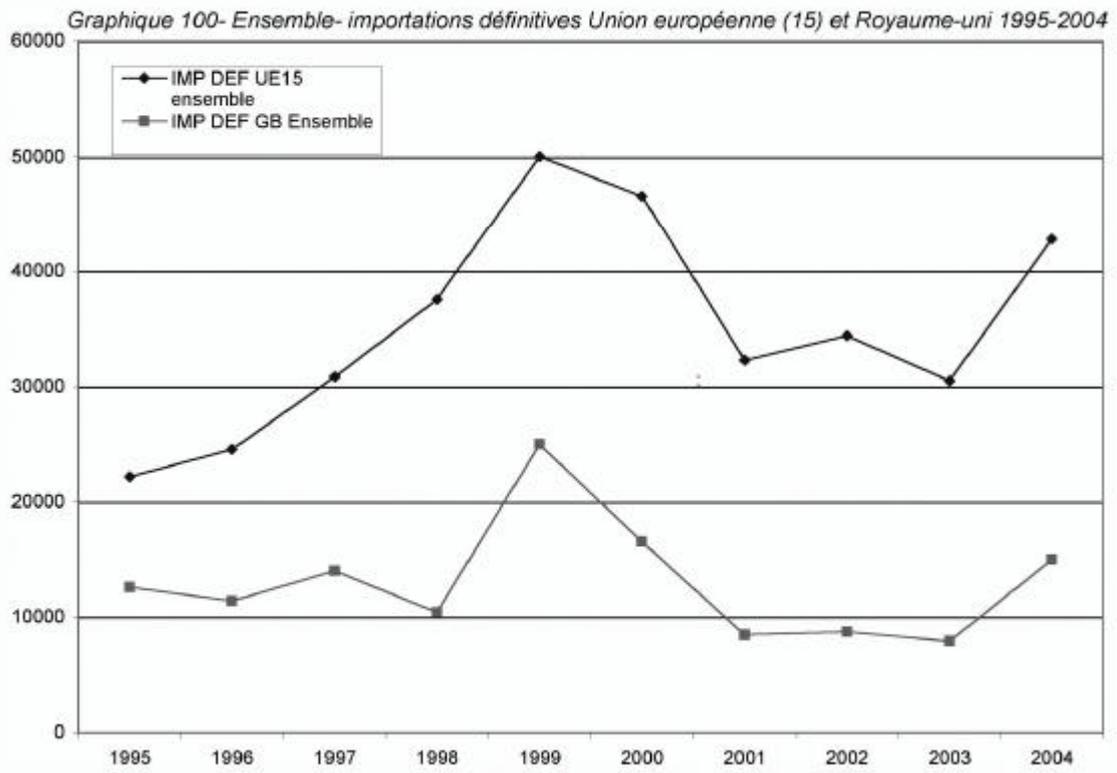


Source : DEP/OMIOA

Graphique 99- Royaume-uni- importations définitives ensemble et principaux postes 1995-2004



Source : DEP/OMIOA



Source : DEP/OMIOA

CONCLUSION

Sur la décennie 1993-2004, un premier phénomène marquant est celui d'une évolution commune modulée sectoriellement suivant les catégories d'œuvres et objets.

Comme le prouve l'analyse des échanges définitifs depuis 1980, cette coexistence d'une évolution commune et de variations sectorielles est une constante de plus long terme encore (voir Chapitre I). On y voit en effet l'emballement et le retournement de 1990 concerner toutes les catégories, même si toutes n'ont pas été également affectées, en particulier les antiquités ; puis toutes retrouver une progression de leurs échanges quoiqu'à des rythmes très différents et avec une vigueur très variable. Ainsi le « point bas » est atteint pour les exportations entre 1993 et 1996 et entre 1995 et 1997 pour les importations. L'évolution commune est ensuite de connaître un « pic » simultané des importations et des exportations, qui se produit en 2000 pour la peinture et les antiquités mais en 2002 pour la statuaire et 2003 pour les collections. Les évolutions ultérieures paraissent, par contre, très disparates.

Un second phénomène marquant consiste en la convergence notable des différents indicateurs d'évolution disponibles (mouvements définitifs et surtout exportations, licences et certificats) concernant les mouvements d'œuvres et objets d'art avec l'extérieur. Ils indiquent une croissance plutôt régulière et soutenue depuis 1993 jusqu'à la fin des années 1990, puis l'atteinte pratiquement systématique d'un maximum, essentiellement entre 2000 et 2002, auquel succède – à de rares exceptions près – un repli. Ce second phénomène se lit sur le total des mouvements, toute catégories confondues (voir Chapitre II).

Comme le montre l'examen des mouvements avec l'extérieur pour les différentes catégories d'œuvres et objets (voir Chapitre III), les deux phénomènes vont de pair. La convergence des indicateurs est bien une réalité commune qui, pour autant, ne se retrouve pas avec la même force dans chacune de ces catégories. On retrouve ainsi des spécificités sectorielles tant dans le mouvement de hausse des années 1990 que dans la survenue du « pic » au tournant des années 2000 et surtout dans les évolutions ultérieures, là aussi très disparates.

C'est d'abord le cas pour les trois principales catégories : peinture, antiquités, statuaire. Si l'augmentation des exportations définitives est générale – de l'ordre d'au moins un doublement sur la période –, le mouvement de progression globale n'est pas aussi perceptible pour la peinture et la statuaire que pour les antiquités dans les années 1990, lesquelles témoignent à cet égard d'un comportement tout à fait spécifique après avoir « échappé » au pic spéculatif de 1990. Par ailleurs, on repère dans ces trois catégories un rôle limité des exportations temporaires pour susciter des exportations définitives, mais également une variabilité de l'importance respective des mouvements les plus importants qui, dépassant les seuils, sont perçus au travers des licences pour vente définitive et éventuelle.

Les autres catégories ont des montants d'échanges limités (au plus quelques dizaines de millions d'€). Gravure et collections attestent d'une assez grande divergence dans l'évolution des différents indicateurs disponibles : le nombre de certificats, et éventuellement de licences, progressent fortement pour se replier ensuite ; les montants correspondants de licences sont faibles au regard des exportations définitives dont le montant connaît lui aussi un « pic » prononcé au tournant des années 2000.

On ne connaît pas le montant des exportations définitives pour les autres catégories, à seuil zéro (archéologie, manuscrits, archives) mais on note, là encore, la même tendance commune à un « pic » autour de l'année 2000, tant dans le nombre de certificats et de licences que dans la valeur de ces dernières. Ce mouvement est cependant moins net pour l'archéologie dont les indicateurs connaissent les évolutions les plus erratiques.

Enfin, l'examen des principaux partenaires (voir Chapitre IV) montre de fortes différences entre États-Unis, Suisse et Japon. Ces particularités sont moins perceptibles dans les mouvements d'importations, souvent de montants faibles et aux évolutions relativement moins marquées, que d'exportations, si l'on excepte les importations d'antiquités en provenance de Suisse et le rôle des importations temporaire en provenance de ce pays. Les différences sont surtout marquées à l'exportation entre États-Unis et Suisse, même si la progression est la règle, à l'opposé de la destination Japon qui connaît au contraire une tendance à la baisse malgré le fort « pic » de 2000. Le triplement des exportations définitives vers les États-Unis contraste avec la progression beaucoup plus limitée vers la Suisse (et l'Union européenne). Un autre point commun est le poids prépondérant de la peinture, qui est majoritaire vers les États-Unis et la Suisse et quasiment exclusive vers le Japon. Le poids des mouvements les plus importants (au-dessus des seuils) varie par contre beaucoup d'une destination à l'autre mais, qu'ils soient minoritaires comme vers les États-Unis, croissants comme vers la Suisse ou hégémoniques comme vers le Japon, ils sont toujours largement responsables des variations des exportations définitives. *A contrario*, les mouvements au dessous des seuils paraissent plutôt stables dans le temps. Enfin, vers les États-unis comme vers la Suisse, les exportations à la suite d'exportations temporaires restent minoritaires sauf pour les exportations de peinture vers les États-Unis.

Ces résultats amènent à formuler plusieurs conclusions et soulever une interrogation.

D'abord, l'existence d'une conjoncture commune à l'ensemble des catégories peut laisser entendre que l'unité du marché de l'art a une certaine réalité, si l'on veut bien la considérer non comme l'unicité d'un marché mais comme l'interdépendance de plusieurs sous-marchés sectoriels soumis à une conjoncture commune mais développant également des spécificités propres ;

Ensuite, quant au poids des mouvements les plus importants, portant souvent sur de grandes œuvres, dans les échanges hors UE, la comparaison des montants des licences pour vente définitive par rapport aux exportations définitives indique que ce poids, variable d'une catégorie à l'autre, tend à plafonner, voire à régresser comme pour la statuaire. Comme on pouvait s'y attendre, ces mouvements sont cependant déterminants pour expliquer les variations de court terme des échanges. Il s'ensuit que les échanges de moindre valeur (en dessous des seuils) constituent un volume à la fois plutôt stable et plutôt croissant. Faut-il considérer que ces marchés possèdent une structure duale ?

Enfin, à la question du rôle que jouent les échanges temporaires, on peut considérer globalement qu'il est faible dans la mesure où les échanges définitifs à la suite d'échanges temporaires ne représentent qu'une minorité des échanges définitifs totaux. Par contre, concernant les échanges de plus fort montant hors UE (au dessus des seuils), les mouvements temporaires semblent jouer un rôle plus important, avec des volumes de licences pour vente éventuelle proches de celles pour vente définitive sauf pour les antiquités et vers la Suisse ;

L'interrogation porte sur les « pics » observés au tournant des années 2000 pratiquement sur tous les indicateurs, pour toutes les catégories et toutes les grandes destinations. Ces « pics » interrogent sur la nature du phénomène, ses causes et sa perception. S'agit-il d'un seul et unique phénomène malgré une certaine désynchronisation de ses manifestations ? Quelles en seraient alors les causes communes et/ou particulières suivant les secteurs ? L'examen des données

sectorielles donne à penser qu'il ne s'agit pas d'un pur emballement des prix, l'augmentation de la valeur des licences coïncidant généralement avec celui de leur nombre, au moins pour la peinture et les antiquités. Comment expliquer qu'il n'ait pas été perçu et mis en avant par les professionnels alors que derrière l'apparence parfois d'un mouvement très conjoncturel, on assiste à une véritable cassure de la progression des mouvements à l'exportation prévalant dans les années 1990 ?

Pour répondre à ces interrogations, mieux suivre une conjoncture qui se fait moins commune et plus imprévisible, et comprendre la signification réelle des mouvements, les données statistiques mobilisées ici laissent apparaître leurs limites et leur besoin à la fois d'être complétées mais aussi d'être confortées par une mise en regard de l'appréciation des acteurs professionnels du marché de l'art.

ANNEXE 1

LES ELEMENTS STATISTIQUES DISPONIBLES

L'appréhension statistique des évolutions est très différente suivant qu'il s'agit du marché de l'art en France ou des échanges internationaux :

En ce qui concerne **le marché de l'art en France**, on rappellera qu'aucune donnée globale n'existe et que l'évaluation de l'ampleur globale du marché passe par un jeu croisé d'agrégation de données partielles et d'estimations. On pourra se reporter à l'exercice effectué à l'intention de l'Observatoire en 1995 et publié dans le rapport au Ministre de M. Chandernagor. Dans ces conditions, la perception des évolutions est évidemment très aléatoire, même si elle peut être sensiblement améliorée.

En ce qui concerne **les échanges internationaux** d'œuvres et objets d'art, il convient de distinguer importations et exportations :

- les *importations* d'œuvres et objets d'art en France, quelle que soit leur provenance, ne peuvent être appréhendées qu'au travers des statistiques douanières : Déclaration d'Échanges de Biens – DEB – pour les œuvres d'art de provenance communautaire, déclaration en douane – DAU – pour les importations définitives d'œuvres d'art en provenance de pays tiers ;
- les *exportations* vers un autre État-membre de l'Union européenne, ou vers un pays tiers, peuvent être appréhendées au travers de trois types d'outil : les certificats, les licences d'exportation, les statistiques douanières d'exportation (DEB pour les sorties vers un autre État-membre, déclarations d'exportation pour les sorties vers un pays tiers).

La présente note sera consacrée à la description de ces trois types d'outils en insistant sur les champs couverts, les nomenclatures utilisées, les modes de recueil et l'appréhension des mouvements d'exportations qu'ils permettent.

LES CERTIFICATS

Depuis la suppression des barrières douanières au sein de la Communauté depuis 1993, les exportations d'œuvres et objets d'art sont soumises à l'obtention d'un certificat délivré par le Ministère de la culture (DMF, DAF, DLL ou DAPA) attestant qu'il ne s'agit pas d'un trésor national, pour pouvoir circuler librement dans toute l'Union européenne. Ce certificat, valable auparavant 5 ans, est désormais valable définitivement, sauf pour les œuvres d'art de moins de 100 ans d'âge pour lesquelles il est valable 20 ans, et ce depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2001-894 du 26 septembre 2001 modifiant le décret n° 93-124 du 29 janvier 1993.

Les certificats sont généralement demandés et délivrés dans la perspective de vente à l'étranger. On laissera donc de côté l'exportation temporaire avec retour obligatoire (en cas d'exposition, restauration,...) qui ne s'inscrit pas dans une logique d'exportation et donne lieu à délivrance d'une *autorisation de sortie temporaire* et non d'un certificat

Opérateurs concernés

Tous les opérateurs y sont soumis, qu'il s'agisse des professionnels ou des particuliers (propriétaires privés).

Biens concernés

Les biens culturels concernés appartiennent à l'une des 14 catégories reprises en annexe du décret n° 93-124 du 29 janvier 1993 modifié par les décrets n°2001-894 du 26 septembre 2001 et n° 2004-709 du 16 juillet 2004 qui introduit des seuils d'ancienneté et/ou de valeur (variables d'une catégorie à l'autre de 0 à 150 000 €).

Destinations concernées

Toutes les destinations sont concernées : autres États membres de l'Union européenne, pays tiers y compris TOM.

Type de données disponibles

Mensuellement depuis février 1993 :

Le nombre de certificats délivrés par catégorie de bien et par qualité des opérateurs est disponible systématiquement ;

L'indication dans le cadre d'une demande de certificat de la valeur d'un bien était jusqu'ici simplement souhaitée et sans caractère obligatoire ; elle devrait être désormais demandée. Pour les demandes de certificat faites jusqu'en 2002 inclus, la *valeur des biens concernés* est très diversement fournie suivant les catégories de biens. On notera que la valeur des biens pour lesquels le certificat est demandé (lorsqu'elle est indiquée) n'a pas exactement la même signification suivant que le bien a fait ou non l'objet d'une transaction récente : dans le second cas, il s'agira d'une estimation ou d'une valeur de mise à prix, valeur qui peut être bien inférieure à une valeur transactionnelle.

La « culture du certificat » qui s'est progressivement imposée auprès des professionnels aboutit désormais à une certaine anticipation des demandes par rapport aux dates des ventes aux enchères ou aux dates envisagées pour la sortie.

LES LICENCES

Les licences sont des documents autorisant la sortie de l'Union européenne sur présentation du certificat. Délivrés antérieurement par le SETICE (Direction générale des douanes et droits indirects), elles le sont par le Ministère de la culture à partir du 1^{er} janvier 2005.

La licence est attribuée à une personne physique ou morale alors que le certificat est attaché au bien.

Opérateurs concernés

Tous les opérateurs sont concernés, qu'il s'agisse des professionnels ou des particuliers (propriétaires privés).

Biens concernés

Les biens culturels concernés appartiennent à l'une des 14 catégories reprises en annexe du règlement CEE n°3911/92 modifié du 9 décembre 1992, et pratiquement identiques aux 14 catégories reprises en annexe du décret 93-124 du 29 janvier 1993 modifié par les décrets n° 2001-894 du 26 septembre 2001 et n° 2004-709 du 16 juillet 2004 concernant la délivrance de certificats, avec les mêmes seuils d'ancienneté et/ou de valeur.

Destinations concernées

Les destinations concernées sont les pays tiers et les TOM

Type de données disponibles

Annuellement :

Depuis 1993, le nombre de licences délivrées par catégorie de biens culturels.

Mensuellement :

Depuis 1995, le nombre de licences délivrées, par catégorie de biens culturels et par destination (exportations définitives ou temporaires pour vente éventuelle ou exposition).

Depuis 1997, la valeur déclarée pour les exportations définitives, les ventes éventuelles et les expositions, par catégorie de biens culturels et par grand pays de destination (en 1996, les valeurs des seules exportations définitives sont disponibles par catégorie de biens et par pays de destination).

Des regroupements de plusieurs biens peuvent se faire sur une même licence, grâce à des intercalaires (pour des biens de même catégorie et classés au même chapitre du Tarif des douanes). Ceci oblige à relativiser la signification qu'on est tenté de donner au nombre de licences délivrées.

S'agissant des valeurs déclarées, si elles sont facultatives, bien que souhaitées, pour les certificats, elles sont obligatoires sur la licence dans la rubrique « valeur estimative ». Cependant, à l'instar du certificat, la valeur déclarée peut correspondre à la simple estimation du propriétaire, à une mise à prix minimum pour une vente publique ou, au contraire, à la valeur réelle de la transaction, quand elle a eu lieu. En tout état de cause, la valeur indiquée doit être cohérente avec la valeur indiquée sur la déclaration en douane.

LES DECLARATIONS DOUANIERES

Selon la destination du bien, deux types de déclarations peuvent alimenter les statistiques douanières :

- la Déclaration d'échange de biens (DEB) pour les échanges intra-communautaires
- la déclaration d'exportation au moyen du Document Administratif Unique (DAU) pour les exportations vers les pays tiers et les TOM

Opérateurs concernés

DEB : tous les opérateurs assujettis à la TVA c'est-à-dire les professionnels (à l'exclusion des particuliers) et sous certaines conditions

DAU : tous les opérateurs qu'ils soient professionnels ou particuliers

Biens concernés

Les biens culturels concernés sont tous les biens repris en annexe du décret n° 93-124 du 29 janvier 1993 modifié par le décret 2001-894 du 26 septembre 2001, ainsi qu'en annexe du règlement CEE du 9 décembre 1992 (avec l'indication, à titre indicatif, en face de chaque catégorie de biens culturels, des postes de la nomenclature douanière correspondants).

- DEB : sont reprises en données statistiques (et non au plan fiscal) toutes les opérations réalisées par un professionnel l'année précédente et dont le montant total s'élève à plus de 100.000 € depuis 2002, à la condition qu'il y ait eu livraison du bien, c'est-à-dire transfert effectif de propriété.
- DAU : sont reprises en données statistiques toutes les opérations ayant fait l'objet d'une déclaration d'exportation, obligatoire pour tous les biens d'une valeur minimale de 5000 F avant 2002, de 800 € en 2002 et de 1 000 € à partir de 2003 ou d'un poids supérieur à 1 000kg.

Type de données disponibles

Mensuellement depuis 1993 pour la DEB et le DAU :

- Les quantités de biens culturels exportés (exprimées en tonnes) : ce sont des statistiques inutilisables pour notre propos
- Les valeurs (exprimées en milliers d'€)
- Le nombre de déclarations effectuées, chaque déclaration pouvant cependant regrouper un ou plusieurs biens (indépendamment de leur valeur et de leur poids)

Ces données reprennent les positions du Tarif des douanes (c'est-à-dire la nomenclature douanière à 12 chiffres).

QUELLE SAISIE DES MOUVEMENTS ?

En quoi les données statistiques issues des trois sources ci-dessus sont significatives de la réalité des mouvements d'œuvres et objets d'art vers l'étranger ?

Les statistiques relatives aux *certificats* en sont les plus éloignées : l'obtention d'un certificat n'atteste que de la possibilité d'exporter (surtout depuis que les délais de validité ont été considérablement augmentés). En disposer est d'ailleurs devenu de plus en plus nécessaire pour vendre dans des conditions adéquates : ce développement de la culture du certificat et l'extension de sa durée de validité tendent à déconnecter toujours plus la demande et l'obtention du certificat de l'éventuelle exportation.

La *licence*, valable un an, est davantage le reflet de la réalité des opérations d'exportation. Même si elle ne confère qu'un droit à exporter vers les pays tiers, elle n'est utile – et indispen-

sable – que pour effectuer cette opération. L'utilisation de ce droit est matérialisée et certifiée par une déclaration en douane

Les *déclarations d'exportation* (DAU) et *d'échange de biens* (DEB) permettent de connaître les flux exacts des échanges intracommunautaires et extracommunautaires de biens culturels puisqu'elles sont concomitantes (DAU) ou postérieures (DEB)

- Pour la DEB, l'information existe pour les biens qui ont été définitivement exportés dans un autre État-membre : ceci peut résulter d'une exportation définitive ou d'une exportation temporaire pour vente éventuelle, lorsque le bien a été vendu et ne reviendra pas, c'est à dire lorsque le mouvement est définitif.
- Pour le DAU, l'information existe pour ces mêmes biens exportés définitivement vers un pays tiers, que ce soit en suite d'exportation définitive ou en suite d'exportation temporaire pour vente éventuelle, lorsque le bien a été vendu et ne reviendra pas.

EN CONCLUSION

Ces trois sources montrent donc des différences significatives dans leur rapport à la réalité des exportations. Ceci n'empêche cependant pas de mettre en regard leurs évolutions, même si cette mise en regard est encore compliquée par les différences de nomenclatures (les 14 catégories de biens culturels pour les certificats et licences, les positions douanières pour les statistiques douanières) et l'existence de seuils différents, parfois même au sein d'une même catégorie. Ces difficultés, si elles empêchent des mises en regard à un niveau fin pour des «petits» postes, s'avèrent moins gênantes pour les gros – peinture, statuaire, antiquités – qui ont des définitions proches ou analogues.

Les statistiques douanières sont essentielles pour renseigner sur les exportations *définitives* mais on prendra garde à leur signification, toujours au regard de la réalité des mouvements : outre les mouvements de la période qui sont annoncés définitifs dès le début, ces statistiques intègrent les exportations temporaires pour vente éventuelle de biens qui ont été vendus et ne reviendront pas (apurement).

Le recours aux statistiques douanières sur les exportations *temporaires* pourrait être envisagé, mais il présente l'inconvénient majeur que les retours obligatoires ne peuvent être distingués des ventes éventuelles, dans la mesure où le régime douanier est le même « retour en l'état » (n°23). Or les exportations avec retour obligatoire n'entrent pas véritablement dans notre champ.

Dès lors, la distinction faite actuellement dans les licences entre celles délivrées pour des exportations définitives et celles délivrées pour des ventes éventuelles s'avère indispensable du point de vue statistique, d'autant que la séparation est ainsi possible avec les exportations temporaires avec retour obligatoire.

Par contre, le devenir des exportations temporaires pour ventes éventuelles est largement ignoré, et l'on s'en tient à l'opinion professionnelle suivant laquelle un tiers des exportations temporaires deviendraient définitives. Or un suivi du devenir des exportations temporaires est envisageable : il passerait par le suivi du renvoi des feuillets n°3 des licences par l'opérateur. Cette tâche, qui n'est pas actuellement assurée par les douanes, permettrait de mieux saisir l'évolution conjoncturelle et la réalité du marché.

ANNEXE 2

Annexe au Décret n° 93-121 du 29 janvier 1993 relatif aux biens culturels soumis à certaines restrictions de circulation (texte consolidé)

Catégories de biens culturels visée à l'article 1^{er} du décret

Pour en savoir plus, consulter le site de la douane
<http://www.douane.gouv.fr/pdf/entreprise/biencults.pdf>